



  
PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

# MIEUX VIVRE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE

FEUILLE DE ROUTE DE LA COP

Mars 2025





## PREFACE

Au croisement de trois bassins versants, avec des territoires de massifs, la Bourgogne-Franche-Comté, à la fois rurale et industrielle, forestière et agricole, est particulièrement exposée aux enjeux climatiques. Sa transition écologique est une priorité absolue pour nous tous. Cette ambition partagée représente une trajectoire de développement et de progrès. C'est une opportunité pour construire ensemble un projet collectif.

En effet, c'est de notre région, de ses citoyens, et de toutes ses forces vives qu'émergeront les solutions pertinentes, fort de nos nombreux atouts, notre environnement préservé, notre organisation à taille humaine, notre économie locale et de notre organisation territoriale. C'est dans ce contexte que l'État et le Conseil régional ont décidé de piloter conjointement une démarche novatrice de planification écologique au cours de l'année 2024, à travers l'organisation d'une conférence des parties (COP) à l'échelle régionale. Il s'agit de faire émerger un projet collectif global qui ne se limite pas aux objectifs écologiques parfois encore perçus comme contraignants. C'est un projet économique (développement de nos filières économiques, création de valeur, souveraineté économique) et social que nous visons, pour l'emploi et les compétences, celui d'une transition juste, équilibrée et progressive.

Depuis le lancement de la COP à Dijon le 13 décembre 2023, tous les acteurs régionaux se sont fortement mobilisés : collectivités, entreprises, établissements de formation et de recherche, associations, partenaires de la société civile et socio-professionnels, citoyens.

A l'issue du diagnostic régional pour lequel les collectivités locales, y compris les plus petites d'entre elles, ont participé de manière exceptionnelle, plusieurs phases de concertation avec les acteurs ont été conduites sur les six grands chantiers thématiques de la planification autour de la vie quotidienne : mieux se déplacer, mieux se loger, mieux préserver et valoriser nos écosystèmes, mieux produire, mieux se nourrir et mieux consommer. Ces concertations ont permis d'identifier les actions collectives à fournir pour atteindre les objectifs régionaux chiffrés et de définir collectivement les actions à lancer.

Elles ont abouti à la construction d'une feuille de route régionale partagée et évolutive qui répond aux principaux défis environnementaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation aux conséquences inévitables du réchauffement, la préservation et la restauration de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles, la compétitivité des entreprises.

Notre feuille de route se veut concrète et ambitieuse, autour d'un nombre limité d'actions structurantes, nouvelles et à accélérer, impliquant de très nombreux partenaires. Elle permettra, nous en sommes convaincus, d'accompagner la nécessaire déclinaison de la planification écologique au plus près du terrain, dans les territoires et dans l'ensemble des départements. Le travail se poursuit en effet pour faire émerger des projets concrets partout sur le territoire régional. Plusieurs chantiers régionaux seront aussi lancés pour enrichir cette feuille de route : adaptation au changement climatique, évolutions des formations et des métiers, mobilisation de la jeunesse, bénéfices sur la santé.

L'implication de tous les acteurs aux côtés des services de l'État et du Conseil régional dans la mise en œuvre de notre feuille de route est déterminante pour accélérer la baisse de nos émissions de gaz à effet de serre et mieux protéger notre environnement et tout le vivant.

Tel est notre objectif commun, limiter le changement climatique et ses conséquences sur notre santé, nos activités, notre économie et nos écosystèmes, pour mieux vivre en Bourgogne-Franche-Comté demain.

**Le Préfet de région,**  
Paul MOURIER

**La Présidente de région,**  
Marie-Guite DUFAY

# SOMMAIRE

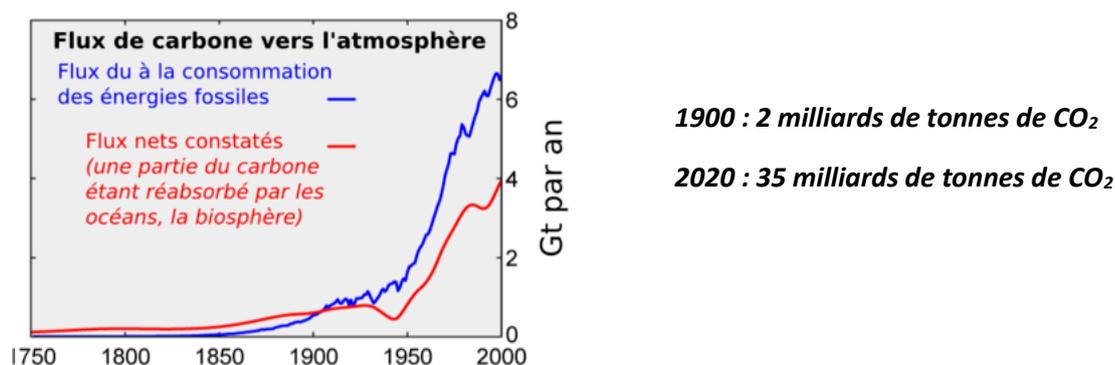
<b>PREFACE</b> .....	<b>3</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>4</b>
<b>I. ENJEUX ET METHODE DE LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE</b> .....	<b>5</b>
1. CHANGEMENT CLIMATIQUE EN COURS : LA NECESSITE D'AGIR .....	5
2. LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE : UNE STRATEGIE COLLECTIVE D'ACCELERATION A L'HORIZON 2030 .....	7
3. METHODE D'ELABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE .....	10
4. L'AMBITION DE LA FEUILLE DE ROUTE REGIONALE .....	14
5. UNE FEUILLE DE ROUTE REGIONALE COHERENTE AVEC LES DEMARCHES PREEEXISTANTES .....	14
<b>II. LA FEUILLE DE ROUTE REGIONALE : UNE ACTION COLLECTIVE RENFORCEE DES 2025</b> .....	<b>16</b>
1. PERSPECTIVES ET TRAJECTOIRES EN BFC .....	16
1.1 <i>Le panorama des leviers régionaux</i> .....	16
1.2 <i>Enseignements du diagnostic régional</i> .....	16
1.3 <i>L'existant : une région déjà en mouvement</i> .....	18
1.4 <i>Tableau des objectifs régionaux phares</i> .....	21
2. FICHES-ACTION PAR THEMATIQUES.....	23
3. PILOTER LA PLANIFICATION REGIONALE : MESURER LE CHEMIN ACCOMPLI ET A POURSUIVRE COLLECTIVEMENT .....	42
<b>III. LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE DANS TOUS LES TERRITOIRES</b> .....	<b>43</b>
1. INGENIERIE ET ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES .....	43
2. ORGANISATION DES PARTENAIRES ET SIMPLIFICATION.....	44
<b>IV. CHANTIERS 2025</b> .....	<b>46</b>
1. TABLEAU DE BORD REGIONAL .....	46
2. FORUMS TERRITORIAUX .....	48
3. ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES EVOLUTIONS DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES .....	48
4. IMPLIQUER LA JEUNESSE ET PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT DANS LES TRANSITIONS.....	50
5. DES TRANSITIONS AU SERVICE D'UNE MEILLEURE SANTE .....	50
6. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DE LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE .....	50
<b>V. ANNEXES</b> .....	<b>52</b>
<b>ANNEXE 1 : PANORAMA DES LEVIERS DE DECARBONATION EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE</b> .....	<b>52</b>
<b>ANNEXE 2 : PANORAMA DES LEVIERS PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET GESTION DES RESSOURCES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE</b> .....	<b>53</b>
<b>ANNEXE 3 : FICHES ACTIONS</b> .....	<b>55</b>

# I. ENJEUX ET METHODE DE LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

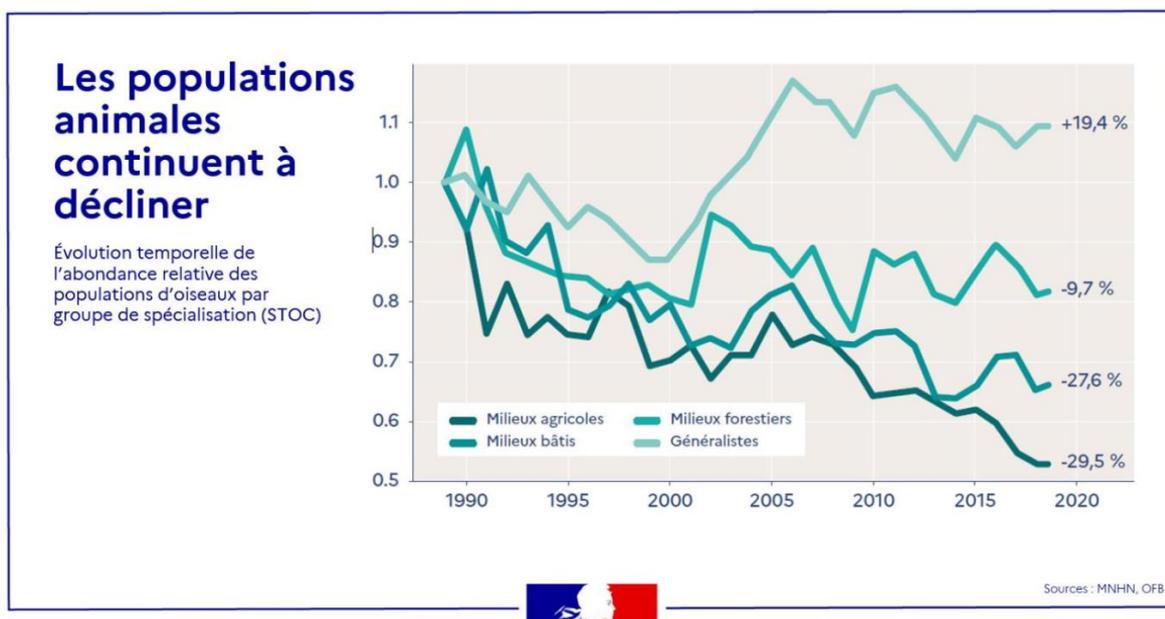
## 1. Changement climatique en cours : la nécessité d'agir

Entre 2011 et 2020, le climat mondial s'est réchauffé de 1,1°C par rapport aux niveaux préindustriels. L'année 2024 a encore été la plus chaude jamais enregistrée selon l'Organisation météorologique mondiale, avec une température moyenne atteignant pour la 1<sup>ère</sup> fois le seuil de 1.5°C d'augmentation par rapport à celle de l'ère préindustrielle.

Les études se succèdent, et apportent de manière convergente deux enseignements majeurs : le dérèglement climatique est désormais avéré, et les activités humaines en sont la cause, en particulier les émissions de gaz à effet de serre. Elles sont passées de 2 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub> en 1900 à 35 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub> en 2023.



Nous avons pu en constater les effets concrets et croissants dans notre vie quotidienne, en Bourgogne-Franche-Comté, en France et dans le monde. Des conséquences sont observées sur notre santé, sur nos activités professionnelles ou nos loisirs, sur notre logement ou sur notre alimentation : élévation des températures moyennes, phénomènes météo extrêmes de plus en plus fréquents et intenses (inondations, sécheresse, ouragans, etc.), incendies, fragilisation des sols, perte de biodiversité avec 20 % des espèces qui pourraient disparaître dans les prochaines décennies, etc.



Les inondations qui ont frappé notre pays et notre région ces douze derniers mois, souvent à plusieurs reprises ont causé, selon une évaluation de la Caisse centrale de réassurance (CCR) des dégâts à hauteur de 350 à 420 millions, soit environ 35 000 sinistres pour les 380 communes reconnues en catastrophe naturelle en France lors de l'épisode d'octobre 2024.

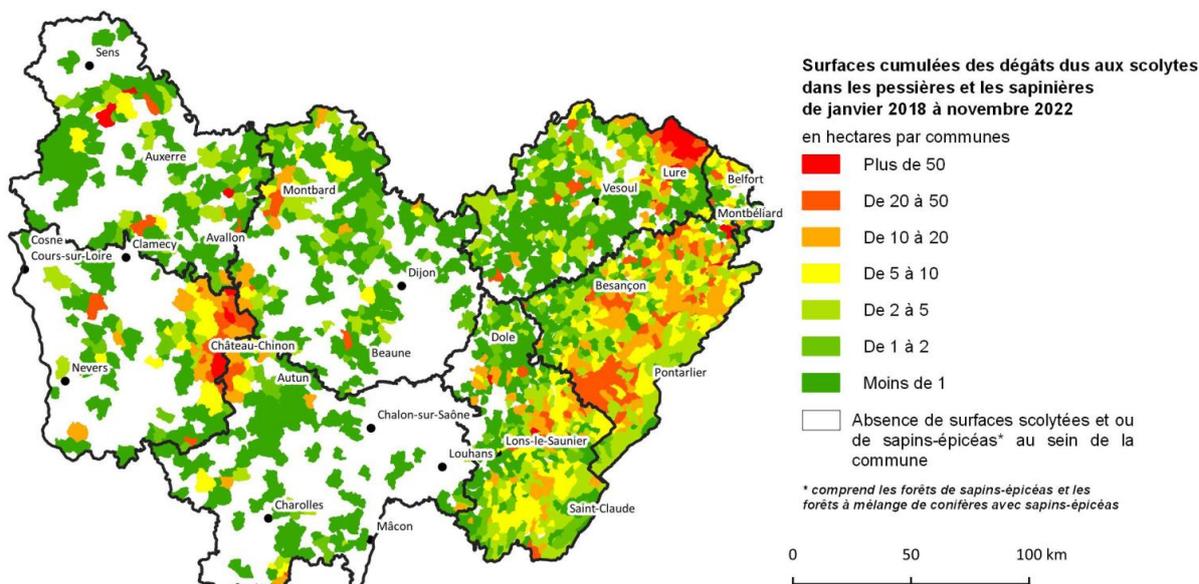
Avec près de 10 millions de maisons individuelles (sur près de 20 millions) très exposées au risque de fissure et trois communes sur quatre avec plus de 50 % des maisons exposées en France, le phénomène de retrait-gonflement des argiles est accentué par le changement climatique à cause des successions de sécheresses et de fortes pluies.

Les agriculteurs aussi ont dû s'adapter à des conditions particulièrement difficiles en 2024. Selon les prévisions d'Arvalis, le rendement moyen en blé tendre en Bourgogne-Franche-Comté pourrait se positionner autour de 58 q/ha, soit -8 % par rapport à la moyenne quinquennale. L'année a été marquée par des pluies régulières (+40 % en moyenne en France par rapport aux 20 dernières années) engendrant une forte pression des adventices et des maladies, et par une baisse du rayonnement (-7 % en moyenne sur la France par rapport aux 20 dernières années et jusqu'à -15 % en Bourgogne Franche-Comté).

En outre, le risque d'incendie, auparavant limité au sud de la France, s'étend vers le nord et l'ouest et touche aujourd'hui la Bourgogne-Franche-Comté. Pour mémoire, l'été 2022 a vu plus de 1 000 hectares, essentiellement de forêt, brûler dans le Jura, illustrant les dangers croissants pour la région.

Depuis 2018, les successions d'épisodes de sécheresses et de canicules ont provoqué des dépérissements massifs en forêt, le plus emblématique étant celui dû à l'épidémie de scolytes qui dévaste encore les épicéas de la région (carte ci-dessous)

### Cartographie par télédétection des dégâts cumulés des scolytes

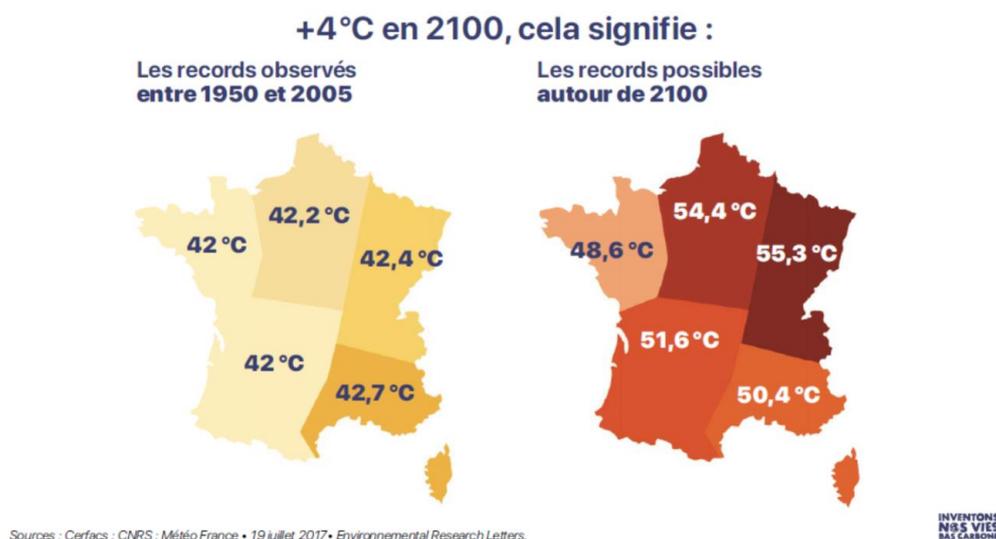


Source : INRAE données janvier 2018 à novembre 2022 - IGN - BD Forêt version 2

De plus en plus d'arrêtés préfectoraux sont pris en Bourgogne-Franche-Comté pour restreindre l'usage de l'eau. Fin septembre 2023, d'après l'INSEE, la moitié de la population régionale a été affectée par des mesures importantes de restriction d'eau. 20 % des cours d'eau étaient à sec et 235 000 habitants ont été concernés par des difficultés d'approvisionnement en eau.

Du fait de la longue durée de vie de certains gaz à effet de serre dans l'atmosphère et du rythme actuel de transition vers une économie neutre en carbone, les évolutions du climat à horizon 2050 sont déjà globalement connues.

Dans ses derniers rapports, le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indiquait ainsi que le réchauffement global atteindra 1,5 °C dès le début des années 2030 ; **ce seuil a été atteint dès 2024**. Si les engagements des Etats exprimés dans le cadre de l'Accord de Paris devraient conduire à un réchauffement mondial médian de 2,8 °C en 2100, les politiques mondiales effectivement mises en œuvre aujourd'hui mènent plutôt à un réchauffement mondial médian de 3,2 °C en 2100.



Pour la France hexagonale, qui se réchauffe plus vite que d'autres territoires dans le monde, le scénario retenu, appelé tendanciel, implique une hausse des températures moyennes de 2 °C en 2030, 2,7 °C en 2050 et 4 °C en 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle. C'est la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) pour la France. Elle prend en compte les politiques mondiales d'atténuation en cours et les engagements supplémentaires des États tels qu'exprimés dans leurs contributions nationales demandées par l'Accord de Paris.

Mais, même si nous agissons fortement et que nos émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 5,8 % en 2023, les effets du dérèglement climatique sont déjà là ; il faut donc les anticiper et nous adapter, dès maintenant.

## **2. La planification écologique : une stratégie collective d'accélération à l'horizon 2030**

Dans ce contexte d'urgences climatiques, météorologiques et environnementales, la France s'est dotée d'une planification visant à accélérer la transition écologique. Après une année de travaux, qui aura mobilisé l'ensemble des ministères, les filières économiques, les représentants des collectivités locales, et associations, la France s'est dotée en 2023 d'un plan pour relever les 5 défis environnementaux suivants :

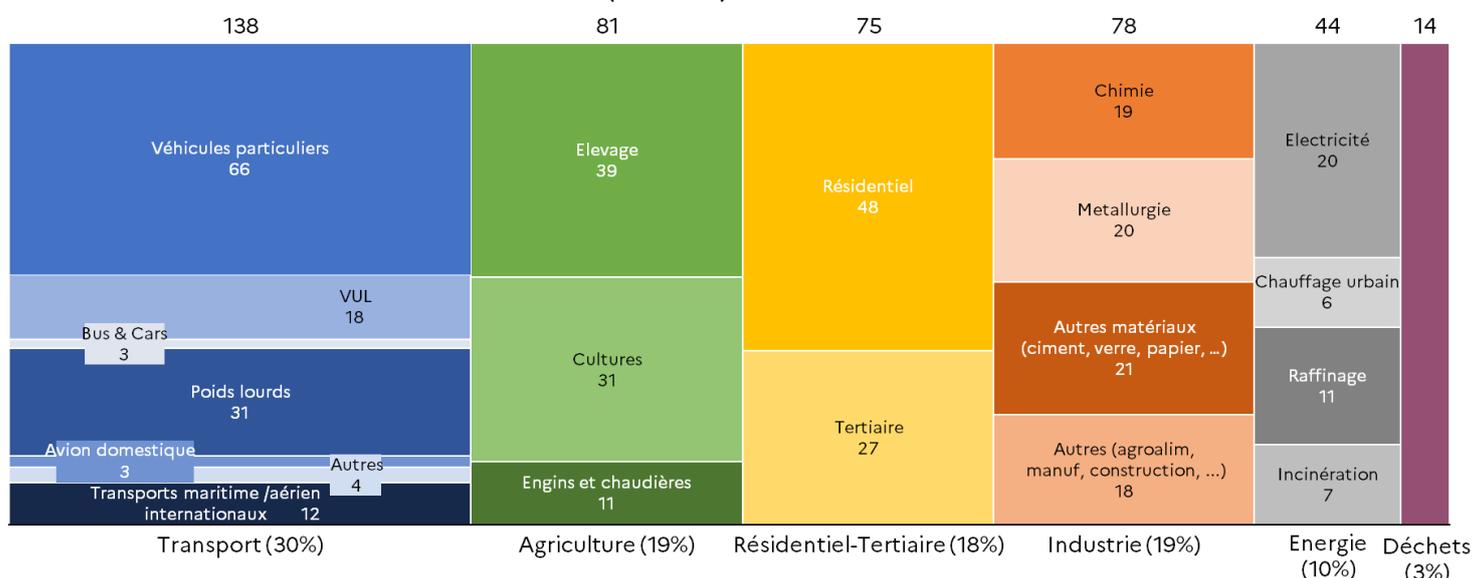
- L'atténuation du réchauffement climatique ;
- L'adaptation aux conséquences inévitables du réchauffement ;

- La préservation et la restauration de la biodiversité ;
- La préservation des ressources ;
- La réduction des pollutions qui impactent notre santé.

Ce plan complet vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et la préservation de la biodiversité et des ressources. Si les émissions brutes ont pu être réduites de 20 % entre 1990 et 2019, il est aujourd’hui nécessaire d’accélérer, et réussir à faire davantage en 7 ans (entre 2023 et 2030) que ce qui a été fait ces 33 dernières années, soit réduire de -55 % les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 en émissions nettes, conformément aux engagements internationaux repris dans la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

## Nos émissions nationales de gaz à effet de serre (2021)

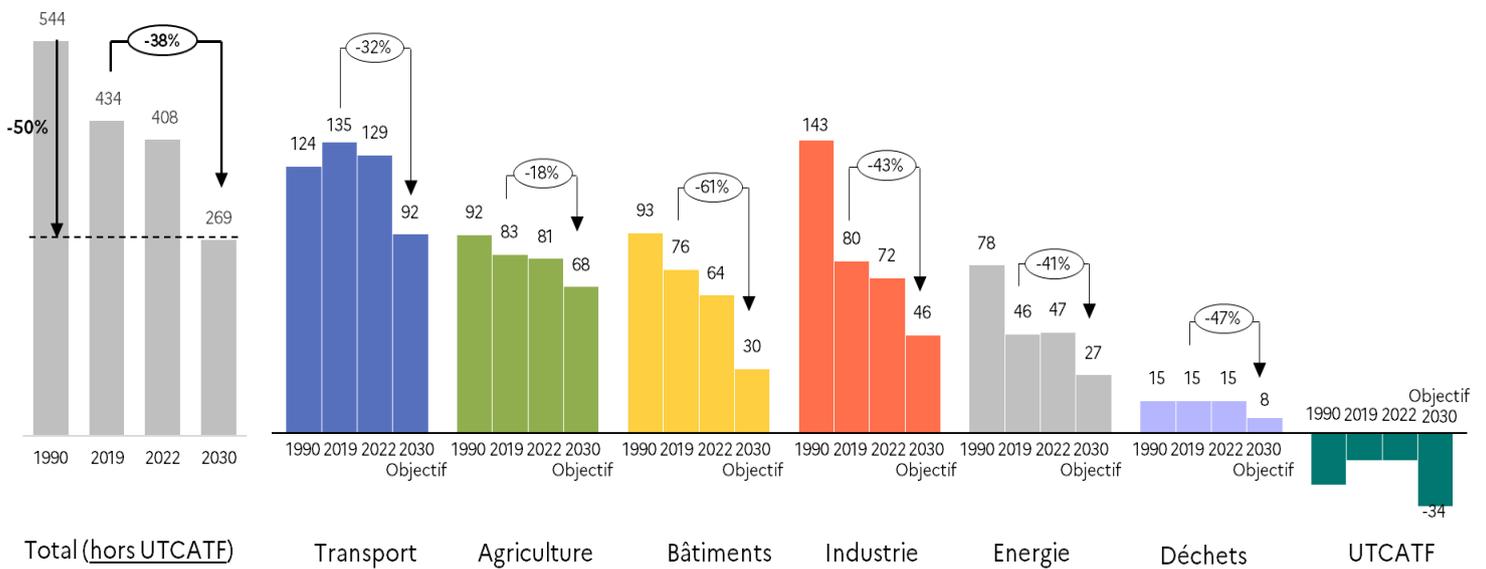
Emissions annuelles de GES en France en 2021 (MtCO<sub>2</sub>e)



La planification propose un scénario national pour y arriver, en tenant compte de la disponibilité des ressources et de la préservation de la biodiversité, avec une approche dite « systématique ». En effet, ce plan ne se limite pas à la baisse des émissions de gaz à effet de serre, mais apporte aussi les solutions pour enrayer l’effondrement de la biodiversité, gérer durablement nos ressources naturelles (eau, biomasse, foncier) et s’adapter au changement climatique. Il est cohérent avec la stratégie de réindustrialisation et de souveraineté, car il va permettre de créer des emplois dans tous les domaines de la décarbonation, contribuer à la croissance et à la compétitivité économique, permettre de réduire la dépendance aux énergies fossiles importées via un mix énergétique décarboné et d’implanter de nouvelles productions en France. Enfin, ce plan insiste sur la nécessaire amélioration de la santé globale (concept une seule santé, englobant populations, espèces et milieux) permises par la transition écologique alors que le changement climatique pose de nouveaux défis.

Dans cet objectif, le plan détaille secteur d’activité par secteur les efforts de décarbonation soutenable à réaliser d’ici 2030 en tenant compte de la réalité du quotidien des Français et des spécificités de chaque territoire, notamment des territoires ultra-marins (cf schéma page suivante)

Emissions annuelles domestiques (hors soutes) de GES (en MtCO<sub>2</sub>e) - SNBC Version Run 1 bis



1. UTCATF : Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Forêt – puits de carbone- Sources : CITEPA ; Note : Transports hors soutes internationales (25MtCO<sub>2</sub> en 2019)

Les travaux de la planification écologique se structurent opérationnellement autour de 6 thématiques du quotidien (se loger, produire, se nourrir, consommer, préserver, se déplacer) déclinées en 22 chantiers d'action, qui ont fait l'objet d'un état des lieux approfondi permettant notamment de réactualiser les objectifs, prioriser les actions à mettre en œuvre et mobiliser les acteurs concernés.



Ce plan concret, repose ensuite pour chacun des 22 chantiers sur des leviers d’actions tangibles, permettant un choix éclairé des actions à déployer dans chacun des territoires selon leurs spécificités.

43 leviers ont été identifiés comme possibles à mettre en œuvre à l’échelle d’une région comme la Bourgogne-Franche-Comté.

<b>Transports de voyageurs</b>	<b>Bâtiments</b>	<b>Energie</b>
Véhicules électriques Bus et cars décarbonés Réduction du besoin de déplacements Covoiturage Report modal Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés	<i>Résidentiel :</i> Sobriété et isolation Suppression des chaudières au fioul Changement de chaudière gaz <i>Tertiaire :</i> Sobriété et isolation Suppression des chaudières au fioul Changement de chaudière gaz	Electricité renouvelable Biogaz Réseaux de chaleur décarbonés
<b>Transports de marchandises</b>		<b>Industrie</b>
Fret décarboné et multimodalité Efficacité et sobriété logistique		Grands sites industriels Industrie diffuse Produits bois
<b>Agricultures et sols</b>	<b>Espaces naturels</b>	<b>Eau</b>
Changements de pratiques de fertilisation azotée Elevage durable Bâtiments et machines agricoles Gestion des haies Gestion des prairies Pratiques stockantes Réduction de l’usage des produits phytosanitaires Agriculture biologique et de HVE	Sobriété foncière Gestion des puits forestiers Forêts sous gestion durable Points noirs prioritaires de continuité écologique Surface en aire protégée Restauration des habitats naturels	Sobriété dans l’utilisation de la ressource eau Protection des zones de captage d’eau Désimperméabilisation des sols
	<b>Alimentation</b>	<b>Déchets</b>
	Loi Egalim / Climat et Résilience	Captage de méthane dans les ISDND Valorisation matière des déchets Prévention des déchets Mise en décharge Taux de collecte

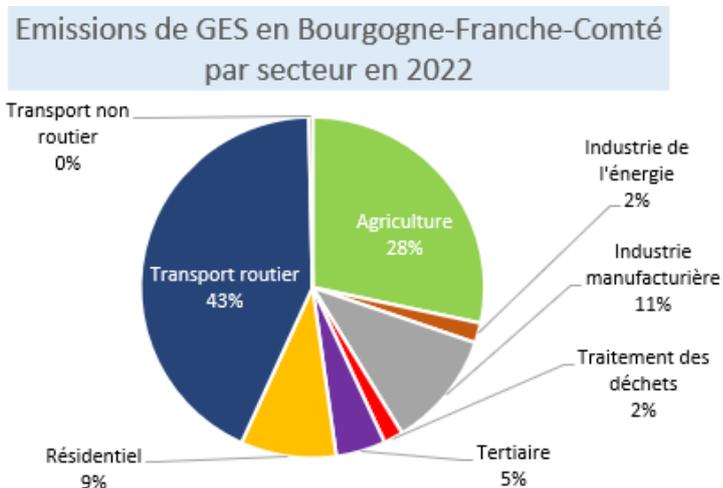
Ils nécessiteront, pour être efficaces, une mobilisation de tous en Bourgogne-Franche-Comté : monde économique, Etat et collectivités, secteur associatif et établissements d’enseignement et de recherche, ensemble de la société civile.

### 3. Méthode d’élaboration de la feuille de route en Bourgogne-Franche-Comté

L’Etat à travers son secrétariat général à la planification écologique (SGPE) a souhaité que cette démarche de planification nationale soit déclinée territorialement, dans un objectif d’appropriation et de mobilisation des acteurs, mais également pour confronter les hypothèses centrales aux spécificités et réalités locales, adapter le cas échéant les trajectoires sectorielles imaginées et surtout les traduire en actions opérationnelles à court terme.

En région Bourgogne Franche-Comté, la situation actuelle en matière de gaz à effet de serre est la suivante.

Les émissions liées à l'utilisation d'énergie fossile représentent la plus grande part des émissions de gaz à effet de serre (GES). Parmi elles, les transports routiers – tout trafic confondu - arrivent en tête (43 % des émissions sur le territoire), puis l'usage des bâtiments (résidentiels et tertiaires) avec 14 % des émissions et l'industrie manufacturière avec 11%. L'agriculture est l'autre principal secteur émetteur avec 28 % des émissions. Elle émet près de 90 % des émissions régionales de protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) et de méthane (CH<sub>4</sub>), les premières étant principalement liées aux épandages d'engrais, les secondes à la digestion des animaux d'élevage et à la gestion des déjections du cheptel.



Source : CITEPA – ATMO BFC  
2022 : dernière année consolidée disponible

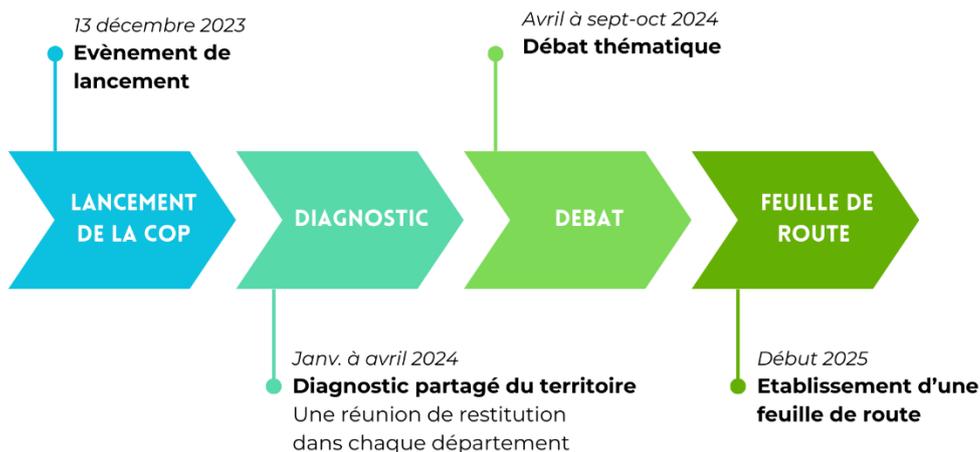
Les émissions de GES sur le territoire régional n'ont que faiblement diminué entre 2008 et 2022 (-22,5 % après correction des variations climatiques) en raison principalement de la relative stabilité des émissions des transports routiers (voyageurs et marchandises).

Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, historiquement investi sur ces enjeux de transitions et pleinement en phase avec la méthode globale et collective proposée, a souhaité copiloter cette démarche à parité avec l'Etat.

La démarche de COP régionale s'est appuyée au plus près sur les outils et la méthode de travail nationaux, caractérisés en premier lieu par l'implication de l'ensemble des parties prenantes.

Trois grandes phases d'élaboration ont été mises en œuvre courant 2024, après un lancement officiel du processus le 13 décembre 2023 réunissant près de 400 participants en présence du ministre Christophe Béchu.





### 1 – Phase de diagnostic : de janvier à avril 2024

Cette première étape a principalement concerné les collectivités infrarégionales, rendues destinataires d'un questionnaire détaillé pour recenser les actions déjà en cours tester la pertinence des leviers identifiés par le secrétariat général à la planification écologique (SGPE), et l'effectivité de mise en œuvre d'actions dans les différentes thématiques.

L'ensemble des niveaux de collectivités, appuyés techniquement par les services de l'Etat, se sont fortement mobilisés pour répondre à ce questionnaire, générant au total plus de 2 200 réponses dont 100 % des Conseils Départementaux et EPCI et environ 60 % des communes.

Ces réponses mettent en évidence une bonne adhésion des territoires aux enjeux de transition et une mise en action des collectivités déjà à l'œuvre sur plusieurs thématiques telles que la mobilité en milieu rural, la rénovation énergétique des bâtiments, la gestion et l'exploitation de la forêt, les projets alimentaires territoriaux.

La restitution de cette étape de diagnostic dans les 8 départements de la région, réunissant au total près de 900 élus, a confirmé une forte attente d'amplification de l'action, nécessitant un accompagnement renforcé.

Cette phase de diagnostic a fait l'objet d'une publication, permettant de synthétiser les enjeux prioritaires et l'état des lieux de l'action en région, tout en intégrant le retour des collectivités.

Il est disponible sur le site dédié à la COP BFC : [www.cop-bfc-versdemain.fr](http://www.cop-bfc-versdemain.fr)



## **2 – Phase de débat : de mai à octobre 2024**

Cette phase est au cœur de la démarche, en impliquant l'ensemble des parties prenantes en région pour co-construire les actions de mise en œuvre de la planification écologique en Bourgogne-Franche-Comté.

Ce débat a été articulé autour de plusieurs dispositifs d'association des acteurs :

- **Des webinaires** courant mai sur chacune des 6 thématiques de la COP, réunissant près de 700 participants, pour partager les enseignements du diagnostic et échanger sur les premières solutions ou freins à lever ;
- **Six ateliers thématiques régionaux** d'une journée, accueillis dans les différents départements, réunissant au total 310 participants représentatifs de l'écosystème régional : élus, administrations et opérateurs de la sphère publique, milieux économiques et industriels, socio-professionnels, milieux associatifs et de la recherche, société civile. Ces ateliers, construits sur la base des leviers identifiés par le SGPE, ont permis de faire émerger plus de 110 pistes d'actions partenariales ;
- **Des rencontres bilatérales** entre les pilotes de la démarche (préfet de Région / Vice-Présidente Conseil Régional) et un certain nombre d'acteurs régionaux (consulaires, représentants des instances économique et associatives) pour échanger sur leurs préoccupations et leur engagement dans la démarche ;
- **Une mobilisation des citoyens**, d'une part à travers une convention citoyenne sur le climat et la biodiversité pilotée par la Région, d'autre part via une enquête en ligne dédiée ayant recueilli 1 360 réponses sur les attentes et priorités des habitants de Bourgogne-Franche-Comté ;
- **Un avis spécifique du CESER**, portant notamment sur les conditions d'acceptabilité sociale et de réussite de la transition écologique.



## **3 – Phase de formalisation de la feuille de route : de novembre 2024 à janvier 2025**

L'ensemble du processus d'association des parties prenantes durant la phase de débat a permis de constituer un matériau riche et partagé de réflexions et propositions. Sur cette base, un travail itératif a permis de sélectionner les actions régionales les plus pertinentes, d'en identifier les pilotes, et de définir une méthode de mise en œuvre, de gouvernance et de suivi des impacts de cette feuille de route.

#### 4. L'ambition de la feuille de route régionale

Tout au long des travaux menés en 2024, il est apparu que la somme des initiatives déjà lancées par les différents types acteurs, qu'ils soient institutionnels, économiques, associatifs ou citoyens, et aux différentes échelles de territoires, était important et difficile à recenser.

Dès lors, la vision d'une feuille de route visant à un recensement exhaustif de ces actions n'apparaissait ni réaliste, ni pertinente au regard d'un objectif partagé d'accélération des transitions qui n'enlève rien à la poursuite des nombreuses initiatives en cours et au développement de nouveaux projets.

Le parti pris d'élaboration de cette feuille de route a donc bien consisté à donner un cadre à l'action collective régionale, dans une logique d'impulsion et de facilitation, avec quatre grands objectifs :

- **Lancer la dynamique collective et l'inscrire dans la durée** : la méthode d'association des acteurs a montré sa pertinence, en mettant en visibilité et en synergie les initiatives nombreuses et parfois méconnues. Le choix de retenir des actions à portée collective vise à entretenir cette dynamique. L'approfondissement ultérieur de nouvelles thématiques (précisions en partie IV) participe également de cet objectif ;
- **Piloter des actions régionales structurantes** : les actions retenues dans cette feuille de route, en nombre volontairement limité, ont une portée régionale, reposent sur des coopérations, cherchent à accélérer ou massifier les avancées, et ce dès 2025 ;
- **Organiser la déclinaison territoriale** : au-delà de l'impulsion et des sujets dont la pertinence à l'échelle régionale est avérée, l'ensemble des acteurs a plébiscité la nécessité d'organiser le passage à l'action opérationnelle au plus près des territoires. Un pan important de cette feuille de route, détaillé en partie III, vise donc à organiser et à faciliter la planification écologique à chaque échelle de territoire pertinente, dans une double logique d'accompagnement et de simplification ;
- **Définir la trajectoire et les modalités de suivi** : cette feuille de route rappelle un certain nombre d'objectifs pour la Bourgogne-Franche-Comté issus pour la plupart de cadrages nationaux. Elle repose sur des indicateurs de suivi mesurables, et précise les modalités de gouvernance pour sa mise en œuvre.

#### 5. Une feuille de route régionale cohérente avec les démarches préexistantes

La présente feuille de route régionale s'inscrit dans un panorama de démarches et documents déjà établis en Bourgogne-Franche-Comté. Quelques repères sont rappelés ici pour lui donner sa juste place.

Elle permet d'abord une approche à 360° des différentes thématiques contributives de la transition écologique et de la préservation de la biodiversité et des ressources ; elle apporte donc une vue d'ensemble, en déclinaison de la démarche nationale à laquelle elle contribue. Elle est construite en outre avec une vision dite « systémique » pensant les enjeux et politiques publiques comme un tout cohérent pour un projet de transition globale.

D'une portée opérationnelle à l'horizon 2030, elle constitue une contribution, parmi d'autres, à la mise en œuvre et à l'atteinte des objectifs des schémas stratégiques régionaux que sont le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ou encore la stratégie

régionale de biodiversité (SRB). Elle est par ailleurs cohérente avec les feuilles de routes sectorielles existantes dans différents domaines.

Enfin, la démarche de planification a vocation à être prise en main par les acteurs au plus près du terrain (cf. partie III), qui porteront à leur initiative des actions à leur échelle. Des documents cadres, réglementaires ou volontaires, existent pour ce faire : plan climat air énergie (PCAET) contrat territoire en action (TEA) de la Région, programme des territoires engagés transition écologique (TETE) déployé par l'ADEME, le contrat de réussite pour la transition énergétique (CRTE) de l'Etat, etc.

Ces différents outils, qui sont parfois adossés à des sources de financements, peuvent être alimentés par les éléments de diagnostic, constats et pistes d'actions prioritaires mis en évidence dans notre démarche de planification écologique régionale.

## II. LA FEUILLE DE ROUTE REGIONALE : UNE ACTION COLLECTIVE RENFORCEE DES 2025

### 1. Perspectives et trajectoires en BFC

#### 1.1 Le panorama des leviers régionaux

Si la transition écologique est l'affaire de tous, sa réussite exige un exercice de transparence quant au chemin à parcourir collectivement. Entreprises, pouvoirs publics, monde socio-professionnel, associatif, de la recherche ou citoyens : nous avons tous besoin de visibilité sur les objectifs à atteindre d'ici 2030, et de stabilité sur les domaines dans lesquels nous pouvons nous engager. C'est le sens du panorama des leviers de la planification écologique, dans les grands secteurs que sont les transports, le bâtiment, l'énergie, l'industrie, l'agriculture, l'alimentation, l'eau, les écosystèmes naturels dont la forêt et l'économie circulaire et les déchets.

Plusieurs leviers ont été identifiés à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté, à partir de la méthode nationale du SGPE, pour atteindre les gains attendus d'émissions de CO<sub>2</sub> entre 2019 et 2030, tout en préservant nos ressources.

Pour une bonne compréhension de la démarche, il est important de préciser le périmètre de certaines thématiques qui repose sur des choix de rattachement, dont certains spécifiques à notre région :

- Mieux consommer comprend également les enjeux de réduction et gestion des déchets
- Mieux produire inclut les énergies renouvelables, le transport de marchandises et le fret, ainsi que les consommations des bâtiments tertiaires (dont bâtiments publics)
- Mieux se loger n'aborde donc que les bâtiments résidentiels
- Mieux se déplacer englobe les mobilités des personnes

Ces leviers sont représentés sous forme du graphique en annexe en fin de document appelé « Panorama des leviers », la surface de chaque bloc étant proportionnelle à l'objectif visé en matière de réduction de GES. Il est à considérer comme un cadre de travail homogène et simple, pour faire dialoguer les échelles et les thématiques. C'est un exercice méthodologique et « théorique », qui représente la « marche à franchir » d'ici 2030, et qui reste à confronter avec le passage opérationnel à l'action.

Concernant la biodiversité et la préservation des ressources naturelles, plusieurs leviers ont été identifiés a priori, représentés en annexe en fin de document, et seront complétés dans le cadre des travaux en cours de la régionalisation de la stratégie nationale de la biodiversité.

*Les panoramas des leviers de décarbonation et de préservation de la biodiversité et gestion des ressources en Bourgogne-Franche Comté sont disponibles en annexe.*

#### 1.2 Enseignements du diagnostic régional

Le diagnostic établi durant la première phase de la COP entre janvier et avril 2024, construit à la fois sur les expressions des collectivités interrogées et sur les éléments préexistants dans les services de l'Etat et de la Région a permis de mettre en avant quelques grands enjeux pour chacune des six thématiques.

### Mieux se déplacer :

La Bourgogne-Franche-Comté est située à un carrefour de grands axes de communication européens mais compte de vastes territoires peu denses et peu reliés aux grandes infrastructures ce qui génère de fortes contraintes d'accessibilité. L'usage de la voiture thermique individuelle dans les déplacements y est prédominant, même si les transports en commun peuvent être compétitifs pour certains usages (train sur les longues distances, bus ou tramway en zones agglomérées). Toutefois, l'acquisition plus massive de véhicules électriques par les citoyens se heurte à ce stade à un coût jugé trop élevé, qui n'est pas du ressort des leviers régionaux, et à un moindre degré d'autonomie. Pour les collectivités, le développement d'une mobilité sobre et décarbonée, adossée à un éventail de solutions en fonction du territoire, fait partie des enjeux majeurs. Cela renvoie parallèlement à une réflexion sur nos modèles d'urbanisation pour réduire le besoin de déplacement.

### Mieux se loger :

Les enjeux en matière d'habitat pour la région sont majeurs : de façon sensiblement plus marquée qu'en moyenne nationale, le parc privé est ancien, peu performant thermiquement, pas adapté à l'évolution des besoins de la population et aux enjeux climatiques et moins occupé. C'est pourquoi la rénovation des logements est dans le trio de tête des actions prioritaires et perçues comme les plus pertinentes par les collectivités. Ce sujet est au croisement de nombreux enjeux : sociaux (précarité), environnementaux (foncier, constructions bois, biodiversité, ...), économiques (filières du bâtiment, attractivité, ...). Parallèlement, les pôles (villes et bourgs) de la majorité des bassins ruraux ont perdu des habitants, ce qui entraîne un affaiblissement de l'économie et des services ; il convient d'inverser cette tendance tout en répondant aux nouvelles aspirations résidentielles.

### Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes :

Le patrimoine naturel de la région est riche et diversifié, ce qui en fait le principal allié dans la lutte contre le changement climatique. Néanmoins, les milieux naturels continuent de se dégrader. Les collectivités considèrent donc la préservation de nos écosystèmes comme un enjeu central, tant en termes de qualité de vie pour les habitants, que comme support d'activités économiques majeures pour la région (agriculture, foresterie, tourisme). En particulier, en Bourgogne-Franche-Comté, la préservation de la forêt, importante en surface mais fragilisée par des crises sanitaires et climatiques, de la ressource en eau confrontée à des déséquilibres quantitatifs et qualitatifs dans une région en tête de 3 bassins versants, et des sols dont la consommation reste élevée au regard du nombre d'habitants, sont prioritaires.

### Mieux se nourrir :

La Bourgogne-Franche-Comté est une des régions les plus rurales et agricoles de France, avec une agriculture de qualité, engagée dans les transitions écologique et énergétique et avec des spécialisations territoriales très marquées, mais celle-ci doit faire face au changement climatique dont elle subit durement les conséquences et au renouvellement des générations, dans un contexte économique incertain et tendu. Pour les collectivités, la promotion des produits agricoles de qualité et des circuits courts est une priorité, avec des impacts positifs sur la situation économique des agriculteurs, la vitalité des territoires ruraux, la santé des consommateurs, la préservation de la biodiversité. Les marges de

progrès sont importantes, notamment avec une part trop faible de cantines qui atteignent les objectifs de la loi EGALIM.

### **Mieux produire :**

La région est un territoire aux filières industrielles majeures (automobile, nucléaire, santé, agroalimentaire, etc.) et reconnues, avec un important potentiel de production et de nombreuses ressources à valoriser, mais la prédominance d'une diversité de TPE et PME dans le tissu régional nécessite une attention toute particulière pour les accompagner dans la poursuite de la décarbonation. Parmi l'électricité produite en région, 19% est d'origine renouvelable, et le bois est la première énergie renouvelable utilisée en région pour le chauffage. A leur échelle, les collectivités de Bourgogne-Franche-Comté sont particulièrement mobilisées en faveur de la rénovation des bâtiments tertiaires et du déploiement des énergies renouvelables à partir de potentiels locaux dans une logique de mix énergétique, deux domaines qui restent à amplifier. Elles accompagnent les implantations vertueuses d'activités pour favoriser la sobriété foncière, la préservation des ressources ou encore le report modal en matière de transport de marchandises. En ce qui concerne la logistique, un certain nombre de leviers ne sont pas du seul ressort régional.

### **Mieux consommer :**

Des quantités importantes de ressources et matériaux majoritairement importées produisent toujours plus de déchets dont la valorisation et le recyclage restent à développer, dans un contexte d'augmentation de la consommation. La gestion des déchets du bâtiment et des biodéchets est un enjeu important pour la région. Du côté des collectivités, la limitation et la gestion des déchets est un sujet quotidien de premier plan. Bien engagées dans les dynamiques vertueuses, il demeure d'importantes disparités régionales qu'il s'agira de prendre en compte. Enfin, dans une approche plus large moins spécifique à la région, le comportement des citoyens en matière de consommation plus durable, les enjeux de l'économie circulaire et du numérique responsable, les leviers de la commande publique sont autant d'axes d'intervention possibles.

*Pour aller plus loin, le diagnostic complet est en ligne sur le site :*

[www.cop-bfc-versdemain.fr](http://www.cop-bfc-versdemain.fr)

## **1.3 L'existant : une région déjà en mouvement**

L'établissement du diagnostic de la situation en Bourgogne-Franche-Comté ainsi que les échanges avec l'ensemble des parties prenantes tout au long de la démarche ont montré l'ampleur et la diversité des solutions déjà à l'œuvre sur le territoire régional. On peut en particulier souligner le foisonnement des initiatives enclenchées par les différents niveaux de collectivités à leur échelle, ainsi que la mobilisation croissante de toujours plus d'acteurs industriels et économiques sur les enjeux de transition.

Les actions retenues dans cette feuille de route régionale tiennent compte de cet existant, pour ne pas être redondant, et visent à aller un cran plus loin dans les différents domaines. Un rapide point de situation est rappelé ci-dessous par grande thématique, sans volonté d'exhaustivité. Cela permet de donner des éléments de compréhension à la sélection opérée dans la liste d'actions retenues dans cette feuille de route, qui s'inscrit bien dans une logique d'accélération.

### Mieux se déplacer :

- Un engagement très important est déjà effectif en faveur des transports en commun régionaux, notamment ferroviaires : tarification incitative des TER, amélioration de la qualité de services, moyens importants pour la modernisation du réseau (voies, gares) et du matériel roulant, outils Mobigo, etc. ;
- La Loi LOM est en cours de déploiement, créant une dynamique collective partagée par les 35 autorités organisatrices de mobilité en région qu'il convient de prolonger ;
- L'Etat, les collectivités et les entreprises sont en chemin vers le verdissement de leurs flottes automobiles, le travail sur les infrastructures de recharge est initié, l'évolution de la filière automobile est accompagnée.
- Les caractéristiques géographiques de la région (étendue, à dominante rurale, multipolaire) militent pour la recherche d'un bouquet de solutions de mobilité, adaptées au profil de chaque territoire. C'est l'objet des contrats opérationnels de mobilité dont une première génération est en cours.

### Mieux se loger :

- La rénovation énergétique des logements est soutenue depuis longtemps en région, à travers des mécanismes financiers de l'Etat comme de la Région, en direction des propriétaires privés et avec un dispositif public d'accompagnement des particuliers ;
- La rénovation énergétique du logement social est un enjeu particulièrement traité, avec un investissement fort des bailleurs sociaux et un soutien financier de la Région et des fonds européens ; les techniques mises en œuvre à grande échelle peuvent être capitalisées ;
- Les filières professionnelles s'organisent et sont accompagnées, pour répondre aux besoins en matière de rénovation énergétique ;
- Le SRADDET cadre au niveau régional les objectifs de transition de nos modèles vers un aménagement plus durable, ils sont à décliner localement.

### Mieux préserver :

- Une stratégie régionale de la biodiversité, partenariale, a été adoptée en 2020 et est adossée à un observatoire au sein de l'Agence Régionale de la Biodiversité ;
- Un tissu associatif riche contribue à la connaissance des enjeux et porte des actions pertinentes de préservation-restauration de la biodiversité ;
- Des actions spécifiques sont menées, entre autres, dans les domaines de la forêt, étendue mais fragilisée en Bourgogne-Franche-Comté, et de l'eau qui constitue une priorité importante tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs. En particulier, la question de la répartition des usages de l'eau, qui sera de plus en plus prégnante, fait l'objet de travaux à l'échelle des territoires, notamment via la mise en place des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Le sujet de la qualité de l'eau en général, dont la question de la protection des captages prioritaires, est une préoccupation importante qui relève d'une gouvernance bien établie avec les acteurs aux différentes échelles.

### Mieux se nourrir :

- De nombreux acteurs en région œuvrent en faveur d'une alimentation locale et de qualité. Ils sont par exemple pleinement investis dans les 35 projets alimentaires territoriaux (PAT) ;
- Des outils financiers de natures diverses sont déployés pour soutenir les mesures agroenvironnementales, encourager l'innovation et les collaborations, moderniser et adapter les exploitations, soutenir l'investissement, favoriser les pratiques stockantes, etc. ;
- La chambre régionale d'agriculture a réalisé une étude prospective permettant d'établir une vision partagée de l'agriculture aux horizons 2025, 2030 et 2040 sur différents enjeux liés au renouvellement des générations, à la souveraineté alimentaire, au développement d'une agriculture durable et rémunératrice.

### Mieux produire :

- Les acteurs économiques et industriels sont fortement investis sur la décarbonation de leur process : convention des entreprises pour le climat, démarches accompagnées par le réseau régional de la transition écologique et économique (RT2E), etc. Les plus gros émetteurs de GES sont accompagnés spécifiquement d'une part au niveau national (50 entreprises, dont deux en région), d'autre part au niveau régional par un accompagnement spécifique de l'Etat des autres plus gros émetteurs.
- En matière d'énergies renouvelables, de nombreux leviers sont déjà mobilisés : planification, accompagnement méthodologique et en ingénierie, soutien financier direct ou indirect. Le déploiement doit encore être accéléré au regard des objectifs.

### Mieux consommer :

- Un axe important de cette thématique concerne les déchets, pour lequel le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, intégré au SRADDET depuis sa réalisation, fixe des objectifs ambitieux de réduction et de meilleure valorisation ;
- Avec un objectif de diminution de consommation des ressources, la Région s'appuie sur un accélérateur à projets économie circulaire et le développement des filières régionales de réemploi portés conjointement avec l'ADEME.
- Les axes de la commande publique et du numérique responsable représentent des gisements de gains à explorer davantage.

## 1.4 Tableau des objectifs régionaux phares

Trente objectifs régionaux ont été définis dans les grands secteurs que sont les transports, le bâtiment, l'énergie, l'industrie, l'agriculture, l'alimentation, l'eau, les écosystèmes naturels et l'économie circulaire, à atteindre à l'horizon 2030. Ils sont pour l'essentiel issus des différents plans et cadres nationaux ou régionaux déjà approuvés.

	Cible à 2030	Origine de l'objectif
<b>Objectifs généraux</b>	→ 100 % des friches sont identifiées → 25 % sont réhabilitées pour la réindustrialisation, l'habitat ou la renaturation	Loi climat et résilience Loi sobriété foncière
	La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers est divisée par 2	Loi climat et résilience Loi sobriété foncière
	100 % des aides aux opérations bâtiments et aménagement sont éco-conditionnées	Proposition régionale

	Cible à 2030	Origine de l'objectif
<b>Mieux se déplacer</b>	45 % du parc est électrifié pour les entreprises et collectivités	Loi d'orientation des mobilités
	x 4 des déplacements domicile-travail par la marche et le vélo	Plan vélo et marche SGPE
	→ 100 % des employeurs obligatoires ont un plan de déplacements → 50 % des employeurs non obligatoires ont mis en place des initiatives	Loi d'orientation des mobilités
	100 % des collectivités ont inclus un plan de mobilité lors de la révision de leurs documents d'urbanisme	SRADDET
	+2 % /an de trafic pour les transports en commun	SGPE

	Cible à 2030	Origine de l'objectif
<b>Mieux se loger</b>	Aucune zone blanche d'information et de conseil sur la rénovation énergétique	Proposition régionale
	- 60 % de passoires énergétiques	Loi transition énergétique SRADDET
	+ 40 % du volume de bois dédié au secteur de la construction	SGPE

	Cible à 2030	Origine de l'objectif
<b>Mieux préserver nos écosystèmes</b>	2 nouvelles expérimentations par départements pour des PLUi intégrant un diagnostic zones humides préalables des nouvelles zones à urbaniser	Proposition régionale (exemples déjà présents en région)

	4 % de la surface régionale est couverte par une protection forte	Stratégie nationale des aires protégées (1,48 % aujourd'hui avec 70 700 ha)
	- 15 % de prélèvements en eau dans chaque sous bassin de la région	Plan Eau Réévaluation nationale
	x2 des surfaces agricoles incluent des couverts intermédiaires	SGPE

	Cible à 2030	Origine de l'objectif
<b>Mieux se nourrir</b>	100 % des cantines régionales respectent les critères d'approvisionnement présents dans la loi Egalim	Loi Egalim (min. 50 % de produits durables ou sous signes d'origine ou de qualité, dont min. 20 % de produits bio)
	14 PAT sont labellisés au niveau 2	Proposition régionale
	Stabilisation du cheptel bovin	SGPE
	→ + 440 km de haies par an → 50 plans de gestion régionaux soutenus par an	Pacte Haie (+ 4 400km de haies par rapport à 2019)

	Cible à 2030	Origine de l'objectif
<b>Mieux produire</b>	13 % des véhicules sont électriques dans la flotte de poids lourds et véhicules légers utilitaires	Cadre européen Feuille de route de décarbonation de la chaîne de valeur des véhicules lourds Stratégie régionale de la logistique
	- 40 % des émissions de GES par l'industrie diffuse	SGPE
	32 % de la consommation finale brute d'énergie est d'origine renouvelable	Programme national
	- 40 % de la consommation d'énergie par les bâtiments du secteur tertiaire	Loi Elan

	Cible à 2030	Origine de l'objectif
<b>Mieux consommer</b>	20 % des EPCI portent une démarche de commande publique pour un approvisionnement durable et local (hors alimentation)	Proposition régionale
	10 % des emballages sont réemployés dès 2027	Loi AGECE Loi climat et résilience
	65 % de la population régionale est couverte par la tarification incitative	SRADDET (43 % aujourd'hui)
	- 50 % de déchets enfouis	SRADDET (par rapport à 2010)

Le suivi régulier de ces objectifs régionaux permettra de mesurer l'impact de toutes les actions mises en œuvre en Bourgogne-Franche-Comté en faveur du climat, de la biodiversité et de la préservation des ressources, contribuant à l'exigence de transparence en clarifiant où nous en sommes, et où nous allons.

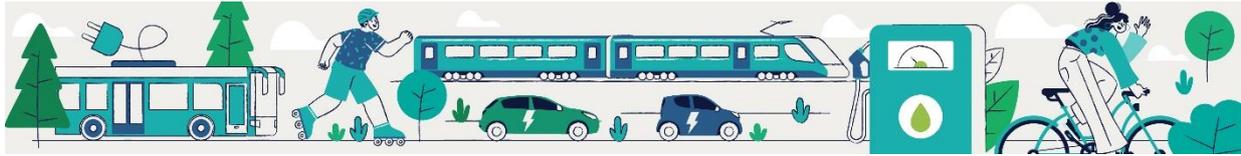
En cela, les actions de la feuille de route participent à l'atteinte de ces objectifs mais c'est bien l'impact des actions de tous les acteurs, à l'échelle de tous les territoires qui sera visé à travers les 30 objectifs régionaux.

## 2. Fiches-action par thématiques

Sur la base des objectifs nationaux et régionaux à atteindre, des enjeux prioritaires en Bourgogne-Franche-Comté rappelés dans le diagnostic régional, des démarches déjà existantes en région et de la concertation avec l'ensemble des parties prenantes, des fiches actions de portée régionale ont été élaborées pour fixer un cap collectif d'accélération de la transition ; 40 actions portent sur les 6 champs thématiques de la COP, et 4 actions ont une vocation transversale. Les pilotes d'actions, relevant de différents types de structures, auront à charge d'organiser dès 2025 la mise en œuvre opérationnelle en lien avec les partenaires pré-identifiés. Parallèlement à ces actions de portée régionale, l'ensemble des acteurs est appelé à prolonger la démarche de planification écologique et à la porter à son échelle.

MIEUX SE DEPLACER.....	24
MIEUX SE LOGER.....	27
MIEUX PRESERVER.....	29
MIEUX SE NOURRIR.....	32
MIEUX PRODUIRE.....	35
MIEUX CONSOMMER.....	38
APPUYER LA TRANSITION ECOLOGIQUE.....	40

*Les fiches dans leur intégralité sont présentées en annexe 3.*



# MIEUX SE DEPLACER

## Action D1

### FAVORISER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN

Réaffirmer le rôle central des services de transport en commun (train, cars et transports urbains) dans la stratégie de mobilité décarbonée : dans les aires d'attractivité des 3 grands pôles urbains via la mise en œuvre des projets de services express régionaux métropolitains (SERM) ; dans le reste de la région, via l'optimisation des transports. Il s'agira aussi de faciliter la multimodalité pour chaque citoyen par la création d'outils et services facilitants et attractifs (information, tarification lisible et incitative, interopérabilité des titres de transport à l'échelle régionale).

#### Pilotes pressentis :

Région, AOM, Etat (DREAL)



#### Public cible :

Collectivités, grand public



#### Calendrier :

2025 - 2030



## Action D2

### SYSTEMATISER UNE STRATEGIE DE MOBILITE POUR CHAQUE COLLECTIVITE

Fournir un appui en ingénierie aux EPCI (Cahier des Clauses Techniques Particulières type, accompagnement, appui aux études, partage de bonnes pratiques) pour généraliser l'établissement de documents de planification stratégiques en matière de mobilité (SERM, PLUi-HD, Plan de mobilité en zone urbaine / Plan de mobilité Simplifié en zones rurales).

#### Pilotes pressentis :

Etat (CEREMA, ADEME), Région



#### Public cible :

Collectivités AOM



#### Calendrier :

2025 - 2028



### Action D3

#### FACILITER L'ENGAGEMENT DES EMPLOYEURS DANS LES STRATEGIES DE MOBILITE DECARBONEE

Mettre en place une animation régionale pour accompagner les employeurs dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de mobilité décarbonée à l'échelle de l'entreprise, ou en considérant les regroupements géographiques d'entreprises existants (zones d'activités), en cohérence avec les travaux conduits par les collectivités autorité organisatrices de la mobilité (AOM) de leur territoire (covoiturage, autopartage, navettes, équipements pour cyclistes, etc.)

Pilotes pressentis :

MEDEF et AOM



Public cible :

Employeurs, salariés



Calendrier :

2025 - 2027



### Action D4

#### ACCOMPAGNER L'ELECTRIFICATION DES FLOTTES DE VEHICULES DE SERVICE PROFESSIONNELS

Favoriser d'une part la conversion progressive des flottes de véhicules de service vers l'électrique et d'autre part leur mutualisation entre plusieurs entreprises et/ou collectivités au sein de zones d'activités économiques et/ou administratives. Pour ce faire, des groupements de commande de véhicules électriques communs à plusieurs entreprises et administrations seront étudiés.

Pilotes pressentis :

MEDEF



Public cible :

Entreprises et administrations



Calendrier :

2025 - 2027



### Action D5

#### DEPLOYER EFFICACEMENT LES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VEHICULES DECARBONES

Mettre à jour le schéma de bornes de recharge pour les véhicules électriques (IRVE) et étudier les modalités de couverture des zones blanches ainsi que l'accès aux bornes de recharges multi-énergies privées

Pilotes pressentis :

Collectivités compétentes et Etat (DREAL)



Public cible :

Grand public, professionnels et collectivités



Calendrier :

2025 - 2026



## Action D6

### COORDONNER ET ACCOMPAGNER L'ACTION DES EPCI EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DU VELO

Apporter une cohérence dans le développement du vélo à l'échelle régionale, par la mise en place de nouvelles coopérations territoriales au service d'une meilleure couverture en infrastructures, tout en assurant la diffusion des bonnes pratiques. Cette action est concrétisée par la mise en œuvre du plan régional vélo 2 en cours d'élaboration.

#### Pilotes pressentis :

Région, Etat (ADEME et DREAL)



#### Public cible :

EPCI



#### Calendrier :

2025 - 2028



## Action D7

### CONDUIRE UNE ACTION COORDONNEE AU NIVEAU REGIONAL SUR L'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT DE PRATIQUES DE MOBILITE

Mener des opérations de sensibilisation et d'incitation au changement des pratiques de mobilité et accompagner leur montée en puissance. Au travers de cette action, il est proposé de distinguer les opérations de sensibilisation et d'incitation en fonction des différentes catégories de publics visées : les jeunes, les entreprises et leurs employés, le grand public.

#### Pilotes pressentis :

Etat (ADEME) et AOM



#### Public cible :

Tous les publics



#### Calendrier :

2025 - 2027





# MIEUX SE LOGER

## Action L1

### STRUCTURER ET DEPLOYER UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITE POUR UNE RENOVATION PERFORMANTE DU RESIDENTIEL PRIVE

Encourager et accompagner le résidentiel privé (maisons individuelles et copropriétés) à entreprendre des rénovations énergétiques performantes de leurs logements, globales et par mono-geste utiles. Cela se traduit notamment par la couverture régionale par des Espaces conseil France Rénov' et leur animation.

#### Pilotes presentis :

Etat (DREAL) et Banque des Territoires



#### Public cible :

Tous publics, principalement en maisons individuelles et copropriétés



#### Calendrier :

2025 - 2030



## Action L2

### STRUCTURER LES FILIERES PROFESSIONNELLES POUR LA RENOVATION DES LOGEMENTS

Former le secteur du BTP et accompagner toute la chaîne d'acteurs pour la prise en compte des nouveaux enjeux de la rénovation. Proposer des solutions innovantes pour détecter les potentiels de rénovation et soutenir les projets pilotes (récupération, réutilisation, diminution de la consommation dans le secteur de l'habitat).

#### Pilotes presentis :

Région, Etat (DREAL, DREETS) et Pôle Energie



#### Public cible :

Filières professionnelles



#### Calendrier :

2025 - 2030



### Action L3

#### SE DOTER D'OUTILS DE GESTION ET DE MAITRISE DE LA RESSOURCE FONCIERE

Se donner les moyens d'une gestion intelligente et optimisée de la ressource foncière en élaborant une vision stratégique et partagée à l'échelle de l'ensemble du territoire. Cela passe par un observatoire régional des friches, permettant une aide à la décision, un ou des outils d'accompagnement financier à la réhabilitation de ces friches, et la mobilisation de l'Etablissement Public Foncier (EPF) régional.

##### Pilotes pressentis :

Région, Etat (DREAL) et EPF



##### Public cible :

Collectivités



##### Calendrier :

2025-2026



### Action L4

#### DYNAMISER LES FILIERES REGIONALES DE LA BIOCONSTRUCTION

Mener un projet régional de développement industriel de filières de matériaux biosourcés pour la construction, notamment le bois. L'ambition est de faire émerger une industrie régionale avec plusieurs entreprises fabriquant de matériaux et matériels, leaders nationaux sur leur segment de marché. L'action portera sur la diminution du coût de l'offre de ces matériaux et sur l'engagement pluriannuel de la commande pour des conditions de développement et d'investissement stables et lisibles.

##### Pilotes pressentis :

ADEME, Pôle énergie Région, Cluster ROBIN.S, FIBOIS



##### Public cible :

Entreprises du secteur



##### Calendrier :

2025 - 2030



### Action L5

#### ADAPTER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR FACILITER LES PARCOURS RESIDENTIELS ET MIEUX REpondre A L'EVOLUTION DES BESOINS

Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle, afin de faciliter la mobilité résidentielle, de permettre une meilleure intégration des jeunes actifs, des familles, et des seniors, tout en répondant aux impératifs de sobriété foncière et d'utilisation efficiente des ressources. Cela implique entre autres, la construction de logements adaptés, la réhabilitation de bâtiments existants, la lutte contre la vacance, et la promotion d'options flexibles, telles que les logements évolutifs ou intergénérationnels.

##### Pilotes pressentis :

Région, Etat (DREAL)



##### Public cible :

Grand public  
Collectivités et acteurs de l'habitat



##### Calendrier :

2025 - 2030





# MIEUX PRÉSERVER

<b>Action P1</b>	<b>ÉTENDRE ET RENFORCER LE RESEAU D'AIRES PROTÉGÉES ET D'AIRES DE PROTECTION FORTE</b>		
Créer et étendre des aires protégées dont les aires de protection forte en priorisant les "hotspots" de biodiversité qui seront identifiés par des études déjà lancées, et améliorer la coordination entre les acteurs régionaux pour une stratégie cohérente de préservation.			
<u>Pilotes pressentis :</u> Etat (DREAL) et Région 	<u>Public cible :</u> Elus locaux et gestionnaires fonciers 	<u>Calendrier :</u> 2025 - 2030 	

<b>Action P2</b>	<b>RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ, D'EAU ET DE PAYSAGE DANS L'AMÉNAGEMENT</b>		
Compléter l'outillage des collectivités pour mieux prendre en compte les enjeux de biodiversité, d'eau, de préservation des sols et du paysage dans les opérations d'aménagement (diffusion de CCTP types, formation, réseaux d'échanges d'expérience, ...)			
<u>Pilotes pressentis :</u> Etat (DREAL) et ARB 	<u>Public cible :</u> Collectivités 	<u>Calendrier :</u> 2025 - 2030 	

<b>Action P3</b>	<b>OPTIMISER LA MOBILISATION DES FINANCEMENTS AU SERVICE DES RENOUELEMENTS FORESTIERS</b>		
L'action visera à amplifier la connaissance par les porteurs de projet des dispositifs de financement du renouvellement des forêts. Il s'agira ainsi de rendre cohérente et complémentaire l'offre de financement publics (Etat, collectivités) et privés existante à travers une stratégie régionale partagée entre financeurs.			
<u>Pilotes pressentis :</u> Etat (DRAAF, DREAL) et Région 	<u>Public cible :</u> Propriétaires et gestionnaires forestiers 	<u>Calendrier :</u> 2025 - 2030 	

## Action P4

### DEVELOPPER LES MODES D'EXPLOITATION A FAIBLES IMPACTS SUR LES SOLS FORESTIERS

Encourager l'adoption de modes d'exploitation forestière à faibles impacts, en soutenant des solutions innovantes, comme l'installation de câbles-mats ou le débardage à cheval. L'objectif est ici de développer davantage ces méthodes pour diminuer l'impact de l'exploitation forestière sur les sols et augmenter l'attractivité des métiers de la forêt.

Pilotes pressentis :

FCBA et Région



Public cible :

Entreprises de travaux forestiers (ETF), propriétaires et gestionnaires forestiers



Calendrier :

2025 - 2027



## Action P5

### PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX EN S'APPUYANT SUR LES SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE

Promouvoir les SFN (Solutions Fondées sur la Nature) en informant largement les élus locaux de leur impact économique et sur la sécurité des populations, qui s'ajoutent à leur valeur environnementale. Il s'agit d'encourager l'intégration de ces solutions dans les projets d'aménagement et de développement territorial, en se servant du recensement disponible et encore méconnu présent dans les Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés (PAOT) dans le domaine de l'eau, des expériences réussies en matière d'îlot de fraîcheur, de renaturation des sols, etc.

Pilotes pressentis :

Etat (DREAL) et Région



Public cible :

Collectivités, profession agricole



Calendrier :

2025 - 2030



## Action P6

### ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES DANS LEUR PLAN DE SOBRIETE D'USAGE POUR L'EAU POTABLE

Limiter les tensions sur la ressource en eau en encourageant les pratiques moins consommatrices d'eau. Pour ce faire, le déploiement des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sera poursuivi et les collectivités seront accompagnées dans l'élaboration de stratégie de sobriété et la mise en place d'actions de diverses natures : gestion des systèmes d'eau et assainissement, accompagnement des abonnés, ingénierie sur la tarification incitative, soutien de projets pilotes

Pilotes pressentis :

Etat (Agences de l'eau, DREAL)



Public cible :

Abonnés du réseau d'eau potable et collectivités



Calendrier :

2025 - 2030



## Action P7

### ACCELERER LE RECOURS AUX PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX POUR DES FILIERES AGRICOLES ET FORESTIERES FAVORABLES A LA RESSOURCE EN EAU, AUX ZONES HUMIDES ET A LA BIODIVERSITE

Accélérer le recours aux PSE, d'une part en travaillant à lever l'ensemble des contraintes juridiques et techniques, d'autre part en simplifiant les montages financiers entre acteurs publics et privés, prioritairement dans 2 domaines critiques :

- Le déploiement des PSE pour les agriculteurs et éleveurs qui permettent par leurs pratiques de maintenir une bonne qualité d'eau (potable ou à usage industriel) / ou de protéger les populations du risque inondation ;
- Le déploiement des PSE pour les forestiers et les agriculteurs qui permettent par leurs pratiques la séquestration du carbone et donc l'atténuation du changement climatique.

#### Pilotes pressentis :

Etat (DRAAF, Agences de l'eau), Région



#### Public cible :

Agriculteurs, forestiers, collectivités, entreprises



#### Calendrier :

2025 - 2028



## Action P8

### RESTAURER LA QUALITE DE L'EAU DES CAPTAGES PRIORITAIRES

Résorber les pollutions dues aux nitrates et aux pesticides dans les aires d'alimentation des captages prioritaires est essentiel pour restaurer et assurer durablement la qualité de l'eau potable. En fonction des territoires, plusieurs options innovantes pourront être encouragées pour restaurer la qualité de l'eau.

#### Pilotes pressentis :

Etat (DREAL, Agences de l'eau, ARS et DDT)



#### Public cible :

Collectivités et profession agricole



#### Calendrier :

2025 - 2030





# MIEUX SE NOURRIR

## Action N1

### ACCOMPAGNER LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX (PAT) POUR FACILITER L'ACCES A L'OFFRE ALIMENTAIRE REGIONALE

Accompagner les PAT dans la réalisation de projets concrets permettant d'augmenter sensiblement la part de produits agricoles régionaux dans l'assiette des citoyens de la région. Assurer la cohérence entre ces projets au niveau régional afin de garantir les regroupements de la demande et la mutualisation des outils existants et à construire. Les acheteurs publics soumis au respect de la loi EGALIM sont également ciblés pour des modalités de commande coordonnée, performante économiquement et donnant de la visibilité aux filières locales.

#### Pilotes pressentis :

Etat (DRAAF, ADEME),  
Région



#### Public cible :

Collectivités  
porteuses de PAT, filières  
agricoles et agroalimentaires



#### Calendrier :

2025 - 2027



## Action N2

### VALORISER LES HAIES POUR FAVORISER LEUR ENTRETIEN ET LEUR PERENNITE

Mettre en valeur et développer les services rendus par les haies en matière de biodiversité et de transition agroécologique. Pour cela, l'action vise notamment à développer les débouchés économiques rentables du bois issu de l'entretien des haies pour encourager les propriétaires à entretenir leur linéaire de haies et à replanter le cas échéant à travers notamment la valorisation en bois énergie (chaufferies bois des collectivités).

#### Pilotes pressentis :

Etat (DRAAF, ADEME),  
Région



#### Public cible :

Propriétaires de haies,  
entreprises d'abattage et de  
déchiquetage, gestionnaires  
de chaufferies, collectivités



#### Calendrier :

2025 - 2027



### Action N3

#### CONSTRUIRE UNE STRATEGIE ECONOMIQUE POUR LA RENTABILITE DE L'ELEVAGE A L'HERBE EN LIEN AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mettre en œuvre une stratégie économique en faveur de l'élevage extensif, basée sur le paiement des services environnementaux et une plus juste répartition de la valeur ajoutée entre les différents maillons de la filière. Cela passe, côté éleveurs, par la baisse des charges par le développement de l'autonomie, l'accompagnement de l'évolution vers des systèmes naisseurs-engraisseurs et la généralisation des dispositifs permettant le juste paiement des services environnementaux. Côté acteur de la transformation, distributeurs et acheteurs, l'objectif est de permettre des fonctionnements de coopération et en réseau pour renforcer la performance de la filière.

Pilotes pressentis :

Chambre Régionale d'Agriculture



Public cible :

Ensemble des acteurs de la filière élevage



Calendrier :

2025 - 2027



### Action N4

#### COOPERER ENTRE TERRITOIRES AGRICOLES POUR UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE AZOTEE ET PROTEIQUE

Mettre en place un réseau régional d'échanges entre groupes de céréaliers et d'éleveurs, pour une plus grande autonomie du territoire régional vis-à-vis des intrants azotés. Cela passe par le développement de l'autonomie protéique des exploitations d'élevage et la valorisation des cultures de diversification d'assolement des exploitations de grandes cultures. Il s'agit aussi de valoriser le fumier disponible sur les exploitations à des fins de matière organique

Pilotes pressentis :

Chambre régionale d'agriculture et FRCUMA



Public cible :

Agriculteurs



Calendrier :

2025 - 2028



### Action N5

#### RENDRE ACCESSIBLES LES DONNEES D'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES FILIERES AGRICOLES EN REGION

Centraliser l'état des connaissances et projections climatiques fiabilisées, permettant aux agriculteurs d'adapter leur stratégie face aux changements climatiques via des données conçues pour être facilement consultées par les exploitants et leurs conseillers, à portée prospective. Un projet de recherche action « MAELIA-BFC » sera lancé sur 2 à 3 territoires pilotes pour une modélisation des effets des changements de pratiques à l'échelle des parcelles, des exploitations et des bassins versants

Pilotes pressentis :

Etat (DRAAF), Région, Chambre Régionale d'agriculture et INRAE



Public cible :

Agriculteurs, interprofessions



Calendrier :

2025 - 2027



## Action N6

### RENFORCER L'ÉDUCATION ET LA SENSIBILISATION A UNE ALIMENTATION LOCALE, DURABLE, DIVERSIFIÉE ET DE QUALITÉ

Encourager des actions éducatives autour d'une alimentation durable et saine pour, à terme, favoriser l'émergence de modèles de production et de consommation alimentaires résilients, qui considèrent les enjeux de santé, les enjeux économiques locaux et les enjeux liés à l'environnement.

#### Pilotes pressentis :

Etat (DRAAF, Rectorat, ARS)



#### Public cible :

Tous publics, dont jeunesse



#### Calendrier :

2025 - 2026



## Action N7

### POURSUIVRE LES EFFORTS DE DIMINUTION DE L'USAGE DES PESTICIDES PAR UNE MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS

Planifier la substitution de l'usage des pesticides, en particulier sur les territoires où leurs usages ont de forts impacts sur la qualité de l'eau et/ou sur la biodiversité. Cette approche consistera à impliquer toutes les parties prenantes dans le diagnostic, à rechercher des solutions collectives et à mener l'évaluation des impacts des changements de pratique. Cela se traduira par une première expérimentation sur 3 à 5 territoires à forts enjeux.

#### Pilotes pressentis :

Etat (DRAAF), chambre régionale d'agriculture



#### Public cible :

Profession agricole, professionnels de l'eau, collectivités, administrations



#### Calendrier :

2025 - 2030





# MIEUX PRODUIRE

## Action E1

### SOUTENIR LES PME ET TPE REGIONALES DANS LEUR TRAJECTOIRE DE DECARBONATION COMME FACTEUR DE COMPETITIVITE

Se concentrer sur la mise en visibilité des dispositifs d'accompagnement existants à l'attention des PME et TPE et le soutien à l'ingénierie et aux financements des projets de décarbonation pour compléter l'offre existante. L'action met l'accent sur la traduction des bénéfices environnementaux en termes d'économies concrètes pour les entreprises.

#### Pilotes pressentis :

Région, Etat (ADEME, DREETS)



#### Public cible :

TPE et PME



#### Calendrier :

2025 - 2027



## Action E2

### DEVELOPPER LE RESEAU ELECTRIQUE POUR FAVORISER LA TRANSITION ENERGETIQUE

Améliorer la gouvernance du réseau électrique en parallèle de la révision du Schéma Régional de Raccordement aux Réseaux des Énergies Renouvelables électriques (S3REnR) sur trois aspects clés : planifier une stratégie de raccordement (identification des zones à potentiel, en tension et capacités restantes), structurer une gouvernance réactive aux besoins, simplifier et prioriser les instructions. L'objectif est d'aider l'ensemble des communes et acteurs à mieux anticiper les enjeux de raccordement de leurs projets d'énergies renouvelables, tout en favorisant l'émergence de nouveaux projets.

#### Pilotes pressentis :

Etat (DREAL) et Région



#### Public cible :

Communes, syndicats départementaux d'énergie et porteurs de projets



#### Calendrier :

2025 - 2027



## Action E3

### ACCELERER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES (ENR) : UN EFFORT PARTAGE ENTRE TOUS LES ACTEURS

Accélérer et massifier le développement des Energies Renouvelables (EnR), toutes filières confondues en privilégiant l'intérêt territorial des projets. Cela passe notamment par un renforcement de l'accompagnement des porteurs et des collectivités, une valorisation des bonnes pratiques et des réalisations exemplaires, une professionnalisation des services instructeurs et une poursuite de la structuration des filières et des réflexions régionales sur l'utilisation de la chaleur fatale, de la biomasse et de la géothermie.

#### Pilotes pressentis :

Etat (DREAL, ADEME), Région



#### Public cible :

Collectivités, développeurs, associations, citoyens



#### Calendrier :

2025-2030



## Action E4

### SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE HYDROGENE REGIONALE

Consolider la stratégie régionale pour le déploiement de la filière hydrogène en région avec l'ensemble des acteurs, en cohérence avec les orientations nationales, et en prenant appui sur les initiatives déjà lancées (recherche, formation, ...)

Pilotes pressentis :

Région, Etat (DREETS, DREAL)



Public cible :

Entreprises de l'écosystème hydrogène



Calendrier :

2025 - 2028



## Action E5

### CONCEVOIR UNE STRATEGIE PARTAGEE POUR LES CARBURANTS ALTERNATIFS DANS LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

Se doter d'une vision stratégique claire en matière de carburants alternatifs pour les flottes de transport de marchandises (routier, ferroviaire, fluvial). Cette stratégie s'appuiera sur l'intérêt économique et environnemental des différentes énergies disponibles, en fonction des usages. Elle comportera un volet central sur le stockage, le transport et la distribution en fonction des flux existants et à venir.

Pilotes pressentis :

Etat (DREETS, DREAL)



Public cible :

Transporteurs



Calendrier :

2025 - 2028



## Action E6

### APPUYER LES PROJETS DE REPORT MODAL DU TRANSPORT DE MARCHANDISES A L'ECHELLE REGIONALE

Repérer, formaliser et accélérer les projets émergents en matière de report modal du transport de marchandises en mettant en place une cellule d'incubation visant à faciliter le financement des projets et à les coordonner (en cours : corridor Rhin-Rhône, stratégie 1 port 3 quais).

Pilotes pressentis :

Etat (DREAL) et Région



Public cible :

Porteurs de projets publics et privés



Calendrier :

2025 - 2030



## Action E7

### ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES VERS LA SOBRIETE IMMOBILIERE

Accompagner les collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de sobriété immobilière avec un soutien technique et méthodologique. Leur stratégie comprendra une réflexion sur la rationalisation du parc de bâtiments public prenant en compte les usages actuels et à venir, les mutualisations possibles entre différents utilisateurs, les priorités de rénovation et enfin l'optimisation des consommations énergétiques.

#### Pilotes pressentis :

Etat (ADEME et Pôle régional immobilier)



#### Public cible :

Collectivités (EPCI)



#### Calendrier :

2025 - 2030





# MIEUX CONSOMMER

## Action C1

### MASSIFIER LA PREVENTION, LE REEMPLOI, LE RECYCLAGE DES DECHETS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Augmenter la collecte, le tri, la prévention, le réemploi, le recyclage de ces déchets en animant, structurant et accompagnant le réseau d'entreprises et d'acteurs régionaux et locaux ; en développant, en lien avec les éco organismes de la responsabilité élargie du producteurs, un maillage d'installations et une offre de service pour les entreprises et les particuliers.

#### Pilotes pressentis :

Région, Etat (DREAL, ADEME)



#### Public cible :

Professionnels du bâtiment et travaux publics  
Collectivités



#### Calendrier :

2025 - 2027



## Action C2

### POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE DE REEMPLOI DES CONTENANTS

Massifier le réemploi des contenants (bouteilles verre, bocaux verre et bacs de restauration collectives), en prolongement des travaux engagés via le réseau « Consignes et réemploi des contenants ». Cela se traduit par la mutualisation des installations de lavage des contenants et des équipements logistiques à l'échelle de la région.

#### Pilotes pressentis :

Etat (ADEME) et Région



#### Public cible :

Fabricant de contenants  
Producteurs, transformateurs et conditionneurs



#### Calendrier :

2025 - 2027



## Action C3

### APPUYER LE DEVELOPPEMENT DANS LES COLLECTIVITES VOLONTAIRES D'UNE TARIFICATION INCITATIVE DES DECHETS POUR LES PARTICULIERS

Promouvoir et à appuyer le développement d'une tarification incitative pour les particuliers en accompagnant les collectivités volontaires : diffusion des bonnes pratiques, mise à disposition d'ingénierie, etc. Il convient aussi d'élargir la réflexion sur les solutions alternatives qui permettent de réduire les Ordures Ménagères Résiduelles sans passer par une tarification incitative.

#### Pilotes pressentis :

Etat (ADEME) et Région



#### Public cible :

Collectivités en charge de la gestion des déchets  
Particuliers



#### Calendrier :

2025 - 2030



## Action C4

### STRUCTURER LE RESEAU DES ACHETEURS PUBLICS POUR UNE COMMANDE RESPONSABLE

Permettre une montée en compétence des acteurs pour une commande publique plus responsable via l'inclusion de clauses environnementales dans les actes d'achats principalement. Cette action vise la création d'un réseau des acheteurs publics, pour partager les expériences et professionnaliser les pratiques.

#### Pilotes pressentis :

Région, ARNIA et Etat (SGAR)



#### Public cible :

Acheteurs publics



#### Calendrier :

2025 - 2026



## Action C5

### DIVERSIFIER LES SOLUTIONS POUR VALORISER LES BIODECHETS

Accompagner les collectivités n'ayant pas encore mis en place de solution de gestion des biodéchets. Identifier le mode de gestion approprié et le déployer. Optimiser l'utilisation des installations de compostage et de méthanisation existantes en les adaptant

#### Pilotes pressentis :

Etat (ADEME) et Collectivités



#### Public cible :

Collectivités, acteurs agricoles et de la filière des biodéchets, grand public



#### Calendrier :

2025 - 2027



## Action C6

### DEVELOPPER LA FILIERE DE REEMPLOI DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES EN FAVEUR D'UN NUMERIQUE RESPONSABLE

Favoriser le réemploi et le reconditionnement des équipements numériques en accompagnant les entreprises de la région qui proposent des services de réparation, reconditionnement et up-cycling et en mettant en place des dispositifs de recyclage et récupération des équipements numériques.

Cette action s'accompagne d'un objectif d'accompagnement des publics les plus précaires.

#### Pilotes pressentis :

Etat (SGAR), Région, Syntaxe Erreur 2.0



#### Public cible :

Grand public, entreprises et collectivités, structures de la filière de réemploi



#### Calendrier :

2025 - 2028





# APPUYER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

## Action A1

### ORIENTER L'ATTRIBUTION DES AIDES PUBLIQUES VERS DES PROJETS D'AMENAGEMENT PLUS DURABLES A TRAVERS UNE APPROCHE COORDONNEE DES DIFFERENTS FINANCEURS

La plupart des opérations d'aménagements s'appuient sur des subventions publiques de différents financeurs. Ces subventions représentent un levier pour améliorer l'intégration des préoccupations de transition dans les opérations : économie de ressources (eau, foncier, ...), emploi de matériaux locaux ou recyclés, gestion des déchets, efficacité énergétique, protection de la biodiversité, intégration paysagère, etc... A ce jour, les conditions d'octroi des subventions publiques sont hétérogènes selon les financeurs, les types et natures de crédits ou de projet.

L'action consiste donc à évaluer les pratiques existantes et à progressivement construire un discours commun, des modalités d'analyse des projets et une stratégie d'attribution des aides cohérente entre les différents financeurs pour favoriser et prioriser le soutien aux projets d'aménagement concourant à l'atteinte des objectifs de la planification écologique (atténuation, préservation biodiversité/ressources, adaptation).

Pilotes pressentis :  
Région, Etat (SGAR)



Public cible :  
Collectivités territoriales,  
Porteurs de projets



Calendrier :  
2025 - 2026



## Action A2

### DEVELOPPER UNE EPARGNE CITOYENNE ET LOCALE AU SERVICE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Réfléchir à un produit d'épargne « régionalisé » pour la transition écologique, soit à partir des produits d'épargne nationaux existant, soit à partir d'outils nouveaux, en visant notamment la « traçabilité » des investissements permis par l'épargne régionale. Ce produit d'épargne pourra notamment permettre des prêts à des projets privés ou portés par des collectivités dans le cadre de cette feuille de route régionale.

Pilotes pressentis :  
Banque de France  
Etat (DRFiP)



Public cible :  
Epargnants de la région



Calendrier :  
2025 - 2028



### Action A3

#### DECLENCHER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ET FACILITER L'APPROPRIATION DES ENJEUX DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Réduire l'écart entre les connaissances scientifiques en matière d'actions en faveur de la transition écologique et la réalité quotidienne de l'ensemble des parties prenantes de la Région. Cela inclut le développement d'outils de communication engageants et des approches pluridisciplinaires telles que des ateliers, des expositions, des débats et de l'éducation populaire seront mises en œuvre pour faciliter leur appropriation.

L'action cherche également à élargir et de faciliter les opportunités d'engagement en faveur de l'environnement, pour toutes les populations et notamment la jeunesse, sur l'ensemble du territoire.

##### Pilotes pressentis :

Etat (DRAJES, DREAL)  
et Région



##### Public cible :

Tous publics



##### Calendrier :

2025 - 2028



### Action A4

#### GENERALISER L'USAGE DE L'APPLICATION « J'AGIS »

Coordonner la mobilisation de l'ensemble des niveaux de collectivités pour renseigner l'application « J'agis » et mettre en place un suivi des mises à jour en lien avec l'équipe de développement national de l'application. Il s'agira en parallèle de mobiliser l'ensemble des collectivités dans l'utilisation et la promotion de l'outil auprès des citoyens et de mettre en place un suivi régional régulier des usages pour estimer l'intérêt des dispositifs proposés.

##### Pilotes pressentis :

Etat (SGAR), Région, Dijon  
Métropole, Grand Besançon  
Métropole



##### Public cible :

Collectivités et grand public



##### Calendrier :

2025 - 2026



### 3. Piloter la planification régionale : mesurer le chemin accompli et à poursuivre collectivement

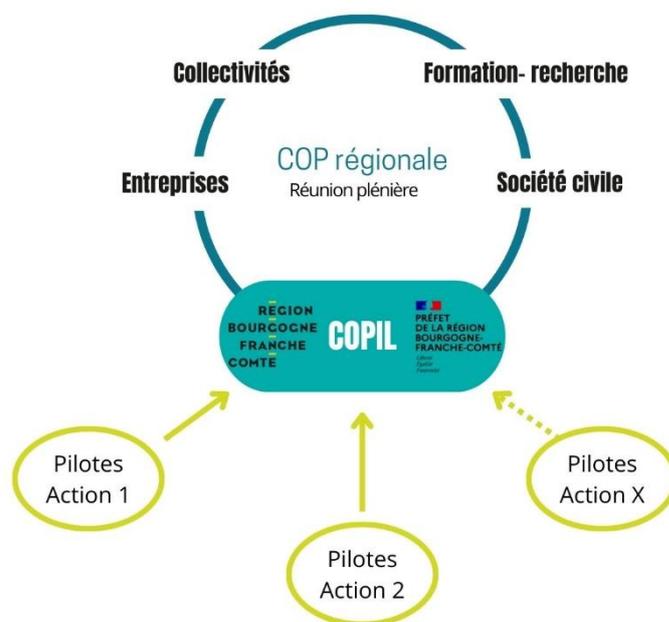
Pour piloter la mise en œuvre de la feuille de route, un comité de pilotage Etat-Région est mis en place. Il a pour objectif de suivre l'avancement de chaque action régionale à travers les indicateurs de réalisation définis et les résultats obtenus et travailler sur les éventuels freins à lever. Le comité prend connaissance de la progression vers les objectifs régionaux à 2030 et propose le cas échéant, des orientations pour accélérer l'atteinte de certains d'entre eux.

Le comité pilote également le volet de déploiement territorial de la planification en veillant au bon fonctionnement de la communauté régionale de travail et en validant ses orientations d'action.

Il repère enfin les sujets sur lesquels une mobilisation supplémentaire des acteurs régionaux de la COP peut être nécessaire pour co-construire de nouvelles actions à ajouter à la feuille de route régionale. Il met alors en place des groupes de travail dédiée dont la composition est adaptée à chaque thématique.

Chaque action de la feuille de route fait l'objet d'un pilotage dédié qui rend compte à ce comité.

Il est présidé par le préfet de Région et la Présidente du Conseil Régional. Il est composé des directions régionales, des opérateurs de l'Etat et des services du Conseil Régional.



Le comité se réunit périodiquement (par exemple une fois par mois).

Chaque année, le comité produit un état d'avancement de la feuille de route de la COP. Cet état d'avancement peut être présenté à une assemblée plénière de la COP Bourgogne-Franche-Comté, réunissant les représentants des entreprises, de la société civile, des collectivités, de l'enseignement et de la recherche.

Des comités départementaux peuvent être établis à l'initiative des préfets de département pour piloter la mobilisation des acteurs et l'émergence des projets à leur échelle.

### III. LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE DANS TOUS LES TERRITOIRES

L'ambition de la démarche de planification écologique est que l'ensemble des acteurs, aux différentes échelles, s'emparent des enjeux et agissent à leur niveau.

Le travail mené tout au long de l'année 2024 dans le cadre de la COP régionale a permis de conforter plusieurs constats très largement partagés. Tout d'abord, que le passage à l'action trouve toute sa pertinence et son efficacité à une échelle locale, infrarégionale pour l'essentiel, qui permet de prendre en compte la spécificité des situations et d'associer pleinement et finement les bons interlocuteurs. Ensuite, que les acteurs, en particulier les collectivités territoriales, étaient confrontés à un manque de lisibilité et de stabilité de l'action publique, mais aussi de cohérence et de simplicité des outils et financements. Enfin, l'enjeu est celui de favoriser les coopérations entre acteurs et à toutes les échelles dans l'optique d'accélérer la transition écologique des territoires d'un point de vue systémique.

De nombreux sujets abordés par les parties prenantes lors des ateliers thématiques illustrent que la mise en œuvre n'a pas de meilleur assise que le niveau territorial fin, en lien d'ailleurs avec les compétences des communes et EPCI : le modèle d'urbanisme, les solutions de mobilité adaptées à la géographie du territoire, la mise en réseau des acteurs économiques, la tarification incitative et matière de déchets ou d'eau, l'implication des citoyens, etc.

Il est donc nécessaire de conforter l'accompagnement des transitions aux différentes échelles, en complément des actions de portée régionale identifiées. La feuille de route régionale doit constituer à cet égard un cadre partagé, qui facilite et crée les conditions du passage à l'acte au niveau territorial.

Pour ce faire, l'Etat et la Région vont amplifier les actions engagées en commun de mise en réseau, de structuration des outils et d'animation, dans l'objectif de mieux accompagner les démarches de transition portées par les territoires et adaptées à leurs enjeux spécifiques.

Le renforcement de cette coopération régionale au service des acteurs locaux de la transition doit être le gage d'un portage dans le temps, coordonné Etat (et ses opérateurs) et Région, de la mise en œuvre de la planification écologique dans les territoires. Il s'agit de constituer une offre de services d'accompagnement en matière de transition, dénommé à ce stade communauté régionale de travail

Deux grands axes de travail sont identifiés, en réponse aux attentes exprimées.

#### 1. Ingénierie et accompagnement des collectivités

Au niveau régional, la communauté régionale de travail aura pour mission de recenser et coordonner l'expertise disponible sur l'ensemble des champs thématiques de la planification écologique. Cette ressource largement existante, soit au sein des différentes administrations et opérateurs, soit via des postes d'ingénierie financés ou mis à disposition, devra être identifiée par thématique, mise en visibilité auprès des interlocuteurs, et animée de façon transversale pour permettre de proposer aux territoires une ingénierie intégrée sur la planification écologique.

Cela amènera à calibrer le périmètre de la communauté régionale de travail, et à intégrer l'ensemble des ressources à mobiliser.

L'objectif est in fine :

- De disposer d'un réseau régional « ressources » compétent, multi thématique mais en capacité de porter une vision cohérente de la planification territoriale ;
- D'animer, à partir de cette « task force » régionale, un réseau d'ingénierie de la transition à l'échelle locale, en capacité d'apporter le soutien effectif en ingénierie aux territoires dans leurs projets de transition. A cet égard, le niveau départemental, représenté notamment par la DDT, la préfecture dans le cadre de la délégation territoriale de l'ANCT, etc., aura, sous le contrôle du Préfet de département, une latitude d'organisation en fonction de son contexte mais doit pouvoir être identifié comme un point d'entrée de référence de l'accompagnement. C'est également à cette échelle qu'un rapprochement avec les Conseils Départementaux, souvent porteurs de dispositifs et financements, doit être recherché.

<p><b>Volet Stratégique</b> (Préfet et Présidente de région)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouvernance actuelle de la COP</li> <li>• Fixe les priorités et coordonne les services</li> <li>• COPIL trimestriel de suivi ?</li> </ul>	<p>SGAR, direction DREAL, ADEME, DGS région - COPIL élargi : corps préfectoral, DDT, autres DR, agences, etc.</p>
<p><b>Volet Ressources</b> (appui du réseau régional)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipe de services régionaux</li> <li>• Anime les réseaux métiers et produit les ressources utiles</li> <li>• Mission quotidienne</li> </ul>	<p>Equipe projet (SGAR, DREAL, Région) + ADEME Services techniques</p>
<p><b>Volet Opérationnel</b> (échelle départementale et infra)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Porté par tous les relais de terrain</li> <li>• Accompagne les porteurs de projet et coopère entre services</li> <li>• Mission quotidienne</li> </ul>	<p>Préfets de département et DDT Agents techniques de proximité et relais locaux (ADEME, ANCT, etc.)</p>

## 2. Organisation des partenaires et simplification

La communauté régionale de travail aura, par ailleurs, pour mission de coordonner au mieux les dispositifs et outils à destination des territoires (voire d'autres acteurs des milieux associatifs ou économiques) sur l'ensemble des champs de la planification écologique. Cette convergence, condition majeure de l'efficacité, cherchera de façon opérationnelle à porter sur le montage et l'instruction de dossiers pour les porteurs.

L'ambition doit être d'aller vers des modalités de gestion concertées Etat-Région dans l'optique d'une lisibilité et simplicité maximale pour le porteur de projet, idéalement en tendant vers 1 projet = 1 dossier = 1 instruction = 1 subvention.

Plusieurs pistes de collaboration peuvent être envisagées sur tel ou tel régime de subvention pour s'approcher de ce modèle. On y trouve par exemple la mise en place de guichets uniques, permettant aux porteurs de projet de ne constituer qu'un seul dossier déposé en un seul endroit, même si l'instruction peut ensuite être séparée. La recherche de règles communes pour les régimes d'aides est également une piste d'amélioration de la lisibilité et du montage des projets : condition d'éligibilité du porteur et / ou du projet, contenu de l'assiette éligible, fourchette de dépenses éligibles, de taux et de montant de subvention, calendrier des décisions, modalités de suivi... Enfin, d'un point de vue financier,

une complémentarité ou une répartition en amont claire des aides des différents financeurs est à rechercher.

Par ailleurs, en amont du montage de dossier, la réflexion portera sur la cohérence et l'articulation des documents stratégique ou de contractualisation. Aujourd'hui, pour le seul domaine de la transition écologique, de nombreux cadres territoriaux existent : schéma de cohérence territoriale (SCOT), plan climat air énergie territorial (PCAET), contrat de réussite de la transition écologique (CRTE), territoires engagés transition écologique (TETE), territoires engagés pour la nature (TEN), contrat opérationnel de mobilité (COM), territoire en action (TEA), etc. Ce chantier, de plus longue haleine, nécessitera aussi de pouvoir être en interaction avec le niveau national pour ce qui est de l'Etat et de ses opérateurs, souvent à la manœuvre en ce qui concerne la définition des cadres.

Enfin, à mi-chemin entre le document stratégique et le dossier, la pratique des appels à projet pourrait être questionnée. En effet, un trop grand foisonnement d'appels à projets ne permet pas toujours aux acteurs locaux d'en avoir une bonne connaissance. Cette situation peut participer à un sentiment la fracture territoriale, notamment dans les zones rurales. Seules les collectivités les mieux outillées étant en mesure d'anticiper, repérer et remporter ces appels compétitifs. De plus, cela entraîne un effet « zapping » d'un projet à l'autre au gré des appels à projets sans que les territoires aient la capacité de poursuivre une stratégie cohérente et durable.

Pour conduire ces différentes évolutions, la gouvernance de cette communauté régionale de travail pourra être progressivement adaptée, sur les plans techniques et décisionnels.

## IV. CHANTIERS 2025

### 1. Tableau de bord régional

Pour appuyer la mise en œuvre de la feuille de route et pour donner à voir les effets de la transition écologique à l'échelle de la région, un tableau de bord régionalisé est défini. Il est constitué d'indicateurs disponibles au niveau local, que l'on peut suivre dans le temps, avec une actualisation régulière pour finement suivre les trajectoires. Il couvre l'ensemble des thématiques de la planification écologique.

Liste des indicateurs	Type d'indicateur	Indicateur	Dernière valeur disponible	Année
<b>Généraux</b>	Impact	Emissions domestiques de GES (hors UTCATF)	20 303 066 tCO <sub>2</sub> e	2022
		Emissions domestiques de GES de l'industrie manufacturière et de la construction	2 224 017 tCO <sub>2</sub> e	2022
	Résultat	Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers	15 662 ha	entre 2009 et 2023
		Surface de friches recyclées par usage (habitat, réindustrialisation, renaturation)	167 ha	2024
<b>Mieux se déplacer</b>	Impact	Emissions tous GES des transports (hors international)	8 644 029 tCO <sub>2</sub> e	2022
		Emissions PM10 et PM2.5 du transport (particules en général)	3 313 t et 2 015 t	2022
		Emissions NOx du transport	20 386 t	2022
	Résultat	Linéaires de pistes cyclables et voies vertes aménagées (en km)	3705 km	2024
		Nombre de trajets quotidiens effectués en covoiturage	110 000 trajets déclarés	2024
		Part modale des mobilités professionnelles	Voiture : 84 % Marche : 6.9 %, TC : 5,8 % Vélo : 1.9 %, 2 roues : 1 %	2021
		Part des poids lourds électriques et h2 dans les immatriculations dans le parc statique	0,02 %	2024
		Part des véhicules utilitaires légers électriques dans les immatriculations dans le parc statique	1,16 %	2024
		Part de marché des autobus et autocars roulant au GNV / BioGNV dans le parc statique	2,05 %	2024
		Part des autobus et autocars électriques dans le parc statique	1.0 %	2024
		Part des voitures particulières électriques parc statique	1,62 %	2024
		Nombre de points de recharge pour les véhicules électriques ouverts au public	2411	2024
		<b>Mieux se loger</b>	Impact	Consommation finale d'énergie du secteur résidentiel - corrigée des variations climatiques
Consommation gaz du parc résidentiel (TWh)	4 713 835 MWh			2022
Résultat	Nombre de ménages en précarité énergétique* (à consolider) chiffre 2022 (méthode INSEE)		294 800	2022

		Nombre de structures Mon Accompagnateur Renov'	88	2024
		Part des logements vacants dans le parc	10 %	2021
		Part des résidences principales chauffées au fioul	15 %	2021
		Part des résidences principales chauffées au gaz	36 %	2021
Mieux préserver	Impact	Puits carbone	en attente de la déclinaison de la Stratégie Nationale Biodiversité (SNB)	
		Nombre de jours concernés par les restrictions d'eau estivales		
	Résultat	Aires protégées : Part de territoires sous protection forte		
		Volume de nouveaux arbres morts par ha et par an (indice de dépérissement)		
		Consommation en eau potable des ménages		
Taux de restauration des cours d'eau (continuité écologique, hydromorphologie...)				
Mieux se nourrir	Impact	Bilan annuel des émissions de GES des terres cultivées	1 536 740 tCO <sub>2</sub> e	2020
		Emissions tous GES agriculture / sylviculture	5 982 071 tCO <sub>2</sub> e	2020
		Emissions de NH <sub>3</sub>	38 295 t	2020
	Résultat	Consommation d'énergie du secteur agricole	3 562 791 MWh	2020
		Part de la SAU en agriculture biologique	10 %	2023
		Substances phytopharmaceutiques actives classées CMR achetées	627 t	2021
		Surface de cultures en légumineuses (soja, pois, féveroles et fèves, prairies artificielles)	25 637 ha	2023
		Surface de prairies permanentes	52 %	2023
		Taux d'approvisionnement en produits durables et de qualité, dont bio dans la restauration collective - durables et de qualité	9 % produits bio 15 % produits durables et de qualité	2023
	Mieux produire	Impact	Emissions de l'industrie de l'énergie tous GES	264 379 tCO <sub>2</sub> e
Rejets polluants dans les eaux par l'industrie				
Tertiaire - Consommation gaz du parc (TWh)			2 868 318 MWh	2020
Tertiaire - Consommation fioul dans le parc			1 188 011 MWh	2020
Consommation d'énergie de produits pétroliers dans le secteur tertiaire (non corrigée des variations climatiques)			1 188 011 MWh	2020
Résultat		Consommation finale d'énergie par secteur (industrie / tertiaire)	15 626 940 MWh	2020
		Part des sources fossiles dans la consommation d'énergie finale	68 %	2020
		Production d'électricité d'origine solaire (photovoltaïque)	808 581 MWh	2023
		Production d'électricité éolien terrestre	2 437 684 MWh	2023
		Production d'énergie à partir de biogaz	530 869 MWh	2023
		Production d'énergie primaire à partir de biomasse solide	8 825 983 MWh	2023

		Production primaire ENR électrique	4 449 536 MWh	2023
		Production primaire ENR thermique	6 314 553 MWh	2020
		Volume de bois récolté par usage	Bois d'œuvre : 3 269 014t Bois industrie : 1 073 978t Bois énergie : 1 183 749t	2022
Mieux consommer	Impact	Emissions CH4 du secteur des déchets	136 411 tCO <sub>2</sub> e	2022
	Résultat	Quantité de DNDNI mise en décharge	569 087 t	2020
		Déchets ménagers et assimilés (DMA)	1 653 000 t	2020
		Quantité des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) par habitant	187 kg/hab.	2020
		Taux de recyclage des bouteilles en plastique	83 %	2020
		Quantité de déchets ménagers et assimilés valorisés matière, y compris organique	54 %	2020

Durant l'année 2025, le tableau de bord doit s'enrichir de nouveaux indicateurs spécifiques au suivi de la biodiversité, et permettre à terme de suivre des données aux échelles infrarégionales sur cette thématique.

## 2. Forums territoriaux

L'élaboration de la feuille de route régionale a permis de réunir des acteurs diversifiés, représentatifs des différentes parties prenantes de la COP et ainsi d'identifier des pistes d'actions concrètes et immédiates à l'échelle de la région.

Néanmoins, l'accélération de la transition écologique se fera par l'action de toutes et tous, à toutes les échelles, en prenant en compte les spécificités de chaque territoire.

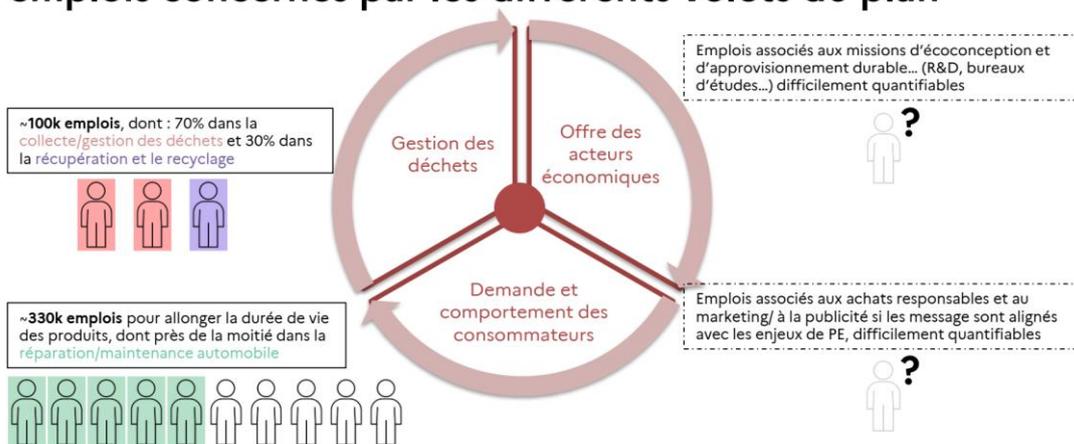
A cette fin, il sera organisé en 2025, à un niveau infra régional, des réunions de travail associant les parties prenantes locales (Etat, Région, élus et collectivités, monde économique, monde associatif et société civile) afin de définir dans chaque territoire des projets concrets à initier selon les six axes de la planification écologique.

## 3. Anticiper et accompagner les évolutions des emplois et des compétences

Lors des phases de concertation et de priorisation des actions ayant amené à définir cette première feuille de route, les acteurs régionaux de la COP ont régulièrement mis en avant les enjeux spécifiques liés à la nécessaire acquisition de nouvelles compétences pour conduire les transitions que ce soit pour les acteurs privés ou les acteurs publics, et aussi bien pour les emplois existants qui évoluent (formation continue) que dans le cadre des besoins en recrutement de nouveaux secteurs d'activité (formation initiale).

Cette thématique a déjà fait l'objet d'une étude nationale du SGPE qui démontre que près de 8 millions d'emplois sont concernés par la transition écologique en France à l'horizon 2030. Il s'agit dès lors d'anticiper les besoins en emplois/compétences nécessaires à la mise en œuvre des actions de transition. Il s'agira aussi de mettre en place des plans d'actions concertés avec l'ensemble des acteurs pour les secteurs d'activités prioritaires, où les tensions seront les plus grandes entre besoins de recrutement liés à la transition et renouvellement générationnel.

## Exemple pour l'économie circulaire : au moins 430k emplois concernés par les différents volets du plan



Sources : analyse SDES sur la base des codes NAF, données 2019

Il est ainsi proposé, en 2025, de mobiliser les acteurs régionaux (acteurs publics, économiques et sociaux) au travers de la COP Bourgogne-Franche-Comté, aux côtés des acteurs de l'emploi et de la formation pour bâtir à partir de l'existant, des actions régionales pour accélérer l'accompagnement par la formation des secteurs professionnels concernés par la transition.

Plusieurs secteurs ont déjà été plébiscités au cours de la phase de débat régional pour faire l'objet d'actions spécifiques :

- Les métiers du bâtiment, en particulier dans le cadre de la montée en volume des marchés de rénovation, du recyclage des déchets et de l'usage des matériaux bio-sourcés ;
- Les métiers de la forêt et du bois (sylviculture, bucheronnage, scierie) qui développent des méthodes durables nouvelles, adaptées au changement climatique et qui valorisent le bois sur de nouveaux débouchés ;
- Les métiers de la restauration, notamment dans la restauration collective, qui cuisinent des productions locales moins transformés et plus saisonnières ;
- Les métiers du transport, qui doivent prendre en compte la diversité des solutions énergétiques notamment dans la maintenance des parcs de véhicules ;
- Les métiers de l'agriculture, qui dans un contexte d'aléas climatiques plus fréquents, font évoluer leurs systèmes de production avec moins d'intrants chimiques et une moindre indépendance énergétique ;
- Les métiers du réemploi et de la réparation, qui doivent répondre aux besoins de la population pour permettre un allongement significatif de la durée de vie des objets.
- Les métiers de la production d'énergies renouvelables, et particulièrement de la maintenance des installations et de leur management.

#### **4. Impliquer la jeunesse et promouvoir l'engagement dans les transitions**

Dès le lancement de la COP en décembre 2023, les représentants des élèves et étudiants ont pris la parole pour exprimer leurs attentes et une forte volonté pour passer à l'action. Tout au long de la démarche, une attention particulière a été portée pour prendre en compte les aspirations de ce public (lien avec le dialogue structuré avec la jeunesse porté par la Région par exemple). Plusieurs actions retenues dans cette feuille de route intègrent la cible de la jeunesse et permettent son implication (entre autres l'accompagnement au changement de pratique de mobilité ou la sensibilisation à une alimentation locale et de qualité). Mais il est possible et souhaitable d'aller encore plus loin pour mobiliser cette population essentielle dans la construction du projet régional de transition écologique.

Aussi, en 2025, un travail plus approfondi avec l'ensemble des composantes représentant la jeunesse régionale sera conduit. Il s'agit de mettre en place les conditions les plus favorables à une meilleure reconnaissance de l'engagement des jeunes dans les transitions. Chaque jeune doit pouvoir inclure dans son parcours son engagement au service des transitions.

#### **5. Des transitions au service d'une meilleure santé**

L'amélioration de la santé globale (concept une seule santé) permise par la transition écologique est l'un des cinq enjeux de la planification écologique. Il est majeur : pour illustration, le coût des fortes chaleurs pour la santé publique a été estimé par Santé Publique France entre trois et six milliards d'euros sur la période 2015-2020 sur le territoire national. Alors que le nombre de jours de forte chaleur va encore augmenter d'ici 2050, les enjeux de santé deviennent de plus en plus prégnants (qualité de l'air, résistances aux médicaments, confort d'été/hiver ...). Plus globalement, le maintien en bon état de nos ressources (sols, forêts, air, eau, ...) et de la biodiversité (espaces et espèces) est une condition indispensable à la bonne santé de l'homme, tant nos systèmes vivants sont intégrés et inter-connectés.

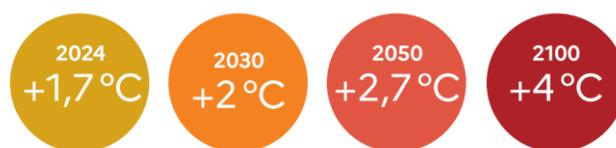
En Bourgogne Franche-Comté, le quatrième plan régional Santé Environnement lancé en 2023 prévoit une mobilisation de l'ensemble des acteurs régionaux sur la thématique. Dans le cadre de la COP en 2024, les acteurs de la santé ont exprimé leurs fortes attentes pour poursuivre cette mobilisation dans le cadre de la planification écologique régionale. Un nouveau chantier transversal sera donc lancé en 2025 pour faire de la planification écologique un outil majeur pour penser la santé publique régionale dans le contexte du changement climatique.

#### **6. Adaptation au changement climatique de la Bourgogne-Franche-Comté**

Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) a été présenté le 25 octobre 2024 et sa mise en œuvre démarrera début 2025 à l'issue de la concertation publique. Les objectifs de ce PNACC sont de :

- Planifier les actions à mener d'ici 2030 pour s'adapter progressivement au réchauffement climatique annoncé d'ici 2100 ;
- Mettre en œuvre 51 premières mesures concrètes qui ciblent les populations et les territoires les plus à risques, en veillant à ne pas accroître ou créer d'inégalités.

Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) de la France :



Le PNACC sera ainsi partagé avec les acteurs régionaux (acteurs publics, acteurs économiques et sociaux) au travers de la COP Bourgogne-Franche-Comté autour de séances de travail dédiées permettant de partager un diagnostic des enjeux régionaux de l'adaptation, et d'enrichir la feuille de route régionale des COP avec de nouvelles actions centrées sur les enjeux d'adaptation complémentaires à celles élaborées pour l'atténuation pendant l'année 2025.

En complément, la mise en place d'une Mission Adaptation correspond à la 25<sup>ème</sup> mesure du PNACC, intitulée « Lancer la Mission Adaptation, offre unifiée d'ingénierie de l'État pour l'adaptation à destination des collectivités locales ». Les opérateurs du ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques sont chargés de proposer une offre commune, en expertise et ingénierie, pour accompagner les collectivités territoriales dans leur démarche d'adaptation au changement climatique. Cette mission permettra de passer d'actions ponctuelles à des démarches plus intégrées. Ainsi en France 100 collectivités, dont 11 en Bourgogne-Franche-Comté, contribuent déjà, par leur engagement dans différents dispositifs (ADEME, Cerema, Agences de l'eau), à la mise en place et au calibrage de la Mission Adaptation.

Dans le cadre de la COP régionale, il s'agira d'articuler le fonctionnement de cette mission avec la déclinaison de la planification écologique. De même, les travaux du groupe régional d'adaptation au changement climatique (GRACC) ainsi que ceux du groupe régional d'experts de la biodiversité et de l'environnement (GREBE), qui porte notamment un projet de cartographie régionale des risques climatiques, devront être pris en compte dans une logique d'ensemble.

## V. ANNEXES

### Annexe 1 : Panorama des leviers de décarbonation en Bourgogne-Franche-Comté

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO<sub>2</sub>e économisés entre 2019 et 2030 : 10 469 ktCO<sub>2</sub>e

■ AGRICULTURE, FORÊTS ET SOLS 2 149 ktCO<sub>2</sub>e
 ■ DÉCHET 397 ktCO<sub>2</sub>e
 ■ ÉNERGIE 852 ktCO<sub>2</sub>e
 ■ INDUSTRIE 1 763 ktCO<sub>2</sub>e
 ■ RÉSIDENTIEL 1 235 ktCO<sub>2</sub>e
 ■ TERTIAIRE 1 106 ktCO<sub>2</sub>e
 ■ TRANSPORT DE MARCHANDISES 1 667 ktCO<sub>2</sub>e
 ■ TRANSPORT DE VOYAGEURS 1 300 ktCO<sub>2</sub>e

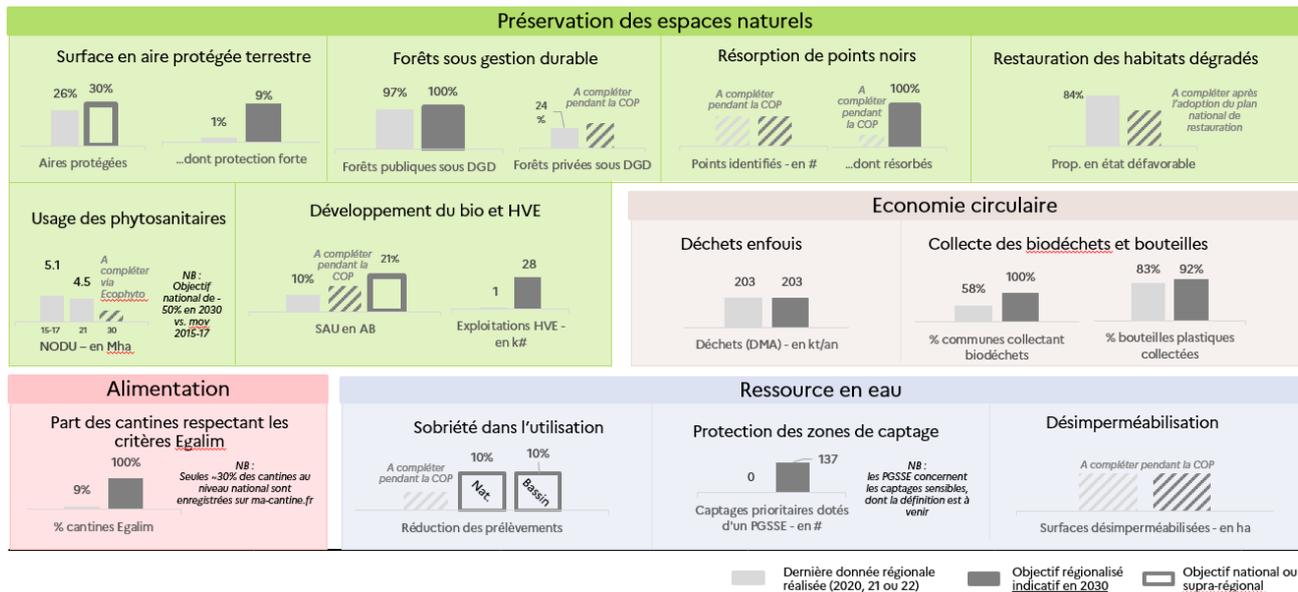


\* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

(1) Bus et cars décarbonés : 15% de la flotte de bus et cars.

(2) Prévention des déchets : -5% de DAE produits (2010) et -15% de DMA produits (2010).

## Annexe 2 : Panorama des leviers préservation de la biodiversité et gestion des ressources en Bourgogne-Franche-Comté







PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

# MIEUX VIVRE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE

FEUILLE DE ROUTE DE LA COP  
Annexe 3 : Les 44 fiches-actions

Mars 2025



# SOMMAIRE

## MIEUX SE DÉPLACER

ACTION D1 : FAVORISER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN	57
ACTION D2 : SYSTÉMATISER UNE STRATÉGIE DE MOBILITÉ POUR CHAQUE COLLECTIVITÉ	58
ACTION D3 : FACILITER L'ENGAGEMENT DES EMPLOYEURS DANS LES STRATÉGIES DE MOBILITÉ DÉCARBONÉE	60
ACTION D4 : ACCOMPAGNER L'ÉLECTRIFICATION DES FLOTTES DE VÉHICULES DE SERVICE PROFESSIONNELS	61
ACTION D5 : DÉPLOYER EFFICACEMENT LES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES DÉCARBONÉS	63
ACTION D6 : COORDONNER ET ACCOMPAGNER L'ACTION DES EPCI EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DU VÉLO	64
ACTION D7 : CONDUIRE UNE ACTION COORDONNÉE AU NIVEAU RÉGIONAL SUR L'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT DE PRATIQUES DE MOBILITÉ	65

## MIEUX SE LOGER

ACTION L1 : STRUCTURER ET DÉPLOYER UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ POUR UNE RÉNOVATION PERFORMANTE DU PARC RÉSIDENTIEL PRIVÉ	66
ACTION L2 : STRUCTURER LES FILIÈRES PROFESSIONNELLES POUR LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS	67
ACTION L3 : SE Doter d'outils de gestion et de maîtrise de la ressource foncière	68
ACTION L4 : DYNAMISER LES FILIÈRES RÉGIONALES DE LA BIOCONSTRUCTION	70
ACTION L5 : ADAPTER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR FACILITER LES PARCOURS RÉSIDENTIELS ET MIEUX RÉPONDRE À L'ÉVOLUTION DES BESOINS	71

## MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER NOS ECOSYSTÈMES

ACTION P1 : ÉTENDRE ET RENFORCER LE RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES ET D'AIRES DE PROTECTION FORTE	73
ACTION P2 : RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ, D'EAU ET DE PAYSAGE DANS L'AMÉNAGEMENT	74
ACTION P3 : OPTIMISER LA MOBILISATION DES FINANCEMENTS AU SERVICE DES RENOUVELLEMENTS FORESTIERS	75
ACTION P4 : DÉVELOPPER LES MODES D'EXPLOITATION À FAIBLES IMPACTS SUR LES SOLS FORESTIERS	76
ACTION P5 : PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX EN S'APPUYANT SUR LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE	77
ACTION P6 : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LEUR PLAN DE SOBRIÉTÉ D'USAGE POUR L'EAU POTABLE	78
ACTION P7 : ACCÉLÉRER LE RECOURS AUX PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX POUR DES FILIÈRES AGRICOLES ET FORESTIÈRES FAVORABLES À LA RESSOURCE EN EAU, AUX ZONES HUMIDES ET À LA BIODIVERSITÉ	80
ACTION P8 : RESTAURER LA QUALITÉ DE L'EAU DES CAPTAGES PRIORITAIRES	82

## MIEUX SE NOURRIR

ACTION N1 : ACCOMPAGNER LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX POUR FACILITER L'ACCÈS À L'OFFRE ALIMENTAIRE RÉGIONALE	84
ACTION N2 : VALORISER LES HAIES POUR FAVORISER LEUR ENTRETIEN ET LEUR PÉRENNITÉ	85
ACTION N3 : CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE POUR LA RENTABILITÉ DE L'ÉLEVAGE À L'HERBE EN LIEN AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	86
ACTION N4 : COOPÉRER ENTRE TERRITOIRES AGRICOLES POUR UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE AZOTÉE ET PROTÉIQUE	87
ACTION N5 : RENDRE ACCESSIBLES LES DONNÉES D'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES FILIÈRES AGRICOLES EN RÉGION	88
ACTION N6 : RENFORCER L'ÉDUCATION ET LA SENSIBILISATION À UNE ALIMENTATION LOCALE, DURABLE, DIVERSIFIÉE ET DE QUALITÉ	89
ACTION N7 : POURSUIVRE LES EFFORTS DE DIMINUTION DE L'USAGE DES PESTICIDES PAR UNE MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS	90

## MIEUX PRODUIRE

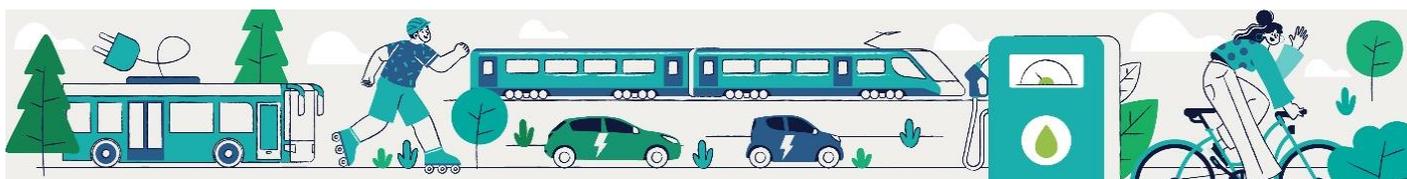
ACTION E1 : SOUTENIR LES PME ET TPE RÉGIONALES DANS LEUR TRAJECTOIRE DE DÉCARBONATION COMME FACTEUR DE COMPÉTITIVITÉ	91
ACTION E2 : DÉVELOPPER LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE POUR FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGETIQUE	92
ACTION E3 : ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES ENR : UN EFFORT PARTAGÉ ENTRE TOUS LES ACTEURS	93
ACTION E4 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE HYDROGÈNE RÉGIONALE	94
ACTION E5 : CONCEVOIR UNE STRATÉGIE PARTAGÉE POUR LES CARBURANTS ALTERNATIFS DANS LE TRANSPORT DE MARCHANDISES	95
ACTION E6 : APPUYER LES PROJETS DE REPORT MODAL DU TRANSPORT DE MARCHANDISES À L'ÉCHELLE RÉGIONALE	96
ACTION E7 : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS VERS LA SOBRIÉTÉ IMMOBILIÈRE	97

## MIEUX CONSOMMER

ACTION C1 : MASSIFIER LA PRÉVENTION, LE RÉEMPLOI, LE RECYCLAGE DES DÉCHETS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	98
ACTION C2 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE DE RÉEMPLOI DES CONTENANTS	99
ACTION C3 : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DANS LES COLLECTIVITÉS VOLONTAIRES D'UNE TARIFICATION INCITATIVE DES DÉCHETS (TI) POUR LES PARTICULIERS	100
ACTION C4 : STRUCTURER LE RÉSEAU DES ACHETEURS PUBLICS POUR UNE COMMANDE RESPONSABLE	101
ACTION C5 : DIVERSIFIER LES SOLUTIONS POUR VALORISER LES BIODÉCHETS	102
ACTION C6 : DÉVELOPPER LA FILIÈRE DE RÉEMPLOI DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES EN FAVEUR D'UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE	103

## APPUYER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ACTION A1 : ORIENTER L'ATTRIBUTION DES AIDES PUBLIQUES VERS DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PLUS DURABLES À TRAVERS UNE APPROCHE COORDONNÉE DES DIFFÉRENTS FINANCEURS	104
ACTION A2 : DÉVELOPPER UNE ÉPARGNE CITOYENNE ET LOCALE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	105
ACTION A3 : DÉCLENCHER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ET FACILITER L'APPROPRIATION DES ENJEUX DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE	106
ACTION A4 : GÉNÉRALISER L'USAGE DE L'APPLICATION « J'AGIS »	107



# MIEUX SE DÉPLACER

## ACTION D1 : FAVORISER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN

PRESENTATION DE L'ACTION	
<b>Contexte</b>	<p>Sur une fraction du territoire, la région s'organise autour de grands pôles urbains et de franges frontalières (Suisse, AURA, Grand Paris) très attractives, générant des flux pendulaires principalement effectués en autosolisme. Les transports en commun y sont inégalement accessibles pour les citoyens avec une plus grande facilité d'accès dans les zones centres et certaines zones périphériques. Dans le reste de la région, à dominante rurale autour de polarités moyennes, l'accessibilité au transport en commun est globalement difficile alors que la facilité d'usage de la voiture n'encourage pas un report modal (peu de congestion routière, stationnement facile d'accès...).</p> <p>Aussi, en dehors des transports scolaires, les transports publics ne répondent qu'à une part minoritaire de la demande de mobilité ; malgré une augmentation continue de l'usage des transports en commun depuis 2015, on constate une diminution de leur part modale liée notamment à l'augmentation des distances domiciles-travail qui génère de nouveaux besoins.</p> <p>Outre les offres structurantes en transport (Trains Mobigo, lignes régulières et transport à la demande (TAD)), la région BFC met à disposition de tous des d'outils qui concourent à une utilisation plus importante des services de transport en commun : plateforme de mobilité Mobigo (plateforme web, application mobile et centrale d'appels), plateforme de mise en relation pour le covoiturage Mobigo (plateforme web et application) ; plusieurs projets de Service Express Régional Métropolitain (SERM) en cours ; une prise de compétence mobilité massive à l'échelle des Autorités Organisatrices de Mobilité et une première génération de Contrat Opérationnel de Mobilité qui sera finalisée début 2025, etc.</p> <p>L'enjeu est de renforcer la dynamique de report modal vers les transports en commun par le porter à connaissance des services existants et leur parfaite accessibilité et coordination pour les usagers. La finalité porte autant sur la décarbonation que sur l'accès aux transports pour tous.</p> <p>Au vu des déplacements du quotidien dépassant souvent les ressorts des collectivités AOM, faciliter la multimodalité et l'intermodalité à une échelle régionale est essentiel. La Loi d'Orientations sur les Mobilités donne à la Région un rôle d'architecte et de chef d'orchestre des mobilités sur le territoire régional.</p>
<b>Description</b>	<p>Cette action vise à réaffirmer le rôle central des services de transport en commun (train, cars et transports urbains) dans la stratégie de mobilité décarbonée, en s'appuyant sur les caractéristiques de déplacements des citoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Dans les aires d'attractivité des 3 grands pôles urbains (Dijon, Besançon, Belfort – Montbéliard), il s'agira de mettre en œuvre les projets de SERM visant à mieux coordonner et à renforcer les services sur un territoire plus large que les centres urbains. Les solutions dépassant les ressorts territoriaux des AOM nécessiteront de mettre en place une gouvernance adaptée prévue par la LOM ;</li> <li>→ Dans le reste de la région, l'action vise à optimiser les systèmes de transports. La recherche de solutions s'appuiera sur la gouvernance existante prévue par la LOM (Région, AOM et Comités des Partenaires).</li> </ul> <p>Le développement d'infrastructures et de nouveaux services n'étant pas une finalité en soi, il s'agira d'en étudier la faisabilité au regard des tailles critiques, toujours en complémentarité avec le potentiel d'usage des « modes agiles » (covoiturage, modes actifs) et d'un aménagement du territoire plus économe en déplacements. Il s'agira également d'expérimenter les projets de nouveaux services avant leur pérennisation, et d'étendre le déploiement de véhicules décarbonés. Plus généralement, il s'agit également de mieux communiquer localement sur les offres et outils de mobilités afin de mieux faire connaître l'existant.</p> <p>Il s'agira enfin de faciliter la multimodalité et l'intermodalité pour chaque citoyen à l'échelle régionale par l'appui sur des outils facilitants et attractifs pour le citoyen : accéder à l'information quel que soit le mode de transport, bénéficier d'une tarification lisible et incitative, unifier le parcours usager avec un système harmonisé de tous les transports en Bourgogne-Franche-Comté.</p>
<b>Leviers de planification écologique concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le report modal</li> <li>• Bus, cars et trains décarbonés Réduction du besoin de déplacement</li> </ul>
<b>Etapas de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'appuyer collectivement sur la plateforme de mobilité Mobigo conçue comme un MaaS (Mobility as a Service) facilitant la multimodalité et l'intermodalité à l'échelle régionale (train, cars, bus, tram, covoiturage, autopartage ...)</li> <li>• Maintenir ou mettre en place, selon les AOM, une tarification incitative et solidaire sur les transports en commun</li> <li>• Pour favoriser la poursuite des lignes en dehors du périmètre de l'opérateur, organiser un système de délégation de compétence dès lors que le service n'est pas en concurrence avec le réseau Mobigo (évolution de la réglementation nécessaire)</li> <li>• S'appuyer sur la gouvernance prévue par la LOM et adaptée à chaque dynamique : aire d'attractivité pour les projets de SERM / bassins de mobilité pour le reste de la région avec les Comités des partenaires et leur coordination au sein des Contrats Opérationnels de Mobilité / renforcement de la gouvernance avec les zones frontalières (Suisse, AURA, Grand Paris)</li> <li>• Mettre en œuvre progressivement les projets de SERM dans l'aire d'attraction des 3 pôles majeurs : objectivation et définition du besoin, confrontation, expérimentation, optimisation de l'existant, puis, si besoin renforcement du service</li> <li>• Hors SERM : étudier l'intérêt et la faisabilité de créer de nouveaux services au regard des autres modes (covoiturage, modes actifs...)</li> <li>• Dans les deux cas, mener une stratégie globale de facilitation du rabattement et de la diffusion vers les gares, en prenant en compte l'ensemble des modes (infrastructures de stationnement, schéma de desserte en TC, cheminement et accessibilité vélo...)</li> <li>• Mieux communiquer localement sur les offres de mobilités et les outils mis à disposition</li> </ul>

## PILOTAGE DE L'ACTION

<b>Public cible</b>	Collectivités, Grand public		
<b>Pilotes</b>	A leur échelle territoriale et selon compétence, Région et AOM urbaines et rurales	<b>Partenaires</b>	Opérateurs de transports (ferroviaire et routier), CEREMA, ADEME, FNAUT
<b>Co-pilote</b>	Etat (DREAL)		

## SUIVI ET EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation du MAAS Mobigo</li> <li>• Une gouvernance dynamique et bien identifiée dans chaque territoire de la région avec a minima un échange annuel à l'échelle régionale</li> <li>• Projets de SERM mis en place</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part modale des transports en commun selon les différents motifs de déplacement (en particulier sur le domicile-travail)</li> <li>• Nombre d'usagers des réseaux</li> </ul>
<b>Conditions de réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer localement sur les offres de transports et les outils associés</li> </ul>

## OPERATIONNALISATION

<b>Délai de réalisation</b>	2025-2030
<b>Jalon : objectif à fin 2025</b>	Gouvernance LOM en place et efficace dans toutes les AOM
<b>Pour aller plus loin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>SERM</u></li> <li>• <u>Pôles d'échanges multimodaux</u></li> <li>• <u>MaaS</u></li> <li>• <u>Intermodalité vélo-transports en commun</u></li> </ul>

## ACTION D2 : SYSTÉMATISER UNE STRATÉGIE DE MOBILITÉ POUR CHAQUE COLLECTIVITÉ

PRESENTATION DE L'ACTION	
<b>Contexte</b>	<p>La Région a manifesté son engagement envers le développement des infrastructures de mobilité active et la promotion des modes de transport alternatifs à l'autosolisme. A court terme, les dynamiques et services existants sont valorisés au travers d'une première génération de contrats opérationnels de mobilité (COM) pilotés à l'échelle de chacun des bassins de mobilité, par la Région en lien avec les ECPI et autres acteurs locaux. Cette première génération de COM vise à porter à connaissance du plus grand nombre les solutions de mobilité existantes dans chaque bassin. Dans un deuxième temps, il s'agira de s'appuyer sur des stratégies plus locales, à l'échelle des zones de déplacements du quotidien, pour identifier des leviers plus ciblés dans un souci d'optimisation de l'existant avant le développement de nouveaux services/infrastructures. Or si de nombreux EPCI ont d'ores et déjà élaboré ces stratégies de mobilité (Plan de mobilité en zone urbaine / Plan de mobilité Simplifié en zones rurales), d'autres ont davantage besoin de soutien en ingénierie pour aboutir à l'élaboration de ces documents de planification stratégique. Ce besoin peut inclure l'assistance technique, la formation des acteurs locaux, et des conseils en matière de meilleures pratiques et de conformité réglementaire. Le CEREMA, à la main des collectivités et de l'Etat, est une source d'expertise à mobiliser.</p> <p>Une fois cette étape préalable franchie, il s'agira de renforcer, à l'échelle opérationnelle des déplacements, la collaboration entre la Région et les EPCI pour atteindre l'objectif cible : offrir une alternative à l'autosolisme carboné, adaptée à chaque déplacement et chaque citoyen.</p>
<b>Description</b>	<p>L'action comporte 3 axes complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Consolider le déploiement des stratégies de mobilité à l'échelle des déplacements du quotidien à travers l'ensemble de la région pour atteindre une couverture complète du territoire. Ces stratégies pourront s'appuyer sur la dynamique à consolider des Comités des Partenaires qui regroupent notamment collectivités, employeurs, résidents et usagers. Pour faciliter cette diffusion, un référentiel commun sera créé, qui offre aux collectivités des exemples, des bonnes pratiques et des sources d'inspiration</li> <li>→ Coordonner la mise en place de solutions opérationnelles traduisant ces stratégies, à travers le territoire (dynamique SERM dans les principales agglomérations / favoriser l'intermodalité dans les autres) en s'appuyant sur tous les services possibles (développer l'usage des transports en commun, le covoiturage, l'utilisation du vélo et de la marche, l'organisation des Pôles d'Échange Multimodaux (PEM), le transport à la demande, l'autopartage et le vélo en libre-service)</li> <li>→ Traduire les stratégies de mobilité dans les stratégies d'aménagement du territoire favorables à la limitation des déplacements (notion de ville du quart d'heure, PLUi-HD...)</li> </ul>
<b>Leviers de planification écologique concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction du besoin de déplacement</li> <li>• Covoiturage</li> <li>• Report modal</li> </ul>
<b>Etapas de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à disposition des collectivités un CCTP type pour réaliser leur Plan de Mobilité (Simplifié) (PDM(s)) intégrant une réduction de la place de la voiture (hiérarchisation de la voirie, plans de circulations, stationnement...) et des prescriptions en matière d'aménagement du territoire</li> <li>• Renforcer l'accompagnement des AOM dans le déploiement de la planification locale</li> <li>• Soutenir financièrement les études, puis à moyen terme conditionner les aides aux infrastructures et services à la mise en œuvre d'une stratégie (PDM, PDMS)</li> <li>• Déployer les SERM</li> <li>• Expérimenter en milieu rural le déploiement de solutions innovantes pour réduire l'autosolisme carboné</li> <li>• Viser une large diversification des mesures et solutions alternatives à la voiture dans les territoires ruraux : covoiturage, autopartage, intermodalité avec les mobilités actives, transport à la demande</li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION			
<b>Public cible</b>	Collectivités AOM		
<b>Pilote</b>	Etat (CEREMA, ADEME)	<b>Partenaires</b>	Conseils départementaux, Banque des Territoires, AOM
<b>Co-pilote</b>	Région		

SUIVI ET EVALUATION	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part d'EPCI couverts par un PDM(s) ou autres documents stratégiques sur les mobilités</li> <li>• Nombre de PLUi-HD mis en place en Bourgogne-Franche-Comté</li> <li>• Obtention du label puis du statut de SERM</li> <li>• Nombre de solutions multimodales (vélo en libre-service, covoiturage, etc.) intégrées dans les territoires</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part de la voiture individuelle dans les déplacements</li> </ul>
<b>Conditions de réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner les aides des différents acteurs (ADEME, Etat, Région)</li> </ul>

OPERATIONNALISATION	
<b>Délai de réalisation</b>	2025-2028
<b>Jalon : objectif à fin 2025</b>	Production d'un CCTP type pour PDM(s)
<b>Pour aller plus loin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Plan de Mobilité (Simplifié) (PDM(s))</u></li> <li>• <u>SERM</u></li> <li>• <u>PLUiHD Dijon</u></li> <li>• <u>Comité des partenaires</u></li> <li>• Le PAM en Ile de France, spécialisé pour les PMR : <a href="https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/services-de-mobilite/pam">https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/services-de-mobilite/pam</a></li> </ul>

## ACTION D3 : FACILITER L'ENGAGEMENT DES EMPLOYEURS DANS LES STRATÉGIES DE MOBILITÉ DÉCARBONÉE

### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Contexte</b>	En Bourgogne-Franche-Comté, 80 % des actifs utilisent la voiture dans leur déplacement domicile-travail (contre 63 % au niveau national) avec une augmentation de la part modale de la voiture dans les déplacements (+2,5 % de part modale entre 2010 et 2020), au détriment des transports en commun (- 0,1 %) (INSEE, RP 2012-2022). Depuis 2021 et la prise de compétence mobilités par les EPCI (80 % en BFC), il est observé de nombreux cas où les entreprises ne sont pas présentes au sein des comités de partenaires. Des incompréhensions existent lorsque les AOM décident de la possibilité de prélever un impôt, le « versement mobilité », assis sur la masse salariale des employeurs situés sur leur territoire. De plus, l'obligation faite aux entreprises d'introduire le sujet de la mobilité dans les Négociations Annuelles Obligatoire semble encore peu mise en œuvre. Enfin, une marge de progrès importante existe au niveau du déploiement du Forfait Mobilité Durable par les entreprises. Pour mémoire, la LOM impose que le sujet de la décarbonation des mobilités domicile / travail soit abordée dans les entreprises de plus de 50 salariés à l'occasion du dialogue social annuel, avec comme objectif l'élaboration de plans d'actions.
<b>Description</b>	L'action vise à mettre en place une animation régionale et locale pour accompagner les entreprises dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de long terme de mobilité décarbonée à l'échelle de chaque entreprise en cohérence avec les travaux conduits par les AOM de leur territoire et en considérant les regroupements géographiques d'entreprises existant (zones d'activités). Cette action impliquera la représentation organisée des employeurs dans l'ensemble des comités des partenaires animés par les AOM et la Région. La stratégie d'engagement des entreprises visera concrètement l'ensemble des leviers de décarbonation des déplacements, par exemple, le covoiturage et l'autopartage, l'organisation de navettes d'entreprise dans les zones peu desservies par les transports publics, la création d'infrastructures adaptées aux cyclistes comme des parkings sécurisés et des vestiaires, la promotion du télétravail pour diminuer les déplacements quotidiens, adaptation des horaires de travail aux horaires des transports en commun, la participation au challenge régionale de la mobilité, la communication et l'animation etc. L'ensemble des employeurs publics poursuivront de même leur engagement dans les démarches de mobilité décarbonée.
<b>Leviers de planification écologique concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction du besoin de déplacements</li> <li>• Covoiturage</li> <li>• Report modal</li> </ul>
<b>Etapes de mise en œuvre</b>	<p><u>Connaissances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un bilan des Plans de Mobilité Entreprise (PDME) existants par AOM et sélection des PDME prioritaires à réaliser (en particulier plans interentreprises partout où c'est pertinent)</li> <li>• Lancer les éventuelles études manquantes permettant de caractériser les flux domicile-travail actuels et à venir en appui à l'élaboration des PDME</li> </ul> <p><u>Soutien opérationnel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Outiller les employeurs avec des ressources en accès libre (PDME type/canevas de PDME) sur un site institutionnel, avec un recensement des actions possibles et des financements mobilisables. Prévoir la diffusion de ces ressources via les clusters et associations d'entreprises régionales, ainsi qu'auprès des syndicats et associations de salariés. Idéalement, ces ressources en accès libre sont codéveloppées avec les entreprises motrices de la région sur le plan de la transition écologique ce qui facilitera leur appropriation et leur ancrage dans les besoins des entreprises.</li> <li>• Promouvoir la labellisation d'employeurs sur le programme « Objectif employeurs pro-vélo »</li> <li>• Inciter à la participation au challenge mobilité organisé par l'ADEME</li> </ul> <p><u>Gouvernance et coordination :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une offre de service régionale d'animation et d'appui aux entreprises (MEDEF, ADEME, CEREMA, CGPME, Région)</li> <li>• Inciter les employeurs à participer aux comités des partenaires où sont abordés les flux domicile-travail par bassin de mobilité</li> </ul>

### PILOTAGE DE L'ACTION

<b>Public cible</b>	Les employeurs de la région BFC, les salariés		
<b>Pilote</b>	MEDEF	<b>Partenaires</b>	ADEME, CEREMA, Région, DREAL, Associations d'employeurs, Chambres consulaires, FUB, OEPV (Employeur Pro Vélo), Territoires d'industries, CPME
<b>Co-pilotes</b>	AOM		

### SUIVI ET EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part d'entreprises dotées d'un PDME</li> <li>• Part d'entreprises ayant mis en place le Forfait mobilité durable</li> <li>• Nombre d'employeurs participants aux défis type « Mai à vélo », challenge régional de la mobilité, et distances parcourues cumulées</li> <li>• Nombre d'employeurs labellisés « Objectif employeur pro-vélo »</li> </ul>
-----------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage d'actifs utilisant la voiture individuelle pour son déplacement domicile-travail</li> </ul>
<b>Conditions de réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet d'entraînement des entreprises régionales</li> <li>• Mise à disposition d'une information claire sur les dispositifs à mobiliser par les employeurs publics et privés</li> <li>• Comitologie régulière et suivi quasi individualisé des entreprises s'engageant dans un PDMe</li> </ul>

## OPERATIONNALISATION

<b>Délai de réalisation</b>	2025-2027
<b>Jalon : objectif à fin 2025</b>	100 % des comités de partenaires tenus avec présence des entreprises et sélection des études et PDMe prioritaires
<b>Pour aller plus loin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ADEME, « Favorisez la mobilité durable de vos salariés », <a href="https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/mobilite-salaries">https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/mobilite-salaries</a></li> <li>• CEREMA, Plans de Mobilité, <a href="https://plans-mobilite.cerema.fr/">https://plans-mobilite.cerema.fr/</a></li> <li>• France Mobilités, <a href="https://www.francemobilites.fr/">https://www.francemobilites.fr/</a></li> <li>• ADEME, sur l'obligation d'un volet sur les NAO, <a href="https://presse.ademe.fr/2023/06/la-mobilite-domicile-travail-comme-nouveau-theme-de-negociation-dans-le-dialogue-social.html">https://presse.ademe.fr/2023/06/la-mobilite-domicile-travail-comme-nouveau-theme-de-negociation-dans-le-dialogue-social.html</a></li> <li>• Objectif Employeur pro vélo, <a href="https://employeurprovelo.fr/">https://employeurprovelo.fr/</a></li> <li>• Comité des partenaires</li> </ul>

## ACTION D4 : ACCOMPAGNER L'ÉLECTRIFICATION DES FLOTTES DE VÉHICULES DE SERVICE PROFESSIONNELS

### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Contexte</b>	Les entreprises gérant un parc de plus de 100 véhicules automobiles dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes ont l'obligation d'intégrer une part minimale croissante de véhicules à faibles émissions (VFE) dans les renouvellements annuels effectués. Depuis le 1er janvier 2022, au moins 10 % des véhicules renouvelés annuellement doivent être des VFE. Cette part minimale passe à 20 % à partir de 2024, à 40 % à partir de 2027 et 70 % à partir de 2030. Des obligations spécifiques sont définies pour les centrales de taxi et VTC et pour les plateformes de livraison. En ce qui concerne la commande publique, les pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices qui gèrent un parc de plus de 20 véhicules (légers, lourds, autobus/autocars) doivent aussi, lorsqu'elles renouvellent leur parc, acquérir une part de véhicules à faibles émissions (VFE) et de véhicules à très faibles émissions (VTFE). Des objectifs spécifiques pour l'Etat et pour les collectivités territoriales sont définies par la loi.		
<b>Description</b>	L'action vise à accélérer la coopération sur les territoires entre les entreprises ou avec les acteurs publics le cas échéant. Il s'agit de favoriser d'une part la conversion progressive des flottes de véhicules de service vers l'électrique (dont rétrofit) et d'autre part la mutualisation entre plusieurs entreprises et/ou collectivités au sein de zones d'activités économiques et/ou administratives. L'objectif est de limiter les coûts d'acquisition et de limiter le nombre de véhicules neufs total en circulation. Pour ce faire, des groupements de commande de véhicules électriques communs à plusieurs entreprises / administrations seront étudiés. Des solutions communes de maintenance et de déploiement des bornes de recharge seront systématiquement recherchées pour permettre des économies. A terme, cette action contribuera au développement d'un marché d'occasion du véhicule électrique, ce qui permettra d'accroître le parc global.		
<b>Leviers de planification écologique concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Véhicules électriques</li> </ul>		
<b>Etapas de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude préalable sur les concentrations géographiques des flottes de service en région</li> <li>• Mise en place d'une task force régionale pour piloter l'action (entreprises, acteurs de l'énergie, loueurs, concessionnaires automobiles...)</li> <li>• Outillage des collectivités (services Développement Economique), des services consulaires et des clubs professionnels pour conseiller les entreprises dans leurs projets d'électrification de leur flotte et sur les obligations légales en la matière</li> <li>• Recensement des consortiums d'acteurs (entreprises, administrations) candidats pour créer des groupements d'achat</li> <li>• Définition des besoins en véhicules, en bornes de recharge, en mutualisation de chaque groupement</li> <li>• Définition des règles de fonctionnement des flottes mutualisées</li> <li>• Lancement et négociation des marchés correspondants</li> <li>• Mise en œuvre des marchés et évaluation du déploiement et du fonctionnement des flottes mutualisées</li> </ul>		

### PILOTAGE DE L'ACTION

<b>Public cible</b>	Entreprises et administrations		
<b>Pilote</b>	MEDEF (Syndicats de branche)	<b>Partenaires</b>	Acteurs du monde économique (ZAE, entreprises...), Etat, Collectivités, ADEME, Services consulaires, Acteurs de l'énergie (ENEDIS, GRDF, RTE...), Syndicats d'énergie, Acteurs du transport (Régie, chauffeurs, ...), Mobilians, Concessionnaires automobiles

### SUIVI ET EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de groupements d'achat formalisés</li> <li>• Nombre de marché d'acquisition mis en œuvre</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	Part de véhicules à faibles émissions (VFE) dans les flottes d'entreprises et d'administrations

### OPERATIONNALISATION

<b>Délai de réalisation</b>	2025-2027
<b>Jalon : objectif à fin 2025</b>	Groupements d'achat constitués
<b>Pour aller plus loin</b>	MTEL, Verdissement du parc automobile, <a href="https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/verdissement-du-parc-automobile">https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/verdissement-du-parc-automobile</a>

## ACTION D5 : DÉPLOYER EFFICACEMENT LES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES DÉCARBONÉS

PRESENTATION DE L'ACTION	
<b>Contexte</b>	À l'échelle nationale, la consommation d'énergie des véhicules individuels augmente. Le déploiement de la voiture électrique représente une contribution forte à la baisse des émissions de GES liés au transport individuel. A l'échelle locale, la Région BFC a adopté un Schéma régional de cohérence dans le déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (IRVE). Par ailleurs, une feuille de route 2020-2030 mobilise les acteurs de la région pour développer la filière hydrogène. En Bourgogne-Franche-Comté, 75 % des EPCI ont souhaité prendre la compétence mobilité.
<b>Description</b>	Les habitants des territoires à faible densité sont dépendants de leurs véhicules pour accéder aux services, à l'emploi, aux soins ou encore à leurs proches. Cette action vise à accompagner tout type de véhicule (flottes individuelle, professionnelle, collective) vers la décarbonation pour les trajets courts et longs qui devront perdurer. Le soutien au déploiement de filières alternatives permet de diversifier les sources d'énergie consommées et d'améliorer la résilience énergétique de la mobilité, ainsi que la qualité de l'air et la santé.
<b>Leviers de planification écologique concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anticiper les besoins en recharge électrique</li> <li>• Soutenir les pratiques de mobilité électrique</li> <li>• Soutenir les filières alternatives</li> </ul>
<b>Etapas de mise en œuvre</b>	A l'occasion du bilan de mise en œuvre du schéma régional IRVE : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventorier le déploiement des bornes par le secteur privé</li> <li>• Inventorier les zones blanches ou insuffisamment couvertes en bornes de recharge</li> <li>• Etudier les modalités de déploiement des bornes dans ces zones</li> <li>• Etudier parallèlement comment rendre accessible les bornes de recharge multi-énergie privées</li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION		
<b>Public cible</b>	Cibles principales : grand public et professionnels Cibles secondaires : collectivités	
<b>Pilotes</b>	Collectivités compétentes	<b>Partenaires</b>
<b>Co-pilote</b>	Etat (DREAL)	
Région, Départements, Syndicats d'énergie, Acteurs de l'énergie (ENEDIS, GRDF, RTE...), du transport (Régie, chauffeurs...) et du monde économique (ZAE, entreprises...), Banque des Territoires, ATMO, BFC mobilité électrique		

SUIVI ET EVALUATION	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et taux d'utilisation des bornes de recharge</li> <li>• Diversification des alternatives : électricité, hydrogène PAC, hydrogène combustion, agrocarburant (bicarburation essence - GPL en transitoire)</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part des véhicules décarbonés au sein du parc régional</li> <li>• Emissions de GES liées au transport</li> </ul>
<b>Conditions de réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déconstruire les représentations négatives et idées reçues sur les véhicules électriques (autonomie, recharge...)</li> <li>• Valoriser les bonnes pratiques, notamment en milieu rural et être cohérent dans les messages et discours</li> <li>• Soutenir la filière de recherche sur le développement de l'hydrogène</li> </ul>

OPERATIONNALISATION	
<b>Délai de réalisation</b>	2025-2026
<b>Jalon : objectif à fin 2025</b>	Bilan du schéma régional IRVE
<b>Pour aller plus loin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guide sur les marchés d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques : <a href="https://www.entreprises.gouv.fr/fr/industrie/filieres/guide-sur-marches-d-infrastructures-de-recharge-pour-vehicules-electriques">https://www.entreprises.gouv.fr/fr/industrie/filieres/guide-sur-marches-d-infrastructures-de-recharge-pour-vehicules-electriques</a></li> <li>• Autorité de la concurrence, avis relatif au secteur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques : <a href="https://www.autoritedelaconcurrence.fr/sites/default/files/integral_texts/2024-06/24a03_wcouv.pdf">https://www.autoritedelaconcurrence.fr/sites/default/files/integral_texts/2024-06/24a03_wcouv.pdf</a></li> <li>• Le déploiement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques au sein du parc Hlm : <a href="https://www.union-habitat.org/sites/default/files/articles/pdf/2023-05/reperes_ndeg_100_web-22-05-23.pdf">https://www.union-habitat.org/sites/default/files/articles/pdf/2023-05/reperes_ndeg_100_web-22-05-23.pdf</a></li> <li>• Schéma régional de développement des IRVE délibéré par la Région en juin 2023</li> <li>• Cartographie des stations de recharge électrique en service sur le territoire national : <a href="#">Trafic - Recharge électrique - Bison Futé</a></li> <li>• Expérimentation de véhicules électriques en prêt temporaire sur le mode "famille à énergie positive" ou expérimentations "Laisse ta voiture" de Rennes</li> <li>• Retours d'expériences sur la Région BFC : ZI SAONOR Chalons (71), avec une station multi énergie ouverte au grand public</li> </ul>

## ACTION D6 : COORDONNER ET ACCOMPAGNER L'ACTION DES EPCI EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DU VÉLO

PRESENTATION DE L'ACTION	
<b>Contexte</b>	<p>Le développement de l'usage du vélo relève d'un double objectif de santé publique et de réduction des émissions de GES.</p> <p>La Région Bourgogne-Franche-Comté a adopté fin 2020 un premier document en faveur du développement du vélo et en 4 ans, le contexte a bien évolué. Si les investissements concernant les pistes et bandes cyclables pour sécuriser le déplacement des usagers reste un point clef du développement du vélo, ce n'est aujourd'hui que la partie visible d'un écosystème à part entière qui vient interroger voire bousculer la question des mobilités dans les territoires.</p> <p>Comme aucune collectivité ne peut aujourd'hui revendiquer la compétence « vélo », tous les niveaux sont concernés et peuvent intervenir sur l'un ou l'autre des composants de l'écosystème vélo, qui interagit par ailleurs avec les autres modes (transports en commun, marche, ...). L'enjeu d'une bonne coopération entre les différents niveaux a toute sa place dans une politique vélo qui fonctionne, et dont un bénéfice fort porte sur l'amélioration de la santé publique.</p> <p>Cela souligne l'importance d'une collaboration renforcée entre la Région, les départements et les EPCI pour atteindre les objectifs de mobilité durable à l'échelle locale.</p>
<b>Description</b>	<p>Cette action vise à apporter une cohérence dans le développement du vélo à l'échelle régionale, et en interaction avec les autres modes de transport. Elle doit permettre la mise en place de nouvelles coopérations territoriales au service d'une meilleure couverture en infrastructures, tout en assurant la diffusion des bonnes pratiques. Elle s'appuie notamment sur un accompagnement des collectivités dans la réalisation de leur Plan de mobilité (simplifié).</p>
<b>Leviers de planification écologique concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Report modal</li> </ul>
<b>Etapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une coordination technique avec les Départements</li> <li>• Mettre en place et animer un réseau d'EPCI sur la thématique « vélo »</li> <li>• Accompagner techniquement et financièrement les collectivités pour réaliser leur Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) intégrant une composante forte sur le développement du vélo et la réduction de la place de la voiture (hiérarchisation de la voirie, plans de circulations, stationnement...)</li> <li>• Soutenir financièrement les réalisations, puis à terme, conditionner les aides à la mise en œuvre, à l'existence d'un PDMS</li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION			
<b>Public cible</b>	EPCI		
<b>Pilote</b>	Region		Départements, AOM, CEREMA, Associations
<b>Co-pilote</b>	Etat (ADEME, DREAL)	<b>Partenaires</b>	

SUIVI ET EVALUATION	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un réseau thématique « vélo » inter-EPCI</li> <li>• Nombre total de PDM(s) mis en place sur la Région Bourgogne-Franche-Comté</li> <li>• Dépenses (d'investissement et de fonctionnement) fléchées sur le vélo au niveau régional et sur chaque EPCI</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part modale du vélo au niveau régional et sur chaque EPCI</li> </ul>
<b>Conditions de réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer des plans de mobilité simplifiés dans les 113 EPCI de la Région BFC</li> <li>• Coordonner les aides des différents acteurs (ADEME, Etat, département, région)</li> <li>• Accompagner le transfert de la thématique « vélo » des communes aux EPCI</li> </ul>

OPERATIONNALISATION	
<b>Délai de réalisation</b>	2025-2028
<b>Jalon : objectif à fin 2025</b>	Finalisation d'un plan régional vélo 2
<b>Pour aller plus loin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Développer le système vélo dans les territoires</a></li> <li>• <a href="#">Programme AVELO de l'ADEME</a></li> <li>• <a href="#">Vélo et Territoires</a></li> <li>• <a href="#">PDMS</a></li> </ul>

## ACTION D7 : CONDUIRE UNE ACTION COORDONNÉE AU NIVEAU RÉGIONAL SUR L'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT DE PRATIQUES DE MOBILITÉ

PRESENTATION DE L'ACTION	
<b>Contexte</b>	Cette action vise à transformer les habitudes de déplacement des citoyens pour favoriser l'utilisation de moyens de transport plus durables (mobilités douce, active, solidaire, partagée, etc.). Cette initiative régionale est importante pour appuyer la réussite des autres actions entreprises dans le champ des mobilités et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air, le transport routier étant le principal poste d'émission de GES sur le territoire.
<b>Description</b>	Au travers de cette action, il est proposé de distinguer des opérations de sensibilisation et d'incitation au changement des pratiques de mobilité en fonction des différentes catégories de publics qu'elles visent : les jeunes, les entreprises et leurs employés, le grand public, les publics vulnérables. Le principe général est d'en faire la publicité et d'accompagner leur montée en puissance. En particulier, le fonctionnement et les résultats de ces dispositifs peuvent être partagés dans le cadre d'une gouvernance des PAMS à configurer. Ils peuvent intéresser et permettre de raccrocher à ces travaux de nouveaux partenaires, usagers ou bénéficiaires, employeurs, etc.
<b>Leviers de planification écologique concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction du besoin de déplacement</li> <li>• Covoiturage</li> <li>• Report modal</li> <li>• Véhicules électriques</li> </ul>
<b>Etapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre davantage en visibilité et promouvoir l'ensemble des offres existantes : tarifications incitatives et solidaires de transports en commun, covoiturage, autopartage, transport à la demande, vélo</li> <li>• Événementialiser avec le défi mobilité, la fête du vélo, la semaine de la mobilité, le challenge mobilité porté par l'ADEME...</li> <li>• Soutenir les initiatives locales autour de la location courte et longue durée de VAE</li> <li>• Massifier la formation à la mobilité active de tous les usagers (exemple : BBR obligatoire, "Savoir Rouler à vélo", OEPV)</li> <li>• Promouvoir les programmes d'écoconduite et d'éco-entretien</li> <li>• Mettre en place des politiques d'incitation et s'appuyer sur les services civiques écologiques (ADEME, Unies Cité)</li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION			
<b>Public cible</b>	Tous publics : les jeunes, les entreprises et leurs employés, le grand public		
<b>Pilote</b>	ADEME	<b>Partenaires</b>	FUB, écosystèmes vélo, CEREMA, Mobilians, Missions locales, Associations, Génération vélo, ANS, France Travail, Région, ATMO, BFC mobilité électrique
<b>Co-pilotes</b>	AOM à leur échelle		

SUIVI ET EVALUATION	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication renforcée sur les multiples offres : Le bon transport pour le bon usage</li> <li>• Nombre d'animations réalisées par an à l'échelle régionale et typologies des publics cibles</li> <li>• Nombre d'employeurs participants aux défis type « Mai à vélo » ou « challenge mobilité » et distances parcourues cumulées</li> <li>• Nombre d'employeurs labellisés « Objectif employeur pro-vélo »</li> <li>• Nombre d'élèves ayant suivi des formations à la conduite à vélo (ex : Savoir Rouler à Vélo)</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part de la voiture individuelle dans les déplacements</li> </ul>
<b>Conditions de réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une communication ciblée par usagers (Nouveaux imaginaires positifs, une communication décalée)</li> <li>• Renforcer les services d'accompagnement (matériels, relais, animation, infrastructures)</li> </ul>

OPERATIONNALISATION	
<b>Délai de réalisation</b>	2025-2027
<b>Jalon : objectif à fin 2025</b>	Plan de formation à la mobilité active validé
<b>Pour aller plus loin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir Rouler à Vélo : <a href="https://www.sports.gouv.fr/savoir-rouler-velo-609">https://www.sports.gouv.fr/savoir-rouler-velo-609</a></li> <li>• Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) : <a href="https://www.fub.fr/">https://www.fub.fr/</a></li> <li>• FESTI'RUN BFC (trajet à vélo pour les personnes à mobilité réduite) organisé par l'APF (Association des Paralysés de France) : <a href="https://www.apf-francehandicap.org/agenda/festirun-bourgogne-franche-comte/">https://www.apf-francehandicap.org/agenda/festirun-bourgogne-franche-comte/</a> <a href="https://www.apf-francehandicap.org/">https://www.apf-francehandicap.org/</a></li> <li>• Succès de la location courte durée et longue durée de vélos VAE à l'Agglo d'Auxerre : <a href="https://www.agglo-auxerrois.fr/Missions/Transports-et-deplacements/AuxR_M-le-Velo">https://www.agglo-auxerrois.fr/Missions/Transports-et-deplacements/AuxR_M-le-Velo</a></li> <li>• En savoir plus sur les VELI <a href="https://infos.ademe.fr/mobilite-transport/2024/le-vehicule-intermediaire-est-le-chainon-manquant-entre-le-velo-et-la-voiture-electrique/">https://infos.ademe.fr/mobilite-transport/2024/le-vehicule-intermediaire-est-le-chainon-manquant-entre-le-velo-et-la-voiture-electrique/</a></li> </ul>



# MIEUX SE LOGER

## ACTION L1 : STRUCTURER ET DÉPLOYER UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ POUR UNE RÉNOVATION PERFORMANTE DU PARC RÉSIDENTIEL PRIVÉ

PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	<p>Après l'Ile de France, la Bourgogne-Franche-Comté est la région où le taux de passoires énergétiques est le plus élevé de la métropole (20,8 % du parc en DPE F et G, contre 14,8 % au niveau national). Par ailleurs, la Région BFC comptait 8 Guichets Uniques et 6 Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique jusqu'au 31 décembre 2024. Il est important de poursuivre la mobilisation des EPCI et des Conseils Départementaux sur le déploiement de pactes territoriaux afin d'assurer dès 2025 une couverture totale du territoire régional par un service d'information et de conseil, neutre, gratuit et indépendant.</p> <p>La constitution d'un vivier de structures agréés Mon Accompagnateur Rénov' (MAR) sur le territoire régional est également indispensable pour accompagner les ménages dans des démarches de rénovation globales (dispositif MaPrimeRénov' Parcours Accompagné). La DREAL proposera une animation du réseau des Espaces Conseils France Rénov' (ECFR) et des MAR publics et privés pour permettre une montée en gamme de l'offre d'information, du conseil et de l'accompagnement.</p> <p>Par ailleurs, si la rénovation thermique des logements bénéficie déjà d'un large panel de dispositifs, comprenant des volets spécifiques pour les publics fragilisés et plus modestes, des possibilités en termes d'avance de subvention et d'accès aux prêts bancaires bonifiés ne sont toutefois pas utilisées à pleine capacité et pourraient permettre d'accélérer le passage à l'acte de rénovations pour de nombreux ménages.</p>
Description	<p>L'objectif de cette action est d'encourager et d'accompagner le résidentiel privé (maisons individuelles et copropriétés) à entreprendre des rénovations énergétiques performantes de leurs logements, globales ou par mono gestes utiles (interventions à plusieurs niveaux : isolation, chauffage performant, ventilation, etc.).</p> <p>Cela nécessite une structuration territoriale d'un service d'information et de conseil gratuit et indépendant, capable d'apporter une connaissance objective sur les gains potentiellement atteignables en fonction des caractéristiques de bâti (typologie de logement, matériaux, perméabilité à l'air...). Cette action s'inscrit dans un contexte où il existe déjà de nombreux dispositifs à renforcer, à rendre plus lisibles et accessibles, notamment par un soutien renforcé du secteur bancaire.</p>
Leviers de planification écologique concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sobriété et isolation des bâtiments</li> <li>• Supprimer progressivement les chaudières fioul</li> <li>• Baisser le nombre de chaudières à gaz</li> </ul>
Etapas de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stabiliser la couverture régionale par les ECFR pour s'assurer d'un conseil homogène « sans zones blanches » dès 2025</li> <li>• Assurer le suivi, l'animation et le contrôle des MAR (Mon Accompagnateur Rénov') publics et privés au sein de la Région BFC pour garantir leur compétence dans les domaines techniques et d'ingénierie financière (plans de financement des dossiers de rénovation)</li> <li>• Consolider l'assise et mieux communiquer sur les Espaces France Rénov' (information et conseil), en intégrant une démarche « d'aller vers » via la dynamique territoriale proposée au sein des Pactes Territoriaux, déclinable pour des publics fragiles et/ou spécifiques</li> <li>• Faire un état des lieux des dispositifs bancaires existants et un benchmark des solutions innovantes en matière d'ingénierie financière. Inciter les acteurs du secteur à déployer ce type de dispositif pour réduire le reste à charge et encourager le passage à l'acte</li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION			
Public cible	Toutes les cibles privées du territoire, principalement en maisons individuelles et copropriétés		
Pilote	Etat (DREAL)	Partenaires	Région, ANAH, ECFR, MAR, Associations, Départements, EPCI, Banques, SACICAP, CAPEB, FFB
Co-pilote	Banque des Territoires		

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de couverture de la Région par des Pactes territoriaux,</li> <li>• Nombre d'ECFR et de MAR sur le territoire régional (maintien d'une couverture totale du territoire régional en ECFR et maintien du dispositif de Mon Accompagnateur Rénov' sur l'ensemble du territoire)</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de maisons individuelles et logements en copropriétés rénovés</li> <li>• Part des résidences principales chauffées au fioul</li> <li>• Typologie et nombre de ménages accompagnés</li> </ul>

<b>Conditions de réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repenser l'écosystème de rénovation à l'échelle locale et embarquer l'ensemble des opérateurs historiques et nouveaux</li> <li>• S'appuyer des outils existants et les faire monter en puissance</li> <li>• Renforcer le soutien du secteur bancaire pour faciliter les actions soutenues par France Renov'</li> <li>• Lutter contre la précarité énergétique et pour plus de justice sociale et prêter une attention particulière aux publics fragiles et isolés (personnes âgées, modestes et très modestes ...) : dimensionnement des prêts et avances selon le reste à charge moyen constaté par typologie de profils (TMO, MO, MI, MS)</li> </ul>
-------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## OPERATIONNALISATION

<b>Délai de réalisation</b>	2025 - 2030
<b>Jalon : objectif à fin 2025</b>	Contractualisation des pactes territoriaux et structuration de l'animation par la DREAL des ECFR et des MAR État des lieux et diffusion des dispositifs de financement existant via les ECFR
<b>Pour aller plus loin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) : <a href="https://www.anah.gouv.fr/">https://www.anah.gouv.fr/</a></li> <li>• <a href="https://france-renov.gouv.fr/preparer-projet/trouver-conseiller">https://france-renov.gouv.fr/preparer-projet/trouver-conseiller</a></li> <li>• L'ADEME pour des guides techniques sur la rénovation énergétique : <a href="https://bibliothèque.ademe.fr/2879-thematique/s-5/thematiques-urbanisme_et_batiment">https://bibliothèque.ademe.fr/2879-thematique/s-5/thematiques-urbanisme_et_batiment</a></li> <li>• <a href="https://www.envirobatcentre.com/">https://www.envirobatcentre.com/</a></li> </ul>

## ACTION L2 : STRUCTURER LES FILIÈRES PROFESSIONNELLES POUR LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS

PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	Après l'Île de France, la Bourgogne-Franche-Comté est la région où le taux de passoires énergétiques est le plus élevé de la métropole (20,8 % du parc en DPE F et G, contre 14,8 % au niveau national). La moitié des résidences principales sont par ailleurs chauffées aux énergies fossiles. Outre les besoins ponctuels de développement de l'offre nouvelle sur les secteurs les plus tendus, l'enjeu principal en région porte donc sur la rénovation des logements, avec une priorité de résorption des passoires énergétiques et de changement de vecteur de chauffage. Dans ce contexte, la massification de la rénovation implique notamment la sensibilisation et la formation des acteurs de la construction à ces enjeux.
Description	L'objectif de cette action est de former le secteur du BTP et accompagner toute la chaîne d'acteurs pour la prise en compte des nouveaux enjeux de la rénovation. Il s'agit notamment d'apporter une connaissance objective sur les gains potentiellement atteignables en fonction des caractéristiques de bâti (typologie de logement, matériaux, perméabilité à l'air...).  Il s'agit également de proposer des solutions innovantes pour détecter les potentiels de rénovation et de soutenir les projets pilotes (récupération, réutilisation, diminution de la consommation, optimisation des ressources eau et énergie dans le secteur de l'habitat, accessibilité).  Il s'agit enfin d'accompagner les bailleurs sociaux dans la rénovation de leur parc.
Leviers de planification écologique concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sobriété et isolation des bâtiments</li> <li>• Supprimer progressivement les chaudières fioul</li> <li>• Baisser le nombre de chaudières à gaz</li> </ul>
Etapas de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former le secteur du BTP et la chaîne d'acteurs aux nouveaux enjeux de la rénovation globale (mission du Pôle Energie) dans l'objectif d'arriver à une chaîne de confiance, et d'accompagner à la labellisation RGE. Cette action pourra s'appuyer sur une phase d'écoute des acteurs et de recueil des bonnes pratiques</li> <li>• Informer et accompagner les Syndics de copropriété (SDC) pour aller dans le sens d'une rénovation de qualité</li> <li>• Informer et accompagner les bailleurs sociaux dans la rénovation de leur parc (réflexion sur les cahiers des charges)</li> <li>• Réfléchir à des solutions innovantes pour détecter les potentiels de rénovation (recensement, Schéma Directeurs Immobilier et Energie, programme CEE Précarité énergétique, études préfiguration d'OPAH-PIG, services locaux d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME)</li> <li>• Inciter les maîtres d'ouvrages (bailleurs sociaux, collectivités, particuliers, ...) et les ECFR (filière locale) à l'utilisation de matériaux biosourcés</li> <li>• Soutenir des projets pilotes et identifier et accompagner les offreurs de solutions de récupération et de réutilisation des eaux usées, et de diminution de la consommation dans le secteur de l'habitat</li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION			
Public cible	Filières professionnelles		
Pilote	Région	Partenaires	CAPEB, FFB, USH, Emfor, Rectorat, Porteurs de pacte territorial ANAH, Constructys, Ordre des architectes, SYNAMOME, FEDENE
Co-pilotes	Etat (DREAL, DREETS), Pôle Energie		

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'acteurs formés/sensibilisés sur l'ensemble des plateaux techniques de la région</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de professionnels formés (dont RGE) et disponibles à l'échelle locale dans les différentes filières concernées</li> <li>• GES évités (en teqCO2)</li> </ul>

OPERATIONNALISATION	
Délai de réalisation	2025 - 2030
Jalon : objectif à fin 2025	Restitution de la phase d'écoute des acteurs et capitalisation des bonnes pratiques

## ACTION L3 : SE DOTER D'OUTILS DE GESTION ET DE MAITRISE DE LA RESSOURCE FONCIÈRE

PRESENTATION DE L'ACTION	
<b>Contexte</b>	<p>En région BFC la préservation et l'optimisation de la ressource foncière constituent des enjeux majeurs. Dans la majorité des territoires ruraux, la distance médiane domicile-travail a augmenté de plus de 50 % en 20 ans, en grande partie en raison notamment d'un coût de foncier plus important à la fois dans les polarités du territoire et dans les zones dynamiques. La dispersion des habitants sur le territoire fragilise les territoires en affaiblissant les armatures et centralités sur les plans démographiques et économiques et génère des impacts environnementaux et sociaux (surconsommation de foncier et de carbone, sous fixation de richesse et sous densité d'emplois de proximité). La consommation d'espace liée à l'habitat, qui représente plus des deux-tiers de la consommation foncière totale en BFC est supérieure à l'évolution du nombre de ménages.</p> <p>Par ailleurs, le vieillissement de la population, la modification des structures familiales et la concentration de la population dans certains secteurs conduisent à une forte vacance des logements en Bourgogne-Franche-Comté. La moyenne régionale de la vacance s'établit à 10 % (contre 8 % en moyenne pour la France entière), et jusqu'à 15 % dans certains territoires, où l'on retrouve les logements anciens.</p>
<b>Description</b>	<p>Le foncier étant particulièrement sous tension à l'heure du ZAN, il convient de se donner les moyens d'une gestion intelligente de la ressource en élaborant une vision stratégique et partagée à l'échelle de l'ensemble du territoire. En effet, la raréfaction du foncier est corrélée à la nécessité de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers. Mais cette évolution devra aussi se faire dans une économie territoriale qui ne fragilise pas le développement des territoires sur le plan économique, des services, de l'habitat et des mobilités afin que les objectifs de transition écologique, de sobriété foncière et densification ne fassent pas concurrence à la qualité de vie sur le territoire.</p> <p>Cela passe notamment par un observatoire régional des friches, permettant une aide à la décision, un ou des outils d'accompagnement financier à la réhabilitation de ces friches, la mobilisation de l'EPF régional.</p>
<b>Leviers de planification écologique concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre aux besoins de logement (et d'activités économiques) en limitant les impacts sur les ENAF</li> <li>• Rapprocher habitat, emplois et services</li> <li>• Lutter contre la vacance</li> </ul>
<b>Etapas de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquérir et structurer la donnée au niveau du territoire régional pour fournir des outils d'aide à la décision adaptés aux collectivités compétentes et à leurs partenaires, dans un contexte de maîtrise de la consommation foncière et de réponse aux besoins en logements</li> <li>• Qualifier les potentiels et aller vers l'opérationnalisation en explorant les outils mobilisables (Baux à construction en ZAE, création de foncière spécifique sur les friches, DIA...) et appuyer les collectivités dans leur mise en œuvre, par exemple : investir les dents creuses et requalifier les friches en créant de l'habitat</li> <li>• Accompagner le changement de comportement sur l'usage du foncier et travailler aux leviers comportementaux sur la sobriété foncière (densification désirable)</li> <li>• Accroître le périmètre de l'EPF régional et le mobiliser pour des opérations de portage au bénéfice des collectivités</li> <li>• Etudier la possibilité du levier fiscal pour lutter contre la consommation d'espaces et les logements vacants</li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION			
<b>Public cible</b>	Collectivités		
<b>Pilote</b>	Région	<b>Partenaires</b>	Collectivités, Agences d'urbanisme, Promoteurs, Bailleurs, Habitants, Acteurs économiques, Acteurs de l'immobilier, FFB, Fédération régionale des SCoT, CERC
<b>Co-pilotes</b>	Etat (DREAL) et EPF		

SUIVI ET EVALUATION	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi du déploiement d'un observatoire régional des friches (via le nombre de communes renseignées)</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surfaces de friches identifiées</li> <li>• Surfaces de friches réhabilitées</li> </ul>
<b>Conditions de réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en perspective de développement économique, démographique, ...</li> <li>• Coordination de l'ensemble des acteurs (EPF, promoteurs, ...) et des politiques publiques : instaurer un cadre partenarial autour des problématiques du foncier</li> <li>• Acquisition, agrégation et lisibilité de la donnée</li> <li>• Une fiscalité plus avantageuse pour la requalification du foncier (densification, réhabilitation, ...)</li> </ul>

**OPERATIONNALISATION**

<b>Délai de réalisation</b>	2025 - 2026
<b>Jalon : objectif à fin 2025</b>	50 % des collectivités ont renseigné l'observatoire régional
<b>Pour aller plus loin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre de ressources du CEREMA « Foncier » : <a href="https://www.cerema.fr/fr/mots-cles/foncier">https://www.cerema.fr/fr/mots-cles/foncier</a></li> <li>• Réseau Les Territoires Innovent en Région Bretagne pour un foncier responsable et la dynamisation des centres-villes : <a href="https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/les-territoires-innovent-une-animation-regionale-a5250.html">https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/les-territoires-innovent-une-animation-regionale-a5250.html</a></li> <li>• Une typologie des situations foncières, et comment les adresser : cf. <a href="https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/atlas_du_foncier_invisible_screen.pdf">https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/atlas_du_foncier_invisible_screen.pdf</a></li> </ul>

## ACTION L4 : DYNAMISER LES FILIÈRES RÉGIONALES DE LA BIOCONSTRUCTION

### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Contexte</b>	Le besoin de construction et de rénovation des logements et bâtiments productifs tertiaires (privés et publics) est croissant dans un contexte de transition écologique et énergétique. La région BFC possède des filières prometteuses de matériaux biosourcés (bois, paille, chanvre...) pour la construction mais d'envergures hétérogènes. Elles sont constituées principalement de TPE et PME qui peinent à acquérir des parts de marché face aux modes constructifs aujourd'hui dominants dans la construction. La Région Bourgogne-Franche-Comté, l'ADEME et la DREAL ont aussi élaboré une stratégie régionale commune avec la feuille de route des matériaux biosourcés pour la construction 2020-2024 qui doit être relancée et actualisée pour 2025-2028.
<b>Description</b>	Dans le cadre plus large de la relance de la feuille de route des matériaux biosourcés il s'agit de mener un projet régional de développement industriel de filières de matériaux biosourcés pour la construction, notamment le bois, afin de leur permettre d'augmenter substantiellement leur part de marché sur plusieurs produits. Pour le bois l'ambition est de renforcer la structuration de la filière et pour les autres produits biosourcés de faire émerger une industrie régionale avec plusieurs entreprises fabriquant de matériels, leaders nationaux sur leur segment de marché. L'action sélectionnera des segments de matériaux prioritaires considérant la soutenabilité de la ressource en région (agricole, sylvicole, recyclage), les études technico-économiques et les études de marché. L'action portera sur la diminution du coût de l'offre de ces matériaux et sur l'engagement pluriannuel de la commande publique et privée pour des conditions de développement et d'investissement stables et lisibles. Dans ce cadre, la mise en place d'une éco-conditionnalité ou de bonus d'aides de la part de l'Etat (DETR, DSIL) et de ses partenaires (Banque des territoires, Anah...) tout comme le maintien des aides régionales dédiées est un levier nécessaire à activer.
<b>Leviers de planification écologique concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produits bois : structuration et le développement de la filière bois pour mieux valoriser ses produits</li> </ul>
<b>Etapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réactualisation de la feuille de route des matériaux biosourcés</li> <li>• Réalisation des études préalables pour le choix des filières à cibler pour un développement industriel (études technico-économiques, étude de marché, études environnementales)</li> <li>• Poursuite de l'accompagnement de filière régionale garante de la traçabilité (AOC bois du Jura, Bois des Territoires du Massif Central, etc.)</li> <li>• Sélection et accompagnement des entreprises TPE et PME fabricants de matériaux de construction vers un développement industriel (incubation, projets RDI en support, plan de recrutement/formation, réflexion à l'échelle régionale sur les outils de transformation existants)</li> <li>• Mise en place d'un contrat régional cadre engageant l'ensemble des parties prenantes dans la démarche dont les acteurs du négoce et de la distribution des matériaux de construction</li> <li>• Animation de la phase de contractualisation entre les différents maillons de la filière (producteurs matières premières – fabricants matériaux, fabricants-négoce-distribution, distribution-entreprises BTP)</li> <li>• Mise en place d'un outil de veille / suivi / mesure des parts de marchés</li> <li>• Mise en œuvre et suivi du pacte Bois Biosourcé</li> <li>• Eco-conditionnalité ou bonus d'aides de l'Etat (DETR, DSIL) et de ses partenaires</li> <li>• Poursuite de financement et l'accompagnement des projets de construction en matériaux biosourcés d'origine locale et de rénovation via Effilogis</li> <li>• Promouvoir le Label Bas Carbone (mesure Bâtiments biosourcés)</li> </ul>

### PILOTAGE DE L'ACTION

<b>Public cible</b>	Entreprises (producteurs matières premières, fabricants matériaux construction, négoce, distribution, entreprises BTP) et maîtres d'ouvrages		
<b>Pilote</b>	ADEME	<b>Partenaires</b>	InterCéréales, FFB, Banque des territoires, FNTP, CAPEB, FDMC, SEIMAT, AER, Caisse des Dépôts, DREETS, Collectivités, Organismes recherche / formation, Chambre d'agriculture, Représentants de la filière Paille et Chanvre, URACOFOR, USH, ECFR, Direction Immobilière de l'Etat, Ordre des architectes, Terragilis
<b>Co-pilotes</b>	Pôle énergie Région, Cluster ROBIN.S, FIBOIS		

### SUIVI ET EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises fabricantes de matériaux accompagnés</li> <li>• Nombre de projets de construction et rénovation accompagnés</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la part de marché des matériaux biosourcés dans la construction régionale</li> </ul>

<b>Conditions de réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtention des avis techniques du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)</li> </ul>
-------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>OPERATIONNALISATION</b>	
<b>Délai de réalisation</b>	2025 - 2030
<b>Jalon : objectif à fin 2025</b>	Finalisation des études
<b>Pour aller plus loin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Feuille de route des matériaux biosourcés BFC pour la construction 2020-2024 <a href="https://www.pole-energie-bfc.fr/thematiques/materiaux-biosources/dynamique-regionale">https://www.pole-energie-bfc.fr/thematiques/materiaux-biosources/dynamique-regionale</a></li> <li>• Charte d'engagement Bois Local (Fibois) : <a href="https://fibois-bfc.fr/sites/default/files/images/CHARTE_D%27ENGAGEMENT_BOIS_LOCAL.pdf">https://fibois-bfc.fr/sites/default/files/images/CHARTE_D%27ENGAGEMENT_BOIS_LOCAL.pdf</a></li> <li>• La création du pacte Bois Biosourcés en BFC en 2025 : <a href="https://fibois-france.fr/les-pactes-bois-biosources/">https://fibois-france.fr/les-pactes-bois-biosources/</a></li> <li>• La méthode Label Bas Carbone Bâtiment neuf biosourcé : <a href="https://label-bas-carbone.ecologie.gouv.fr/la-methode-batiment-neuf-biosource">https://label-bas-carbone.ecologie.gouv.fr/la-methode-batiment-neuf-biosource</a></li> <li>• Initiative "Bois Croisés de Bourgogne-Bois Durables" : <a href="https://franceboisforet.fr/2018/12/10/bois-croises-de-bourgogne/">https://franceboisforet.fr/2018/12/10/bois-croises-de-bourgogne/</a></li> <li>• REX du développement de l'industrie de transformation des matériaux biosourcés en Île-de-France : <a href="#">5 projets aidés dans la filière bois et matériaux biosourcés   Région Île-de-France</a></li> </ul>

## ACTION L5 : ADAPTER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR FACILITER LES PARCOURS RÉSIDENTIELS ET MIEUX RÉPONDRE A L'ÉVOLUTION DES BESOINS

PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	<p>En BFC, la consommation d'espace liée à l'habitat est supérieure à l'évolution du nombre de ménages. A ce constat s'ajoute celui d'un parc de logements majoritairement ancien et inadapté aux besoins de la population en évolution (vieillesse, diminution de la taille des ménages...). Proposer des logements adaptés aux situations de vie est essentiel pour répondre aux enjeux de vieillissement de la population, de précarité énergétique, de ruralité et d'accessibilité, et de changements climatiques. Des décennies d'étalement urbain, combinées à d'autres phénomènes, ont conduit à un affaiblissement généralisé des villes moyennes. Les bassins ruraux notamment ont vu leurs armatures de pôle perdre du poids démographique dans plus de 80 % des cas en BFC. Cette dépoliarisation se déploie partout : dans les territoires en déprise comme dans les plus dynamiques, jusque dans des pôles qui ne sont pas des villes mais plutôt des bourgs. Les conséquences de l'affaiblissement des pôles sont plurielles : augmentation des distances quotidiennes entre domicile et travail et du poids carbone associé, consommation foncière spécialisée et affaiblissement économique des territoires (hors pôle la consommation foncière est très massivement consacrée à l'habitat), disparition de l'effet de seuil qui permet de fixer les services, activités et consommateurs. Se pose donc désormais les questions de la repolarisation, du renouvellement et de la densification tout en répondant aux nouvelles aspirations résidentielles.</p>
Description	<p>L'objectif est de favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle, de faciliter la mobilité résidentielle, de permettre une meilleure intégration des jeunes actifs, des familles, et des seniors, tout en répondant aux impératifs de sobriété foncière et d'utilisation efficiente des ressources. Cela implique entre autres, la construction de logements adaptés, la rénovation de bâtiments existants, la lutte contre la vacance, et la promotion d'options flexibles, telles que les logements évolutifs ou intergénérationnels. Cela passe aussi et avant tout par un objectif de repolarisation passant par une offre de logements renouvelée (réhabilitation, construction) prioritairement au bénéfice des différents pôles ou centralités du territoire régional.</p>
Leviers de planification écologique concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des logements adaptés aux situations de vie</li> <li>• Consolider un projet de production de logements en lien avec les évolutions démographiques</li> <li>• Privilégier et massifier les offres de logements dans les pôles ruraux du territoire</li> </ul>
Etapas de mise en œuvre	<p>La mise en œuvre est pour partie régionale, par la fourniture d'éléments prospectifs de connaissance, et pour partie à déployer à l'échelle des territoires en intégrant la problématique de l'adaptation du logement dans les documents de planification et opérations d'aménagement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre de l'accompagnement à la mise en œuvre du SRADDET, fournir des éléments prospectifs (démographie, économie locale, etc.) aux collectivités lors des différentes phases d'élaboration ou modification des documents d'urbanisme (SCOT, PLUi)</li> <li>• Promouvoir et partager des exemples ou expériences réussies</li> <li>• Améliorer la connaissance du parcours résidentiel des habitants et établir une typologie de besoins des habitants tenant compte de l'évolution et des spécificités des territoires</li> <li>• Proposer aux habitants et aux collectivités un portefeuille de solutions sur le logement prenant en compte ces impératifs et expérimenter les nouvelles formes de contractualisation : OFS, BRS...</li> <li>• Expérimenter de nouvelles formes de construction (logements évolutifs ou intergénérationnels, tiny house, densification, repenser la conception des espaces ouverts, collectifs et publics, quartiers intégrés, etc.) en partenariat avec les bailleurs sociaux, promoteurs privés, et acteurs de l'immobilier</li> <li>• Favoriser l'accès à des logements abordables via le suivi de la mise en place d'emplacements réservés à loyer abordables dans les PLUi</li> <li>• S'appuyer sur les Pactes territoriaux pour constituer un guichet unique de l'habitat</li> <li>• Travailler avec les ECFR pour déceler les besoins à l'échelle d'un bassin, et orienter le changement de comportement (adaptation à la perte d'autonomie, lutte contre l'habitat indigne, etc.), exemple : l'adaptation de logements au vieillissement</li> <li>• Explorer les imaginaires et les perceptions autour de la densification, des maisons individuelles, du logement collectif, etc.</li> <li>• Eco-rénover les bâtiments et des quartiers avec des logiques de modularité et adaptabilité en fonction des besoins et dynamiques, anticiper les ré-usages (en lien avec l'objectif de rénovation du parc privé)</li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION			
Public cible	<p>Cibles principales et finales : les habitant.es de la région BFC Cibles secondaires : Collectivités, acteurs de l'habitat</p>		
Pilote	Région	Partenaires	<p>EPCI, les ECFR et Guichets Uniques, EPF, Acteurs du social (CAF, CCAS), Agences d'urbanisme, CAUE, Banque des territoires, Promoteurs et agences immobilières, Bailleurs sociaux (HLM, OPH), ADIL, Ordre des architectes, DRAC, Acteurs de l'aménagement et de la construction, CEREMA, Acteurs de la recherche, EPHAD, l'USH BFC, réseau RAPPEL, FFB, etc.</p>
Co-pilote	Etat (DREAL)		

## SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets pilotes dans les territoires</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi de la trajectoire ZAN et du % de consommation foncière dédié à l'habitat dans les années à venir</li> <li>• Suivi du taux de vacance et de l'ancienneté de la vacance pour le parc de logements résidentiels</li> </ul>
Conditions de réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploiter les données et études existantes</li> <li>• Repolarisation du territoire régional</li> <li>• Inscrire cette action dans la logique du ZAN</li> <li>• Maintenir l'attractivité résidentielle du territoire et parvenir à maintenir les jeunes actifs sur le territoire</li> <li>• Privilégier la rénovation et la lutte contre la vacance à la construction et production neuve de logements</li> <li>• Tenir compte des spécificités des territoires (urbain et rural en particulier)</li> <li>• Animer des temps d'échange sur ses sujets auprès des élus et développer la coopération public/privé pour anticiper les besoins et renforcer l'attractivité des territoires</li> </ul>

## OPERATIONNALISATION

Délai de réalisation	2025 - 2030
Jalon : objectif à fin 2025	Recensement des expériences réussies
Pour aller plus loin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Oser la densité avec des formes urbaines de qualité : <a href="https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/sites/artificialisation/files/inline-files/GuideSF_7Formesurbaines_SR.pdf">https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/sites/artificialisation/files/inline-files/GuideSF_7Formesurbaines_SR.pdf</a></li> <li>• Formes urbaines et densité et usages des données foncières : fichiers fonciers, DV3F et autres données foncières, CEREMA : <a href="https://datafoncier.cerema.fr/usages/formes-urbaines-et-densite">https://datafoncier.cerema.fr/usages/formes-urbaines-et-densite</a></li> <li>• Infographie des armatures du quotidien dans les 35 territoires de sobriété foncière de Bourgogne-Franche-Comté</li> <li>• <a href="https://www.bourgognefranche-comte.fr/sites/default/files/2024-02/N_7_atlas_des_armatures_novembre_2023.pdf">https://www.bourgognefranche-comte.fr/sites/default/files/2024-02/N_7_atlas_des_armatures_novembre_2023.pdf</a></li> </ul>



# MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER NOS ECOSYSTÈMES

## ACTION P1 : ÉTENDRE ET RENFORCER LE RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES ET D'AIRES DE PROTECTION FORTE

PRESENTATION DE L'ACTION	
<b>Contexte</b>	<p>Les aires protégées permettent de protéger des espaces remarquables et fragiles ; elles sont en cela un pilier central de la conservation de la biodiversité sur un territoire. Ces aires protégées bénéficient d'un statut de protection, dont la réglementation est adaptée aux enjeux des milieux et espèces considérés ; les mesures de gestion de ces espaces sont élaborées en concertation avec les acteurs locaux et permettent la préservation d'un patrimoine à forte valeur écologique, sociale, culturelle et même économique. Ces aires protégées rendent de nombreux services, notamment écosystémiques : elles jouent notamment un rôle majeur dans l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. Dans le cadre des engagements nationaux (Stratégie Nationale Biodiversité et Stratégie Nationale pour les Aires Protégées), la France souhaite agir pour la préservation des habitats à enjeux soumis à de fortes pressions anthropiques en visant 30 % d'aires protégées dont 10 % d'aires de protection forte à l'échelle nationale d'ici à 2030. La Région BFC possède début 2023 une couverture totale d'aires protégées représentant 26,17 % du territoire, dont 1,48 % sous protection forte.</p>
<b>Description</b>	<p>L'action vise à créer de nouvelles aires protégées, notamment fortes, à étendre leur surface, en priorisant les réservoirs ou « hot-spots » de biodiversité qui seront identifiés par des études en cours, et à améliorer la coordination entre les acteurs régionaux pour une stratégie cohérente et partagée de préservation. Un travail particulier sera conduit avec les acteurs porteurs du foncier et les établissements publics grands propriétaires. Tous les types de milieux pourront être concernés par cette action ; cependant les milieux forestiers et humides seront priorisés. Pour la création des aires protégées, tout le panel des outils réglementaires de protection sera analysé pour déterminer le plus adapté aux enjeux du milieu concerné avec toutefois une priorisation des zones de protection fortes (cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles, arrêtés de protection, réserves biologiques).</p>
<b>Leviers de planification écologique concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surface en aire protégée</li> <li>• Surface en aire protégée forte</li> </ul>
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser et Faire connaître les résultats de l'étude sur les « hot-spots » de biodiversité et engager des discussions territoriales avec les acteurs concernés (membres du collectif régional biodiversité, élus locaux) pour déterminer les opportunités de création d'aires protégées qui pourraient en découler</li> <li>• Organiser un évènement de sensibilisation des élus dédié aux aires protégées pour communiquer sur leurs bénéfices</li> <li>• Planifier une rencontre avec l'EPF et les autres acteurs régionaux fonciers en 2025 (SAFER, conseils départementaux sur leurs Espaces Naturels Sensibles) pour élaborer conjointement une stratégie d'acquisition foncière afin de saisir d'éventuelles opportunités foncières sur ces hot-spots de biodiversité</li> <li>• Étudier les possibilités de développer des conventions « Obligations Réelles Environnementales » (ORE) en particulier sur des forêts communales à haute valeur écologique (HVE) et/ou dotées de plans d'aménagement garantissant la préservation de la biodiversité, avec l'appui de l'ONF, de l'URACOFOR, également des CEN (programme Sylvae)</li> <li>• Poursuivre le déploiement des Zones de Protection Forte en priorisant les zones de protection forte telles que définies dans l'article 2 I du Décret no 2022-527 du 12 avril 2022 (les réserves naturelles, les arrêtés de protection, les réserves biologiques) mais également dans son article 2 II et plus particulièrement les sites en maîtrise foncière des Conservatoires d'Espaces Naturels, testé fin 2024, et leur extension en second temps sur les sites en maîtrise d'usage</li> <li>• Mobiliser le fonds vert, voire d'autres sources de financements (dotation aménités rurales) pour financer les études et expertises naturalistes préalables à la création d'aires protégées</li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION			
<b>Public cible</b>	Elus locaux, gestionnaires fonciers		
<b>Pilote</b>	Etat (DREAL)	<b>Partenaires</b>	Organismes gestionnaires (dont les CEN), Autorités de tutelle, Départements, ONF, URACOFOR, CNPF, AMRF, SAFER, EPF, PNN, PNR, Associations naturalistes, ARB
<b>Co-pilote</b>	Région		

SUIVI ET EVALUATION	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réservoirs de biodiversité ou « hot-spots » identifiés dans la région nécessitant une protection</li> <li>• Nombre de rencontres avec les différents acteurs pour favoriser la coordination régionale</li> <li>• Superficie totale en protection forte et par type de milieux</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des surfaces protégées (dont protection forte)</li> <li>• Nombre de projets de créations d'aires protégées fortes ayant abouti</li> </ul>
<b>Conditions de réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner sa place à la biodiversité auprès des élus (communication forte par la région, les espaces publics, les réseaux sociaux...)</li> <li>• Diffusion/communication des possibilités et conditions de protection auprès des propriétaires fonciers (dont les particuliers au regard des ORE notamment)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement politique fort et soutien des élus dont le territoire est identifié comme « hot-spot »</li> <li>• Engagement technique des acteurs du foncier (SAFER notamment)</li> <li>• Sensibilisation et mobilisation des notaires pour la massification des actes du type « ORE »</li> <li>• Moyens budgétaires alloués pour pouvoir contribuer à l'action</li> </ul>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## OPERATIONNALISATION

<b>Délai de réalisation</b>	2025-2030
<b>Jalon : objectif à fin 2025</b>	Finalisation de la stratégie d'acquisition foncière avec l'ensemble des acteurs
<b>Pour aller plus loin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie nationale pour les aires protégées : <a href="#">DP_Biotope_Ministere_strat-aires-protegees_210111_5_GSA.pdf</a></li> <li>• Périmètres des aires protégées : <a href="#">Bases de données Espaces protégés et Natura 2000 de l'INPN</a></li> <li>• Identification et localisation les points chauds insuffisamment couverts par le réseau d'aires protégées, « <a href="#">Du diagnostic au renforcement du réseau des aires protégées</a> »</li> <li>• Décret n° 2022-527 du 12 avril 2022 pris en application de l'article L. 110-4 du code de l'environnement et définissant la notion de protection forte et les modalités de la mise en œuvre de cette protection forte : <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045551000">https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045551000</a></li> </ul>

## ACTION P2 : RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ, D'EAU ET DE PAYSAGE DANS L'AMÉNAGEMENT

PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	La Bourgogne-Franche-Comté est caractérisée par une mosaïque de milieux et de paysages variés abritant une faune et une flore riches en diversité. Pour préserver cette richesse, les collectivités territoriales doivent être soutenues en matière d'ingénierie pour mieux intégrer les enjeux dans les projets d'aménagement. Un manque d'ingénierie et de formation est en effet constaté dans certains territoires de la région comme en témoigne une étude de la DREAL BFC sur le sujet. La diffusion des connaissances auprès des élu.es est également un point focal à adresser.
Description	L'action consiste à outiller les acteurs en proposant des outils et services à même de mieux qualifier les cahiers des charges pour faire émerger des documents d'aménagement mieux adaptés aux enjeux de préservation de l'eau, de la biodiversité et du paysage. L'action visera aussi à structurer des lieux d'échanges et de formation pour les élus et techniciens dédiés à ces enjeux, notamment dans le cadre du réseau Transformons nos Modèles d'Aménagement (TMA !) ou des différents réseaux dédiés ou à renouveler (par exemple réseau de mise en œuvre du SRADDET). Enfin, l'action visera à poursuivre et multiplier les diagnostics préalables de zones humides dans les nouvelles zones d'urbanisation des documents d'urbanisme.
Leviers de planification écologique concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restauration des habitats naturels</li> <li>• Résorption des Points noirs prioritaires de continuité écologique</li> <li>• Désimperméabilisation des sols</li> </ul>
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser, mettre à disposition, voire élaborer les outils, études et services existants permettant de monter en qualité les cahiers des charges pour la prise en compte de la biodiversité, de l'eau, préservation des sols et du paysage dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUI)</li> <li>• Elaborer et diffuser des modèles de OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) thématiques : OAP gestion de l'eau, OAP gestion intégrée des eaux pluviales</li> <li>• Multiplier les lieux d'échanges et d'informations entre les élus et les techniciens (rencontres annuelles, webinaires, ateliers de terrain...)</li> <li>• Sensibiliser les maires aux gains à moyen terme des documents d'urbanisme</li> <li>• Renforcer la prise en compte dans les documents d'urbanisme de la ressource en eau (combler le manque d'expertise eau en amont dans les projets d'urbanisme)</li> <li>• Encourager les diagnostics systématiques des zones humides, et plus largement de la biodiversité via la mobilisation de l'outil Atlas de la Biodiversité Communale de l'OFB, pour les intégrer dans les PLUi</li> <li>• Identifier les points noirs de continuité écologique prioritaires dans les documents d'urbanisme afin de pouvoir mobiliser des financements pour les résorber en coordination avec les objectifs régionaux (SRADDET, SNB, SGPE)</li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION			
Public cible	Collectivités		
Pilote	Etat (DREAL)	Partenaires	CAUE, BE, ATD, Observatoires locaux, Agences d'urbanisme, Agences d'énergie, Agence de bassins, Région, CEREMA, PNN, PNR, Associations d'élus, Associations naturalistes
Co-pilote	ARB		

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'outils et études diffusés et utilisés</li> <li>• Fréquence et nombre de participants aux rencontres d'échange entre techniciens et élus</li> <li>• Nombre de diagnostics de zones humides et d'ABCréalisés</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de points noirs de continuité écologique identifiés/résorbés</li> </ul>
Conditions de réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le levier financier ainsi que celui de la formation apparaissent fondamentaux pour être en capacité de mobiliser le réseau d'ingénierie publics sur ces sujets en lien avec les têtes de réseau spécialisées (ARB, CENs, PNR, EPTB...)</li> </ul>

OPERATIONNALISATION	
Délai de réalisation	2025-2030

Jalon : objectif à fin 2025	Organisation de la rencontre annuelle
Pour aller plus loin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau « <a href="#">Les territoires innovent</a> » en Région Bretagne, porté par la Région, avec des cycles annuels de rencontres, webinaires et visites sur les enjeux de la transition écologique</li> <li>• Retour d'expérience du CAUE de l'Aude : Lorsqu'une collectivité territoriale a un projet d'aménagement, le CAUE propose un projet d'aménagement de paysage avec visite sur le terrain pour faire du « donner à voir » et illustrer ce que différents projets peuvent donner sur le territoire</li> <li>• Dispositif « Approches sensibles du territoire » porté par la DREAL avec des paysagistes : tournées en bus avec des élus (existe aussi avec le CAUE 21 + DDT + paysagistes conseils)</li> <li>• Les « Ateliers de territoire » portés par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) : <a href="#">L'Atelier des territoires</a></li> <li>• Cahier d'accompagnement des porteurs de projet et des services instructeurs, Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : <a href="#">FV Cahier Ingénierie v2.1</a></li> </ul>

## ACTION P3 : OPTIMISER LA MOBILISATION DES FINANCEMENTS AU SERVICE DES RENOUVELLEMENTS FORESTIERS

### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Contexte</b>	Face aux impacts du changement climatique, la gestion des forêts doit évoluer pour garantir leur durabilité et leur capacité à stocker du carbone. En effet, les conséquences du changement climatique sur les forêts sont d'ores et déjà constatées : stress hydrique des arbres provoqué par la sécheresse, conditions plus favorables aux incendies, accélération des cycles de vie des insectes ravageurs... En Bourgogne-Franche-Comté, la situation est alarmante : la capacité de stockage carbone des forêts a été divisée par deux en quelques années et la forêt régionale émet actuellement plus qu'elle ne stocke. Il s'agit d'accompagner la gestion durable et le renouvellement des forêts régionales dans la durée en prenant en compte à la diversité des situations pédoclimatiques et en anticipant les conditions climatiques futures (plantation en plein, régénération naturelle ou accompagnée, enrichissement des parcelles forestières, expérimentation de nouvelles essences...).
<b>Description</b>	L'action visera à amplifier la connaissance par les porteurs de projet des dispositifs de financement du renouvellement des forêts. Il s'agira ainsi de rendre cohérente et complémentaire l'offre de financement publics (Etat, collectivités) et privés existante à travers une stratégie régionale partagée entre financeurs. Il s'agira en outre d'animer des travaux entre financeurs pour assurer des délais d'instruction les plus réduits possible et rendre plus simple les procédures. Les propositions des propriétaires forestiers et plus largement de l'ensemble du monde économique seront attendues dans cet objectif. Pour l'ensemble des projets de renouvellements, il est aussi prévu de déployer des diagnostics de vulnérabilité au changement climatique pour faciliter la prise de décision des porteurs de projet. Le renouvellement forestier visé devra garantir la diversité de composition et de structure des peuplements.
<b>Leviers de planification écologique concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des puits forestiers</li> <li>Forêts sous gestion durable</li> </ul>
<b>Etapas de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation du comité des financeurs de la forêt dans le cadre du contrat régional forêt bois 2018-2028</li> <li>Recensement des financeurs potentiels et harmonisation des critères techniques définissant l'éligibilité des dossiers</li> <li>Rédaction d'une stratégie pluriannuelle de financement public-privé pour le renouvellement de la forêt intégrant des critères de diversité de composition et de structure des peuplements, favorables à l'adaptation au changement climatique (couvert continu notamment)</li> <li>Validation des engagements financiers de l'ensemble des parties prenantes (chaque année)</li> <li>Mise en place d'une coordination efficace entre financeurs pour flécher les porteurs de projets et faciliter le montage des dossiers d'aides aux renouvellements</li> <li>Déploiement d'une méthode d'évaluation de la vulnérabilité des forêts face au changement climatique auprès des professionnels pour orienter leurs choix technico-économiques</li> <li>Bilan annuel des renouvellements</li> </ul>

### PILOTAGE DE L'ACTION

<b>Public cible</b>	Propriétaires et gestionnaires forestiers (publics et privés)		
<b>Pilote</b>	Etat (DRAAF, DREAL)	<b>Partenaires</b>	CD, Sylv'acctes, URACOFOR, FIBOIS, ONF, CNPF, Fédération des Banques, Principales fondations, Acteurs privés, Assureurs ...
<b>Co-pilote</b>	Région		

### SUIVI ET EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Validation de la stratégie de financement régionale</li> <li>Moyens financiers alloués au renouvellement des forêts</li> <li>Communication conjointes entre financeurs</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'hectares de forêt renouvelés</li> <li>Nombre d'hectares de forêts concernés par les dispositifs de financement</li> </ul>
<b>Conditions de réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordination entre financeurs et partenaires</li> <li>Bonne intégration des résultats de l'étude prospective sur la filière forêt bois en 2040 dans les travaux entrepris (stratégie pluriannuelle de financement du renouvellement, méthode d'évaluation de la vulnérabilité des forêts...)</li> </ul>

### OPERATIONNALISATION

<b>Délai de réalisation</b>	2025-2030
-----------------------------	-----------

Jalon : objectif à fin 2025	Validation de la stratégie de financement pluriannuelle
Pour aller plus loin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Guides pour le choix des essences par région naturelle en BFC</a></li> <li>• Outil de diagnostic carbone forestier : <a href="#">ALDO</a></li> <li>• Outils pour évaluer les aires de compatibilité climatiques/choix d'essences adaptées : outils <a href="#">ClimEssences</a> et <a href="#">BioClimSol</a></li> <li>• <a href="#">Feuille de route nationale pour l'adaptation des forêts au changement climatique</a></li> <li>• La forêt en 2050 : projection des disponibilités en bois et des stocks et flux de carbone du secteur forestier français (étude IGN FCBA de mai 2024)</li> </ul>

## ACTION P4 : DÉVELOPPER LES MODES D'EXPLOITATION À FAIBLES IMPACTS SUR LES SOLS FORESTIERS

PRESENTATION DE L'ACTION	
<b>Contexte</b>	<p>Les métiers de l'exploitation forestière en Bourgogne-Franche-Comté souffrent d'une image dégradée, marquée par une faible attractivité due à la pénibilité du travail et aux dommages visibles sur les forêts, de tensions sur le marché du travail, d'un turn-over marqué et d'une pyramide des âges vieillissantes notamment sur l'amont forestier. La transition vers des modes d'exploitation plus durables est freinée par le besoin de rentabilité des entreprises et des besoins d'investissement importants, notamment pour l'achat d'engins onéreux. Cependant, des pratiques à faibles impacts, comme l'utilisation de câbles-mats, de matériels de micro-mécanisation, de débardage à cheval ou encore une organisation spécifique des chantiers pour bien articuler exploitation et débardage, peuvent offrir une alternative viable économiquement pour préserver les sols forestiers tout en revalorisant les métiers de la forêt.</p> <p>La préservation des sols forestiers est en effet cruciale, les sols abritant une grande variété d'animaux et de micro-organismes qui, en se nourrissant de bois en décomposition, participent au stockage du carbone et à la fertilité de la terre.</p>
<b>Description</b>	<p>Cette action vise à encourager l'adoption de modes d'exploitation forestière à faibles impacts sur les milieux (sols, biodiversité...), notamment pour prévoir l'exploitation dans des conditions humides. L'action comportera un volet de promotion et de soutien financier aux bonnes pratiques, aux équipements et au déploiement de nouvelles organisations. Elle comportera un volet de soutien à l'expérimentation pour favoriser l'émergence puis la diffusion de solutions innovantes. Enfin, cette action comportera un volet d'information et d'accompagnement des entreprises de travaux forestiers.</p>
<b>Leviers de planification écologique concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forêts sous gestion durable</li> <li>• Restauration des habitats naturels</li> </ul>
<b>Etapas de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'identification et le financement des solutions d'exploitation à faibles impacts sur les sols, y compris en testant des matériels innovants</li> <li>• Développer des stages et réunion d'information sur les techniques alternatives à destination des exploitants forestiers</li> <li>• Promouvoir les contrats d'exploitation à bons de commande pour offrir une meilleure visibilité aux entreprises de travaux forestiers (ETF)</li> <li>• Mettre en place une communication adaptée pour mettre en lumière les efforts menés et valoriser les métiers de la forêt</li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION			
<b>Public cible</b>	Entreprises de travaux forestiers (ETF), Propriétaires et gestionnaires forestiers		
<b>Pilote</b>	FCBA	<b>Partenaires</b>	FIBOIS, ProETF BFC, ONF, CNPF, Etat (DRAAF, DREAL), URACOFOR, PNR, Fransylva
<b>Co-pilote</b>	Région		

SUIVI ET EVALUATION	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'initiatives d'exploitation à faible impact financées : chantiers, matériels...</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'ETF travaillant au moins partiellement avec des méthodes alternatives</li> </ul>
<b>Conditions de réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer via des RETEX et les avantages concurrentiels pour promouvoir ces techniques alternatives et indirectement pour valoriser les métiers forestiers associés</li> <li>• Diffusion des bonnes pratiques y compris dans les petites propriétés privées (qui ne sont pas sous document de gestion durable)</li> <li>• Implication des donneurs d'ordres et des acheteurs de bois (exigence de qualité, rémunération, mise en place de cloisonnements), éventuellement incités par des dispositifs de soutien au départ</li> <li>• Capacité d'intervention des ETF élargies : en tout temps et sur tous types de configuration</li> </ul>

OPERATIONNALISATION	
<b>Délai de réalisation</b>	2025-2027
<b>Jalon : objectif à fin 2025</b>	Programme de formation et d'accompagnement finalisé

#### Pour aller plus loin

- Retour d'expérience : Chantiers de l'ONF en forêt de Chauv et de Leviers et de Vincence, avec utilisation de câbles-mats
- Aides historiques de la Région en faveur des ETF : RI 41.71 « Aides en faveur des entreprises de travaux forestiers » (investissements matériels) et RI 41.68 « aides en faveur d'une gestion forestière exemplaire » (financement des surcoûts liés au débardage par câble ou par câble mat).
- AMI "Exploitation forestière et sylviculture performantes et résilientes" (ESPR), géré par l'ADEME, pour moduler les aides à l'investissement dans des machines d'exploitation et de sylviculture en fonction d'une estimation de l'impact de la circulation des engins sur les sols forestiers
- Projet INSENSÉ : Carte nationale de sensibilité des écosystèmes forestiers
- Guide GERBOISE : Gestion raisonnée de la récolte de Bois Energie - La librairie ADEME
  - Informations techniques pour réaliser des diagnostics préalables au lancement d'un chantier de récolte
  - Recommandations spécifiques aux coupes de bois-énergie et relatives au feuillage, aux menus bois, et aux souches
  - Recommandations à suivre pour tous types de coupes (bois d'œuvre, d'industrie et d'énergie)

## ACTION P5 : PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX EN S'APPUYANT SUR LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

PRESENTATION DE L'ACTION	
<b>Contexte</b>	Aujourd'hui en Bourgogne-Franche-Comté, seulement 30 % des masses d'eau de surface sont en bon état écologique. Par ailleurs, les inondations et sécheresses sont de plus en plus violentes et fréquentes en raison du dérèglement climatique. Le terme de « Solutions Fondées sur la Nature » (SFN) regroupe de nombreuses actions opérationnelles : restauration des cours d'eau, reméandrement, réhaussement du lit, réhumidification de zones humides, renaturation des villes, végétalisation, îlots de fraîcheur, infiltration des eaux pluviales.... Ces actions ont des impacts positifs concrets sur le quotidien des habitants que l'on peut déjà observer dans la région : plus grands débits des cours d'eau en période estivale, prévention des inondations à la source, limitation des îlots de chaleur permettant ainsi une adaptation aux changements climatiques ...
<b>Description</b>	L'action vise à promouvoir les SFN en informant largement les élus locaux de leur impact sur l'économie et sur la sécurité des populations, qui s'ajoutent à leur valeur environnementale. Il s'agit d'encourager l'intégration de ces solutions dans les projets de développement territorial afin de s'adapter au changement climatique. La terminologie « SFN » englobe une grande diversité d'actions. Pour certaines, comme la restauration des milieux aquatiques, il est particulièrement important de les faire connaître car ces projets sont encore peu nombreux alors qu'elles bénéficient d'un important niveau de soutiens. Un recensement des projets est disponible, bien que méconnu dans les Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés (PAOT) départementaux. D'autres SFN qui peuvent être mises en œuvre en milieu urbain contribuent à l'amélioration du cadre de vie, par exemple, la désimperméabilisation des sols et la végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleur.
<b>Leviers de planification écologique concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elevage durable</li> <li>• Gestion des prairies</li> <li>• Pratiques stockantes</li> <li>• Restauration des habitats naturels</li> <li>• Désimperméabilisation des sols</li> <li>• Gestion des puits forestiers</li> <li>• Adaptation au changement climatique</li> <li>• Prévention des inondations</li> </ul>
<b>Etapas de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la sensibilisation des élus sur les bénéfices multiples des SFN, notamment sur leur impact économique</li> <li>• Diffuser largement la liste d'actions SFN établie dans les PAOT, en collaboration avec les services de l'État</li> <li>• Partager des retours d'expérience concrets (ex : commune de Haute Bienne) pour démontrer l'impact des SFN</li> <li>• Promouvoir le financement des SFN par les agences de l'eau notamment</li> <li>• Mobiliser et faciliter l'accès au foncier via le recours aux procédures de Déclaration d'Utilité Publique               <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Soutenir des projets pilotes pour expérimenter et illustrer les avantages de cet outil sur le terrain expérimenter la DUP sur un linéaire de projet de restauration écologique de cours d'eau pour démontrer l'impact de cette démarche</li> <li>→ Documenter les résultats des projets pilotes et évaluer les effets sur la gestion foncière des cours d'eau</li> <li>→ Élaborer des guides de bonnes pratiques pour encadrer et optimiser l'usage de la DUP dans le respect des acteurs locaux et pour montrer les avantages de son utilisation sur l'ensemble du territoire</li> </ul> </li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION		
<b>Public cible</b>	Communes, EPCI, conseils départementaux, profession agricole	
<b>Pilote</b>	Etat (DREAL)	<b>Partenaires</b>
<b>Co-pilote</b>	Région	
Associations naturalistes, OFB, Agences de l'eau, Syndicats mixtes ayant la compétences GEMAPI, Collectivités, ARB, Chambres d'agriculture, CAPEB		

SUIVI ET EVALUATION	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'événements de sensibilisation des élus</li> <li>• Nombre de projets de SFN réalisés</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Linéaire de cours d'eau renaturés</li> <li>• Surface désimperméabilisée et renaturée</li> </ul>

OPERATIONNALISATION	
<b>Délai de réalisation</b>	2025-2030
<b>Jalon : objectif à fin 2025</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement du programme de sensibilisation des élus</li> <li>• Recueil des expériences réussies publié et stratégie de diffusion prête</li> </ul>
<b>Pour aller plus loin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiches actions thématiques <u>Solutions Fondées sur la Nature : des outils pour agir localement   France Nature Environnement</u></li> <li>• Fiches de retours d'expérience de projets de Solutions fondées sur la Nature pour l'adaptation au changement climatique : <a href="https://www.ofb.gouv.fr/le-projet-life-integre-artisan/documentation-life-artisan/fiches-de-retours-dexperience-de-projets">https://www.ofb.gouv.fr/le-projet-life-integre-artisan/documentation-life-artisan/fiches-de-retours-dexperience-de-projets</a></li> </ul>

## ACTION P6 : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LEUR PLAN DE SOBRIÉTÉ D'USAGE POUR L'EAU POTABLE

PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	<p>Du fait du changement climatique, les étés sont voués à devenir de plus en plus secs, provoquant une tension de plus en plus forte sur la ressource en eau. La région Bourgogne-Franche-Comté a connu en 2018, 2019, 2020 et 2022 des sécheresses conduisant à des restrictions fortes d'usage de l'eau, jusqu'alors jamais atteint depuis 2003. A l'échelle régionale, xx Mm3 sont prélevés chaque année pour satisfaire des usages raccordés aux réseaux d'eau potable, dont une partie est restituée aux milieux.</p> <p>Dans le cadre du « Plan Eau », la stratégie nationale en matière de sobriété pour l'eau, l'objectif affiché est une réduction de 10 % des prélèvements nationaux entre 2019 et 2030. Dès 2022, en Bourgogne-Franche-Comté, l'Etat et ses opérateurs, aux côtés des territoires, ont réaffirmé leur mobilisation autour de cinq actions clés pour une gestion durable de la ressource en eau.</p>
Description	<p>Cette action vise à limiter les tensions sur la ressource en eau. Pour ce faire, le déploiement de PTGE est nécessaire sur les territoires en déséquilibre quantitatif. Les collectivités seront accompagnées dans le transfert de compétence et l'élaboration de plan d'actions de sobriété (résorption des fuites, économie d'eau...). L'expérimentation d'approches innovantes comme la tarification incitative ou la réutilisation des eaux usées ou de pluie dans l'habitat, l'industrie ou les bâtiments d'élevage sera accompagnée.</p>
Leviers de planification écologique concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sobriété dans l'usage de la ressource en eau</li> <li>• Loi Egalim/ Climat et Résilience</li> </ul>
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le déploiement des PTGE sur les territoires en déséquilibre quantitatif</li> <li>• Accélérer le transfert de compétence à l'échelle intercommunale pour garantir des financements et une technicité nécessaire à la gestion durable des systèmes d'eau et d'assainissement</li> <li>• Encourager et accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'un plan d'actions de sobriété en eau</li> <li>• Encourager et accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'un accompagnement des abonnés eau potable dans l'adaptation de leurs pratiques et l'utilisation de matériel hydro-économe</li> <li>• Évaluer l'impact de la tarification incitative sur la réduction des prélèvements et identifier les paramètres optimaux de la tarification incitative pour permettre un réel impact sur la consommation de la ressource en eau (progressivité des tarifs, différenciation selon le type et la localisation des usagers, saisonnalité...)</li> <li>• Soutenir des projets pilotes : identifier et accompagner les offreurs de solutions de récupération et réutilisation des eaux usées et pluviales, et de diminution de la consommation dans le secteur de l'habitat</li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION			
Public cible	Abonnés du réseau d'eau potable (ménages, entreprises, agriculteurs...), Collectivités		
Pilote	Agences de l'eau	Partenaires	Chambres consulaires, Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), DDT, DDETS, ASCOMADE, URCPPIE, Commission Locale de l'Eau, Instance de pilotage des PTGE, Aménageurs, Bailleurs sociaux, CAPEB etc.
Co-pilote	Etat (DREAL)		

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'élus et techniciens formés à la sobriété des usages de l'eau</li> <li>• Nombre de PTGE déployés</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution des volumes d'eau consommés par usages</li> <li>• Evolution du rendement des réseaux d'eau potable</li> </ul>
Conditions de réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir connaissance de l'ensemble des volumes prélevés</li> </ul>

OPERATIONNALISATION	
Délai de réalisation	2025-2030
Jalon : objectif à fin 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement du programme de sensibilisation des élus et techniciens à la sobriété en eau</li> <li>• Déploiement des PTGE sur les territoires en déséquilibre quantitatif</li> </ul>
Pour aller plus loin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Les 53 mesures constituant le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau</u></li> <li>• Stratégie régionale sur la gestion quantitative : <a href="https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/5-actions-cles-pour-une-gestion-durable-de-la-a9918.html">https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/5-actions-cles-pour-une-gestion-durable-de-la-a9918.html</a></li> <li>• Retours d'expérience sur la tarification incitative : Toulouse (modification du prix selon arrêté de restriction sécheresse), Dunkerque, Montpellier.</li> <li>• Retour d'expérience interCLE Nappe de Dijon Sud qui a engagé une action d'accompagnement d'une cinquantaine de foyers volontaires vers une économie d'eau (<a href="https://youtu.be/VH-l2QJxNe0">https://youtu.be/VH-l2QJxNe0</a> à partir de 4:04)</li> </ul>

## ACTION P7 : ACCÉLÉRER LE RECOURS AUX PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX POUR DES FILIÈRES AGRICOLES ET FORESTIÈRES FAVORABLES À LA RESSOURCE EN EAU, AUX ZONES HUMIDES ET À LA BIODIVERSITÉ

PRESENTATION DE L'ACTION	
<b>Contexte</b>	<p>La région possède un patrimoine naturel conséquent et la préservation de cet environnement et de l'ensemble des services qu'il rend nécessite de prendre en compte son fonctionnement dans le développement des activités économiques. Par exemple, la préservation de la qualité de l'eau potable, la protection des populations contre les inondations ou la préservation des îlots de fraîcheur que constituent les forêts, sont autant de services rendus. Le dispositif de paiements pour services environnementaux (PSE) est particulièrement adapté dans les contextes où l'activité économique peut être contrainte dans son développement par les enjeux de préservation de l'environnement. Ce dispositif est déployé dans quelques cas au niveau régional (suite à l'action des agences de l'eau notamment). On peut citer en particulier les expérimentations EADC (eau et agriculture durable du Châtillonnais), et l'initiative nationale d'Interchanvre. Il reste toutefois long à mettre en œuvre en raison des caractéristiques juridiques liées à son déploiement (régimes d'aides agricoles), ou de ses impératifs d'ordre financiers ou organisationnels.</p> <p>Or, le dispositif gagnerait à être déployé à plus large échelle pour le maintien des prairies en zones humides, des haies bocagères ou des forêts à fort potentiel de biodiversité, et l'accompagnement des filières à bas niveau d'intrants.</p> <p>Par ailleurs, en complément, ou en relais de dispositif de PSE expérimentaux dont la durée est limitée par construction, ou encore dans les territoires où des PSE ne peuvent pas être mis en place faute de réussir à identifier un bénéficiaire - collectivité ou entreprise - en capacité de payer de tels services environnementaux, le développement de filières agricoles favorables à la ressource en eau, aux zones humides et à la biodiversité (filières à bas niveaux d'intrants par exemple) est également une solution pertinente et doit faire l'objet d'un accompagnement renforcé.</p>
<b>Description</b>	<p>L'objectif est d'accélérer le recours aux PSE ainsi que l'émergence de filières favorables à la ressource en eau, aux zones humides et à la biodiversité en fédérant les acteurs et en mettant en place une animation au niveau régional. Il s'agira de lever l'ensemble des contraintes juridiques et simplifier les montages financiers et économiques entre partenaires.</p> <p>Il s'agira de développer prioritairement les PSE dans plusieurs domaines critiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Le déploiement des PSE pour les agriculteurs et éleveurs qui permettent par leurs pratiques de maintenir une bonne qualité d'eau (potable ou à usage industriel) / ou de protéger les populations du risque inondation,</li> <li>→ Le déploiement des PSE pour les forestiers ou les agriculteurs qui permettent par leurs pratiques la séquestration du carbone qui permet d'atténuer le changement climatique,</li> <li>→ Le déploiement des PSE pour la protection des zones humides et le long des cours d'eau,</li> <li>→ En parallèle des PSE, il faudra également impulser et accompagner le développement de filières agricoles respectueuses des enjeux liés à l'eau, aux zones humides et à la biodiversité.</li> </ul>
<b>Leviers de planification écologique concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des haies et autres infrastructures agroécologiques</li> <li>• Gestion des prairies</li> <li>• Pratiques agricoles stockantes</li> <li>• Protection des zones de captage d'eau</li> <li>• Baisse des niveaux d'intrants et des pesticides</li> </ul>
<b>Etapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préfiguration de l'animation régionale (étude du dimensionnement, validation du champ de compétences, ...)</li> <li>• Sélection de cas test de PSE prioritaires à mettre en œuvre</li> <li>• Rédaction d'un plan d'action associé à chacun des cas test</li> <li>• Montage technico-financier des PSE test et premiers paiements</li> <li>• Etude d'impact de la phase test, préconisations et déploiement de l'offre de service de l'animation régionale</li> <li>• Retour d'expérience des PSE lancés il y a quelques années (efficacité, pérennité...)</li> <li>• Lancement d'un premier appel à projet régional pour l'émergence de filières agricoles respectueuses des enjeux liés à l'eau, aux zones humides et à la biodiversité</li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION			
<b>Public cible</b>	Agriculteurs, forestiers, collectivités et entreprises privés		
<b>Pilote</b>	Etat (DRAAF)	<b>Partenaires</b>	Départements, Chambres d'agriculture, FIBOIS, ADEME, Banque de France, Banque des territoires, Fédération des Banques, Fédérations des Assurances, Interprofessions agricole (InterChanvre, InterBe)...
<b>Co-pilotes</b>	Région, Agences de l'eau		

## SUIVI ET EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositif PSE test déployé</li> <li>• Montant financier alloué aux PSE</li> <li>• Appel à projet filière lancé</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surfaces engagées dans des PSE et/ou des filières favorables à la ressource en eau, aux zones humides et à la biodiversité dans la région</li> </ul>

## OPERATIONNALISATION

<b>Délai de réalisation</b>	2025-2028
<b>Jalon : objectif à fin 2025</b>	Animation régionale opérationnelle
<b>Pour aller plus loin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aides des agences de l'eau, par exemple : <a href="https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_129546/fr/agri2-filieres">https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_129546/fr/agri2-filieres</a></li> <li>• Banque des Territoires Guide pour mettre en œuvre un dispositif de paiement pour services environnementaux : <a href="#">Guide PSE - Paiement Services Environnementaux.pdf</a></li> <li>• MTEL, <a href="https://pse-environnement.developpement-durable.gouv.fr/le-dispositif">https://pse-environnement.developpement-durable.gouv.fr/le-dispositif</a></li> <li>• LABPSE : Expérimenter la mise en place d'un marché des PSE, <a href="https://rd-agri.fr/detail/PROJET/casdar_projet_18aip048">https://rd-agri.fr/detail/PROJET/casdar_projet_18aip048</a></li> <li>• <a href="#">Expérimentation de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) - Parc naturel régional de la Sainte-Baume   Une autre vie s'invente ici</a></li> <li>• Région Grand EST <a href="https://biodiversite.grandest.fr/nos-actualites/les-paiements-pour-services-environnementaux-au-menu-du-life-platform-meeting-a-louvain/">https://biodiversite.grandest.fr/nos-actualites/les-paiements-pour-services-environnementaux-au-menu-du-life-platform-meeting-a-louvain/</a></li> </ul>

## ACTION P8 : RESTAURER LA QUALITÉ DE L'EAU DES CAPTAGES PRIORITAIRES

PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	<p>La Bourgogne-Franche-Comté compte 136 captages prioritaires pour des pollutions aux nitrates et/ou aux pesticides. C'est la deuxième région de France qui en compte le plus. Près de 80 % de ces captages prioritaires sont contaminés par des pesticides.</p> <p>Des actions sont menées depuis plusieurs années sans que cela ne permette de rétablir durablement sur la qualité de la ressource en eau (démarche captages prioritaires, PAR nitrates...). Par ailleurs, on observe également une mobilisation faible de l'outil réglementaire Zone Soumise à Contrainte Environnementale (ZSCE).</p> <p>L'enjeu d'une bonne qualité de la ressource en eau est d'autant plus important dans un contexte de rareté de la ressource en eau. Conserver une bonne qualité de la ressource eau, c'est garantir les usages, aujourd'hui et à l'avenir, comme l'alimentation en eau potable.</p>
Description	<p>Résorber les pollutions dues aux nitrates et aux pesticides dans les aires d'alimentation des captages prioritaires est essentiel pour restaurer et assurer durablement la qualité de l'eau potable, a fortiori en Bourgogne-Franche-Comté, deuxième région de France qui en compte le plus. En fonction des territoires, plusieurs options pourront être encouragées pour restaurer la qualité de l'eau : le recours à des paiements pour services environnementaux, la mise en œuvre de plans d'actions de lutte contre les pollutions diffuses identifiées dans les aires d'alimentation de captage, le financement de projet de territoires plus globaux, la promotion de filières agricoles à bas niveaux d'intrants...</p>
Leviers de planification écologique concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des prairies</li> <li>• Réduction de l'usage des produits phytosanitaires</li> <li>• Agriculture biologique et de HVE</li> <li>• Surface en aire protégée</li> <li>• Protection des zones de captage d'eau</li> </ul>
Etapas de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic de chacun des captages prioritaires (l'AAC est-elle délimitée, un plan d'actions est-il validé, une démarche ZSCE est-elle arrêtée, freins politiques...)</li> <li>• Proposition d'actions adaptées à chaque captage (projet de territoire l'eau d'ici, démarche ZSCE niveau 3, développement de filières BNI...)</li> <li>• Déploiement des actions par les porteurs de projet</li> <li>• Mobilisation et facilitation de l'accès au foncier (droit de préemption, ORE...)</li> <li>• Sensibilisation notamment aux délais longs d'obtention des résultats pour converser la mobilisation des acteurs</li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION			
Public cible	Collectivités et profession agricole		
Pilote	Etat (DREAL, Agences de l'eau)	Partenaires	DRAAF, Région, Collectivités, Chambres d'agriculture, Filières agricoles...
Co-pilote	Etat (DDT, ARS)		

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic par captages</li> <li>• Plan d'actions mis en œuvre</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de captages sortis de la liste des prioritaires</li> </ul>
Conditions de réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fort investissement de l'ensemble des acteurs</li> </ul>

OPERATIONNALISATION	
Délai de réalisation	2025-2030
Jalon : objectif à fin 2025	Diagnostic établi pour chaque captages
Pour aller plus loin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre de ressources captages : <a href="https://professionnels.ofb.fr/fr/node/543">https://professionnels.ofb.fr/fr/node/543</a></li> <li>• Site internet de la DREAL BFC : <a href="https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/les-captages-prioritaires-r3565.html">https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/les-captages-prioritaires-r3565.html</a></li> <li>• Projet "État/Profession agricole : qualité de la ressource en eau et intrants" en Haute-Saône suivi par la DDT70</li> </ul>



# MIEUX SE NOURRIR

## ACTION N1 : ACCOMPAGNER LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX POUR FACILITER L'ACCÈS A L'OFFRE ALIMENTAIRE RÉGIONALE

PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	Les Projets Alimentaires Territoriaux visent à développer la consommation de produits locaux et de qualité, en soutenant l'installation d'agriculteurs et l'émergence de filières locales de production, de transformation et de distribution. En février 2024, on dénombrait en région 35 PAT animés par plusieurs types d'EPCI : parc naturel régional, communauté de communes, communautés d'agglomération, métropole, PNR, CD... Ces gouvernances en place autour de projets sont un atout important pour augmenter sensiblement la consommation locale des productions agricoles et agroalimentaires régionales. En particulier, les objectifs fixés par la loi EGALIM pour la restauration collective publique et privé en matière d'approvisionnement de qualité et issus de l'agriculture biologique et désormais de produits locaux sont des vecteurs forts pour donner un cap stratégique aux PAT en place vers de nouveaux marchés pour l'agriculture régionale.
Description	<p>L'action consiste à accompagner les PAT dans la réalisation de projets concrets permettant d'augmenter sensiblement la part de produits agricoles régionaux dans l'assiette des citoyens de la région. Chaque PAT sera accompagné pour définir des objectifs chiffrés précis à atteindre par catégorie de produit. Puis, il s'agira d'en assurer la cohérence au niveau régional afin de garantir les regroupements de la demande et la mutualisation des outils existants à construire pour limiter les surcoûts sur les repas. Dans cet objectif, il s'agira en particulier de mettre en place une logistique de transport efficiente.</p> <p>Des travaux seront conduits pour aboutir à une vision régionale pour une prise en compte spécifique par les PAT des filières bio régionales, du développement de l'élevage à l'herbe extensif et des filières de légumineuses à graines. L'action consistera aussi en priorité à réfléchir aux modalités favorisant l'accès des plus modestes à cette offre régionale de qualité.</p> <p>Enfin en lien avec cette action, les acheteurs publics soumis au respect de la loi EGALIM s'organiseront en groupe de travail pour envisager des modalités de commande coordonnées, performante économiquement et donnant de la visibilité aux filières.</p>
Leviers de planification écologique concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect d'EGALIM pour la restauration collective</li> <li>• Agriculture Biologique</li> <li>• Réduction de l'usage de produits phytosanitaires</li> </ul>
Etapas de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartographie des outils (équipements de transformation, stockage et distribution) existants, programmés ou manquantes, et de la faisabilité de mutualisations inter-territoriales</li> <li>• Mise en place de la concertation régionale pour l'élaboration d'une doctrine régionale comportant des axes stratégiques communs aux PAT pour mutualiser et rationaliser les efforts (notamment les infrastructures, la logistique)</li> <li>• Définition des modalités d'accompagnement des projets stratégiques des PAT</li> <li>• Appui à la mise en œuvre des projets des PAT</li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION		
Public cible	Collectivités porteuses de PAT, filières agricoles et agroalimentaires	
Pilote	Etat (DRAAF)	Partenaires
Co-pilote	ADEME, Région	
Chambres consulaires, Organisations et syndicats agricoles, Coopératives, Entreprises agroalimentaires, Lycées agricoles, Départements, Plateforme Agrilocal, UFC Que Choisir, Elus locaux et gestionnaires de restauration collective, Restaurateurs, Distributeurs...		

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets nouveaux mis en œuvre dans le cadre des PAT, en cohérence avec la doctrine régionale</li> <li>• Part des cantines respectant les critères Egalim (objectif 100 % en 2030, via l'outil MaCantine)</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la production et de la consommation de produits bio</li> <li>• Atteinte des objectifs d'EGALIM sur l'approvisionnement en restauration collective</li> </ul>

OPERATIONNALISATION	
Délai de réalisation	2025-2027
Jalon : objectif à fin 2025	Publication de la doctrine régionale

Pour aller plus loin

- [Accueil - France PAT](#) : Portail du réseau national des PAT (observatoire national, boîte à outils, boîte à financements...)
- [Teradi : le réseau des PAT et SAT en Bourgogne-Franche-Comté - France PAT](#) : Mise en réseau, appui technique, centre de ressources, reconnaissance de démarches alimentaires
- [Planification écologique : lancement de l'appel à candidatures « Soutien au déploiement des projets alimentaires territoriaux »](#) | Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt (20 M€ sont consacrés aux projets alimentaires territoriaux)
- [Guide "repères et outils pour construire votre Projet Alimentaire Territorial" \(2015\) | DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes](#)

## ACTION N2 : VALORISER LES HAIES POUR FAVORISER LEUR ENTRETIEN ET LEUR PÉRENNITÉ

PRESENTATION DE L'ACTION	
<b>Contexte</b>	<p>Depuis 1950, 70 % des haies ont disparu des bocages français et leur surface continue de diminuer. Ce phénomène n'a pas épargné le bocage de Bourgogne-Franche-Comté. Le linéaire de haies champêtres de la région a diminué de 42 % sur la période 1940-2013. Or, les haies sont encore bien trop perçues comme des freins au développement alors qu'elles constituent des écosystèmes riches de biodiversité ainsi qu'un levier essentiel pour la transition agroécologique. Interface agricole et forestière, composante essentielle du paysage régional, elles rendent de nombreux services à la société. Elles sont donc des atouts écologiques, mais également agronomiques, indéniables, comme pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique des territoires (stockage de carbone, régulation locale du climat, du régime des eaux...). A l'échelle nationale, le Plan Stratégique National de la PAC 2023-2027 par l'intermédiaire du « bonus haie » rétribue les agriculteurs pour leur gestion durable des haies. Également, le Pacte en faveur de la haie a pour objectif d'augmenter le linéaire de haies en France de 50 000 km d'ici à 2030 avec des aides à la plantation et à l'accompagnement. En région, environ 400 km de haies ont par exemple déjà été plantés en 18 mois grâce au soutien de France Relance. En outre, depuis 2005, la collectivité régionale soutient les initiatives de plantation et de restauration de trames bocagères. Ainsi plus de 600 km de haies champêtres et bocagères ont été plantées dans le cadre de cette politique qui a contribué à la création d'un écosystème d'acteurs techniques impliqués dans le réseau « Bocag'Haies » et mobilisés désormais sur le Pacte en faveur de la haie.</p>
<b>Description</b>	<p>Cette action vise à faire changer la vision négatives des haies et montrer tous les bienfaits et bénéfiques pour l'agriculture, l'eau, la biodiversité, les paysages, les sols, le bien-être animal, le climat et la santé (barrières contre les catastrophes naturelles et les pesticides) et ainsi de mettre en valeur et de développer les services écosystémiques qu'elles rendent. Parmi ces services, celui de la production de biomasse constitue un levier particulier auprès des propriétaires, exploitants agricoles et acteurs territoriaux, de par son potentiel de valorisation, au sein de l'exploitation (litière, appoint en fourrage, etc.) et plus largement en bois énergie. L'objectif est donc de développer les débouchés économiques rentables du bois issu de l'entretien des haies pour encourager les propriétaires à entretenir leur linéaire de haies de manière durable et à replanter le cas échéant. L'action se concentrera sur la valorisation du bois de haies, comme levier pour inciter à la bonne gestion, en bois énergie dans le cadre du développement en cours des chaufferies bois notamment par les collectivités mais aussi pour les litières et le fourrage pour les éleveurs et le paillage pour les espaces verts des collectivités. Il s'agit de travailler à la structuration d'une filière régionale organisée capable de mettre en œuvre, dans le cadre de plans de gestion durables des haies, des contractualisations pluriannuelles entre propriétaires, entreprises d'abattage et de déchiquetage et gestionnaires de chaufferies pour le cas du bois énergie.</p> <p>L'action vise aussi à dimensionner l'ensemble des outils intermédiaires nécessaires à l'activité de la filière (établissement des plans de gestion durable, outils d'entretiens, d'abattage, de déchiquetage, plateforme de stockage, transport, etc.) Une coordination des financeurs sur ces aides à l'équipement et outils de gestion sera mise en place à l'échelle régionale.</p>
<b>Leviers de planification écologique concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des haies</li> <li>• Favoriser les pratiques stockantes</li> </ul>
<b>Etapas de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer, sensibiliser et former toutes les parties prenantes aux services écosystémiques de la haie afin de favoriser leur entretien, restauration et plantation</li> <li>• Former les exploitants agricoles et les acteurs de la filière aval aux différentes fonctions des haies, à la biodiversité, aux modalités et période de tailles et d'abattage respectueuses de l'intégrité de la haie, des espèces y vivent, à la réglementation</li> <li>• Organiser la filière et l'accompagnement amont pour favoriser les projets de plantations par les agriculteurs : collecte et production de graines et de plants, accompagnement à la plantation et à la gestion durable, investissement à la plantation</li> <li>• Organiser la filière aval pour la valorisation des produits issus de la gestion durable des haies : animation et investissement pour la filière de valorisation durable</li> <li>• Définir des plans de gestion à l'échelle territoriale et conditionner la mise en place de projet de valorisation à l'existence de ces plans de gestion durable</li> <li>• Réaliser une étude préalable du potentiel en bois énergie des haies régionales, afin de confirmer la faisabilité de mobiliser de nouveaux gisements encore non exploités au regard du développement des chaudières bois programmées</li> <li>• Lancer des travaux préalables à la constitution d'une interprofession de la haie pour servir d'outil de pilotage économique de la filière</li> <li>• Définir des modalités contractuelles pluriannuelles entre les parties prenantes</li> <li>• Valoriser les bonnes expériences, et communiquer sur leurs résultats pour susciter de nouveaux projets</li> <li>• Mettre en place des outils de veille sur la gestion des haies et leur valorisation économique et une stratégie de promotion de la filière</li> </ul>
PILOTAGE DE L'ACTION	
<b>Public cible</b>	Propriétaires de haies, pépiniéristes, entreprises d'abattage et de déchiquetage et gestionnaires de chaufferies, collectivités

<b>Pilote</b>	Etat (DRAAF, ADEME)	<b>Partenaires</b>	AFA BFC, IGN, ALTERRE (réseau BOCAG'HAIES), FRCUMA, Collectivités, Agences de l'Eau, Chambres d'agriculture, Entreprises de Travaux Forestiers (ETF) et d'élagage et espaces verts, Gestionnaires de réseaux
<b>Co-pilote</b>	Région		

### SUIVI ET EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication de l'étude préalable sur le potentiel en bois bocager</li> <li>• Nombre de contrats régionaux « haies » signés</li> <li>• Volume de bois issu de l'entretien des haies valorisé</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du linéaire de haies gérées régional</li> </ul>

### OPERATIONNALISATION

<b>Délai de réalisation</b>	2025-2027
<b>Jalon : objectif à fin 2025</b>	Publication de l'étude préalable « Gisement »
<b>Pour aller plus loin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Couche nationale de référence des haies linéaires en France métropolitaine</li> <li>• <a href="#">Réseau Bocag'haies Bourgogne-Franche-Comté</a></li> <li>• <a href="#">Breizh Bocage</a> : initiative inspirante en Bretagne avec l'élaboration de programmes de financement de plantation de haies</li> <li>• <a href="#">Fiches résumé sur la gestion des haies, la réglementation et les bonnes pratiques</a>, Chambres d'agriculture BFC</li> <li>• Système de chaufferie de Brange : Exemple de valorisation de la biomasse locale pour la production de chaleur</li> </ul>

## ACTION N3 : CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE POUR LA RENTABILITÉ DE L'ÉLEVAGE À L'HERBE EN LIEN AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

PRESENTATION DE L'ACTION	
<b>Contexte</b>	Le développement de l'élevage à l'herbe est un levier important pour augmenter le stockage du carbone (dans les prairies) et préserver la biodiversité. Par la production de biogaz (méthanisation) en remplacement du gaz naturel et la fertilisation organique plutôt que minérale, l'élevage à l'herbe permet de diminuer les émissions de CO <sub>2</sub> . L'élevage régional, notamment bovins viande et lait AOP, est déjà très extensif puisque les prairies couvrent plus de la moitié de la Surface Agricole Utile (SAU). Or, il souffre d'un déficit de rentabilité économique, pour l'élevage viande et lait (à l'exception des AOP de Franche-Comté) et est sensible aux aléas climatiques (déficit fourrager et manque d'eau pour l'abreuvement en cas de sécheresse). En conséquence, de nombreux élevages ne sont pas repris au départ à la retraite des chefs d'exploitation et des éleveurs choisissent de se tourner vers les grandes cultures, ce qui engendre une baisse des surfaces en prairies et du cheptel. De nombreux dispositifs sont actuellement mis en œuvre au niveau européen (MAEC, ICHN, aides couplées du premier pilier de la PAC), français (Plan Souveraineté Elevage) et régional (aides à l'engraissement) pour soutenir la rentabilité des élevages et une meilleure répartition de la valeur ajoutée en faveur des éleveurs (loi EGALIM), tout en incitant au développement des systèmes herbagers et l'autonomie protéique des élevages. Les filières sont aussi pleinement engagées, avec des plans d'action portés par les interprofessions, visant à la neutralité carbone à horizon 2030, par la réduction des émissions de méthane notamment (Plan Méthane 2030).
<b>Description</b>	L'objectif de cette action est de poursuivre une stratégie économique en faveur de l'élevage extensif, basée, entre autres, sur le paiement des services environnementaux (voir Action P7) et une plus juste répartition de la valeur ajoutée entre les différents maillons de la filière. Au niveau des élevages, la stratégie s'intéressera notamment à la baisse des charges par le développement de l'autonomie protéique (enrichissement des prairies par les légumineuses, coopération avec le secteur des grandes cultures (voir action N4)), l'accompagnement de l'évolution vers des systèmes naisseurs-engraisseurs et des systèmes résilients face aux aléas climatiques, et la généralisation des dispositifs permettant la juste rémunération des externalités environnementales (PSE, Prêt Garanti, MAEC, label bas carbone etc.). Au niveau de la transformation, les établissements d'engraissement, d'abattage, de boucherie et de transformation (actuels et à créer) seront pensés en réseau régional pour gagner en performance économique et environnementale. Au niveau des distributeurs et des acheteurs, un travail collectif sera réalisé pour valoriser l'ensemble des produits carnés et des outils de contractualisation pluriannuelle seront déployés autant que nécessaire, dans un souci de partage du risque. Des retours d'expérience sur des modes similaires de fonctionnement sont à rechercher pour donner de la stabilité au modèle envisagé (gouvernance, PSE, ...).
<b>Leviers de planification écologique concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elevage durable</li> <li>• Gestion des prairies</li> </ul>
<b>Etapas de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la lisibilité de la gouvernance de l'élevage extensif régional et de ses collègues (éleveurs, abattoirs, transformateurs, distributeurs, acheteurs, consommateurs)</li> <li>• Valoriser et éventuellement compléter les études existantes sur la performance économique et environnementale de l'élevage extensif régional : identification des postes clés à transformer, à soutenir et à abandonner, dans un contexte de changement climatique et d'impact fort sur la production herbagère et la disponibilité en eau</li> <li>• Elaborer une stratégie de reconquête et de juste partage de la valeur ajoutée à l'échelle de toute la filière, engageant l'ensemble des collègues</li> <li>• Elaborer des plans d'actions pour chacun des collègues</li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION		
<b>Public cible</b>	Filière élevage : éleveurs, coopératives, abattoirs, transformateurs, distributeurs	
<b>Pilote</b>	Chambre Régionale d'Agriculture	<b>Partenaires</b>
		DRAAF, Région, INRAE, IDELE, InterBev, Chambres départementales, Bio Bourgogne-Franche-Comté, Distributeurs, Collectivités

SUIVI ET EVALUATION	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude de préfiguration publiée</li> <li>• Stratégie régionale de reconquête validée</li> <li>• Plans d'actions par collège validés</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien, voire augmentation des surfaces à l'herbe en région</li> <li>• Maintien ou augmentation du nombre d'animaux engraisés en région</li> <li>• Evolution du nombre d'exploitation (évolution du nombre d'installations et de transmissions annuelles)</li> </ul>

<b>Conditions de réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les stratégies sont étudiées pour proposer un panel de solutions adaptées à la réalité de chaque exploitation, y compris celles qui nécessitent une baisse du nombre d'animaux.</li> <li>• Une politique forte en matière d'accompagnement et de montée en compétences des éleveurs et éleveuses.</li> </ul>
-------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### OPERATIONNALISATION

<b>Délai de réalisation</b>	2025-2027
<b>Jalon : objectif à fin 2025</b>	Formulation d'un plan pour aboutir à la Stratégie de reconquête économique (validée en 2027)
<b>Pour aller plus loin</b>	Plan gouvernemental pour reconquérir notre souveraineté sur l'élevage, <a href="https://agriculture.gouv.fr/sia2024-lancement-du-plan-gouvernemental-renforce-de-reconquete-de-notre-souverainete-sur-lelevage">https://agriculture.gouv.fr/sia2024-lancement-du-plan-gouvernemental-renforce-de-reconquete-de-notre-souverainete-sur-lelevage</a>

## ACTION N4 : COOPÉRER ENTRE TERRITOIRES AGRICOLES POUR UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE AZOTÉE ET PROTÉIQUE

PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	La dépendance des systèmes agricoles aux engrais chimiques, notamment azotés, est une problématique environnementale et économique majeure en France et en Bourgogne-Franche-Comté. En effet, la production française d'engrais azotés minéraux assure seulement 34 % des besoins annuels du pays . De plus, de 2007 à 2022, la dépendance aux importations d'engrais azotés de pays tiers a plus que doublé avec la disparition de plusieurs usines en France et en Europe. De plus, la spécialisation de l'agriculture dans la région se renforce. Les zones céréalières spécialisées (Yonne, Nord Côte d'Or) rencontrent des problématiques de fertilité des sols, tandis que les zones d'élevage (Franche-Comté, Nièvre, Saône-et-Loire, Côte d'Or) complètent les rations des animaux avec du concentré alimentaire importé.
Description	L'action vise la mise en place d'un réseau régional d'échange entre groupes de céréaliers et d'éleveurs (par ex. sous forme de bourses d'échange), pour une plus grande autonomie du territoire régional vis-à-vis des intrants azotés. L'objectif est d'une part le développement de l'autonomie protéique des exploitations d'élevage et d'autre part, la valorisation des cultures de diversification d'assolement des exploitations de grandes cultures. De plus, pour les éleveurs, il s'agit aussi de valoriser le fumier disponible sur leurs exploitations, ce qui se traduira pour les céréaliers par une réduction de l'utilisation des intrants de synthèse, un maintien voire une amélioration sur le long terme de la qualité agronomique des sols dans les exploitations céréalières.
Leviers de planification écologique concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement des pratiques de fertilisation azotée</li> <li>• Elevage durable</li> </ul>
Etapas de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic initial des volumes de matières organiques régionaux disponibles dans les élevages</li> <li>• Diagnostic initial des consommations en engrais azotée de synthèse des exploitations en grande culture</li> <li>• Identification des territoires pilotes, à partir des initiatives existantes et des volontés locales</li> <li>• Sélection des groupes d'éleveurs et céréaliers partenaires pour échange matière organique – protéines végétales</li> <li>• Accompagnement des groupes créés, identification de leurs besoins, de leurs ressources et recensement des idées et des synergies qui remontent du terrain</li> <li>• Création d'un réseau local d'échanges entre groupes éleveurs et cultivateurs (contrats ou conventions, moyens numériques...)</li> <li>• Mise en place des moyens logistiques et techniques pour organiser les échanges (livraisons...)</li> <li>• Etude des différents moyens de valorisation supplémentaires (méthanisation, déshydratation, compostage...)</li> <li>• Etude des conditions de reproductibilités et d'essaimages des expérimentations</li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION			
Public cible	Agriculteurs		
Pilote	Chambre régionale d'agriculture	Partenaires	Coopératives et filières, Chambres départementales d'Agriculture, Syndicats agricoles, DRAAF, INRAE, Région
Co-pilote	FRCUMA		

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'agriculteurs engagés dans le réseau</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'usage des engrais chimiques à l'échelle régionale</li> <li>• Réduction de la consommation d'aliments complémentaires</li> <li>• Augmentation des surfaces régionales en légumineuses</li> </ul>
Conditions de réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation des professionnels, démonstration des co-bénéfices</li> </ul>

OPERATIONNALISATION	
Délai de réalisation	2025-2028
Jalon : objectif à fin 2025	Diagnostics publiés et groupements sélectionnés
Pour aller plus loin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exemples de plateforme d'échange : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <u>AgriEchange en Haute-Marne</u>, échanges de travaux, de matériel, de main d'œuvre et de matières premières entre agriculteurs</li> <li>→ <u>Val Fumier</u>, échanges de matière organique (effluents équin) en PACA, plateforme développée par les Chambres d'Agriculture du Var et du Vaucluse et l'ICFE</li> </ul> </li> <li>• Guide méthodologique sur la gestion territoriale de la matière organique : <u>Concerto</u></li> </ul>

## ACTION N5 : RENDRE ACCESSIBLES LES DONNÉES D'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES FILIÈRES AGRICOLES EN RÉGION

### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Contexte</b>	<p>Le changement climatique exerce une pression croissante sur les filières agricoles en France, avec des impacts variés en fonction des types et des systèmes de cultures et des régions. En Bourgogne-Franche-Comté, on observe déjà des périodes de sécheresse intense, des inondations importantes et autres phénomènes climatiques dévastateurs pour l'activité agricole. En 2019, 82 % des mortalités de plantations étaient dues à la sécheresse .</p> <p>Le secteur agricole et particulièrement les acteurs des grandes cultures et de l'élevage ressentent particulièrement les effets de cette transformation du climat, notamment par l'augmentation de la pression des adventices et les modifications de rendements. Pour faire face à ces impacts, certaines filières comme le bois et la viticulture disposent déjà de données climatiques et de projections territorialisées, mais il manque encore des outils accessibles pour d'autres exploitations, accessibles pour tous.</p>
<b>Description</b>	<p>L'objectif est de poursuivre et d'amplifier la mobilisation de la recherche au service de la nécessaire adaptation de l'agriculture régionale aux changements climatiques. L'action consiste à rendre accessible les données régionales, de manière gratuite et territorialisée, sur les impacts du changement climatique. Il s'agit de centraliser l'état des connaissances et projections fiabilisées, permettant aux agriculteurs d'adapter leur stratégie face aux changements climatiques. Une base de données sera conçue pour être facilement consultée par les exploitants et leurs conseillers, fournissant des données prospectives qui leur permettent de se projeter selon le modèle national de trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC).</p> <p>Dans cet objectif, un diagnostic des données déjà présentes et exploitables sur la région sera fait, en lien notamment avec les travaux des différents instituts de recherche. Un projet de recherche action « MAELIA-BFC » sera lancé sur 2 à 3 territoires pilotes de la région. Il vise à partir de la modélisation des impacts du changement climatique à l'échelle des parcelles, des exploitations et des bassins versants, à permettre aux agriculteurs de choisir les nécessaires modifications de pratiques, soutenable d'un point économique et environnemental. Ce projet doit participer à l'objectif de déployer l'outil MAELIA à l'échelle de la région.</p>
<b>Leviers de planification écologique concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adaptation au changement climatique</li> </ul>
<b>Etapas de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recensement des données disponibles et de leurs échelles de travail</li> <li>• Lancement du projet de recherche –action « MAELIA-BFC » sur 2 à 3 territoires</li> <li>• Construction de la base de données</li> <li>• Valorisation des résultats de la recherche-action</li> <li>• Consolidation des données existantes             <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Collecter et structurer les données disponibles (ex. : Drias Climat (Météo-France) et travail de régionalisation de la TRACC (Atmo), ClimaDiag Agriculture, Réseau Action Climat)</li> <li>→ Intégrer les données à l'échelle la plus fine possible</li> </ul> </li> <li>• Intégration d'un volet agricole au portail régional (ORECA) : rendre ces informations accessibles, gratuites et vulgarisées</li> <li>• Organisation de réunions / groupes de travail avec les interprofessions pour promouvoir l'utilisation de la base de données</li> <li>• Intégration de la prise en compte de ces données dans les accompagnements individuels (Etat comme Région)</li> <li>• Intégration de la prise en compte des données climatiques dans les formations agricoles, en partenariat avec les Jeunes Agriculteurs et d'autres associations professionnelles</li> </ul>

### PILOTAGE DE L'ACTION

<b>Public cible</b>	Agriculteurs, jeunes agriculteurs en formation, interprofessions et organisations de producteurs régionaux		
<b>Pilote</b>	Etat (DRAAF)	<b>Partenaires</b>	Groupements professionnels, Instituts techniques agricoles, Syndicats agricoles, Météo-France, ATMO
<b>Co-pilotes</b>	Région, Chambre régionale d'agriculture, INRAE		

### SUIVI ET EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de consultations du portail régional</li> <li>• Taux de couverture géographique par des données climatiques territorialisées</li> <li>• Nombre d'audits conseils intégrant ces données</li> <li>• Nombre de formations agricoles complétées par ces données territorialisées</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'utilisation du portail ORECA enrichi</li> <li>• Nombre d'agriculteurs bénéficiant d'une stratégie de transition suite MAELIA</li> </ul>

<b>Conditions de réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accessibilité et facilité d'utilisation de la base de données</li> <li>• Capacité à fournir des informations territorialisées à de l'exploitation ou petite région</li> <li>• Engagement des acteurs locaux et participation aux réunions interprofessionnelles, notamment entre les filières céréalières et d'élevage</li> <li>• Adoption des outils d'aide à la décision par les exploitants</li> </ul>
-------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## OPERATIONNALISATION

<b>Délai de réalisation</b>	2025-2027
<b>Jalon : objectif à fin 2025</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte des données climatiques disponibles terminée</li> <li>• Diagnostic MAELIA des territoires pilotes présenté aux agriculteurs</li> </ul>
<b>Pour aller plus loin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services en ligne : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Evaluation des vulnérabilités climatiques futures du secteur agricole : <a href="#">Climadiag Agriculture</a></li> <li>→ Projections climatiques selon différents scénarios : <a href="#">Drias Climat (Météo-France)</a> et <a href="#">DRIAS Eau (Météo-France)</a></li> </ul> </li> <li>• Projets régionaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <a href="#">ORECA</a> : observatoire régional de la transition énergétique et écologique des territoires</li> <li>→ <a href="#">Maélia</a> : Plateforme de modélisation et d'évaluation de la transition agroécologique et bioéconomique des territoires</li> </ul> </li> <li>• Jeu sérieux permettant aux outils à destination des futurs installés afin de leur donner des clefs d'anticipation et de réflexion sur l'adaptation au changement climatique qu'ils vont devoir mettre en place.</li> <li>• <a href="https://jeunes-agriculteurs-bfc.fr/parteneriat-europeen-dinnovation/">https://jeunes-agriculteurs-bfc.fr/parteneriat-europeen-dinnovation/</a></li> <li>• Jeu de cartes collaboratif visant à stimuler la réflexion de collectifs d'éleveurs autour des leviers d'autonomie fourragère : <a href="#">LAURACLE : le jeu de cartes collaboratif des 42 leviers d'autonomie fourragère !   INRAE</a></li> </ul>

## ACTION N6 : RENFORCER L'ÉDUCATION ET LA SENSIBILISATION À UNE ALIMENTATION LOCALE, DURABLE, DIVERSIFIÉE ET DE QUALITÉ

### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Contexte</b>	<p>Les enjeux liés à l'alimentation durable et locale sont au cœur des politiques publiques, notamment dans un contexte de lutte contre le changement climatique et d'amélioration de la santé publique ; ils englobent la lutte contre le gaspillage alimentaire.</p> <p>A l'échelle nationale, la loi EGALIM, adoptée en 2018, a notamment pour objectif de valoriser une agriculture toujours plus vertueuse et de rendre accessible une alimentation saine, sûre et durable pour tous. Dans sa continuité, à l'échelle régionale, le quatrième plan régional santé environnement de BFC 2023-2027 a pour enjeu majeur d'engager la région vers une agriculture durable et une alimentation plus saine. Pour ce faire, le 4ème plan régional santé environnement (PRSE4) prévoit de promouvoir une alimentation saine et durable pour tous en s'appuyant sur les politiques territoriales des services de l'Etat et des collectivités.</p>
<b>Description</b>	<p>L'action consiste à renforcer les initiatives de sensibilisation et d'éducation autour de l'alimentation responsable à destination de tous, y compris de ceux plus éloignés de ces enjeux dans un objectif d'amélioration de la santé. Cette action vise à faire de l'alimentation un levier du mieux-vivre pour tous sur le territoire en encourageant des actions éducatives autour d'une alimentation durable et saine pour, à terme, favoriser l'émergence de modèles de production et de consommation alimentaires résilients, qui considèrent les enjeux de santé, les enjeux économiques locaux et les enjeux liés à l'environnement (changement climatique, érosion de la biodiversité, cycles de l'eau). Le déploiement de la semaine du goût en région sera repensé en 2025 avec un ciblage des populations les plus à risques pour qui le changement de mode d'alimentation serait le plus nécessaire.</p>
<b>Leviers de planification écologique concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect d'EGALIM pour la restauration collective</li> <li>Agriculture Biologique</li> <li>Réduction de l'usage de produits phytosanitaires</li> </ul>
<b>Etapas de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre et amplifier les initiatives de formation/information/actions dans les établissements éducatifs de la région de la maternelle à l'enseignement supérieur</li> <li>Recenser les programmes et réseaux existants, notamment associatifs, pour identifier les bonnes pratiques, créer ou renforcer des partenariats avec des acteurs locaux (associations, centres de recherche, collectivités)</li> <li>S'inspirer de l'initiative « <a href="#">Débats pour le climat</a> » (volet alimentation) de Grenoble Alpes Métropole pour la massification des changements de comportements : outiller les EPCI et les structures volontaires pour leur permettre d'organiser des débats localement, engager le tissu associatif dans la conception d'un dispositif régional innovant</li> <li>S'appuyer sur les collectivités porteuses de PAT et leur animation régionale pour être relais locaux d'actions de communication pour promouvoir les initiatives et impliquer la population locale</li> <li>Recenser et mettre en visibilité les fournisseurs / restaurateurs de produits locaux et de qualité</li> </ul>

### PILOTAGE DE L'ACTION

<b>Public cible</b>	Tous publics. Cibles prioritaires : enfance et jeunesse, étudiants, seniors, QPV		
<b>Pilote</b>	Etat (DRAAF)	<b>Partenaires</b>	ADEME, Région, Collectivités notamment celles engagées dans des PAT, DDT, DREETS, EPHAD, Etablissements de santé, Associations intervenant dans le champ de l'alimentation (dont banques alimentaires), Organismes de formation, CROUS, Associations sportives et culturelles, UFC que choisir...
<b>Co-pilotes</b>	Rectorat, ARS		

### SUIVI ET EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de formations, ateliers, actions organisées dans les établissements scolaires</li> <li>Nombre de partenariats avec des acteurs locaux</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Part de l'alimentation régionale dans l'assiette moyenne régionale</li> </ul>
<b>Conditions de réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élargissement des publics cibles grâce à une diversification des formats de formation (ex. : formations au sein d'associations sportives ou culturelles)</li> <li>Mise en évidence du lien entre une alimentation saine et durable, l'impact sur la santé et l'ensemble de la chaîne alimentaire</li> <li>Mobilisation de lieux d'échange et d'expérimentation autour de l'alimentation durable</li> <li>Implication directe des agriculteurs locaux en tant que formateurs dans les parcours éducatifs</li> </ul>

### OPERATIONNALISATION

<b>Délai de réalisation</b>	2025-2026
<b>Jalon : objectif à fin 2025</b>	Réalisation du cycle de la semaine du goût repensé autour de l'objectif de transition.

Pour aller plus loin

- Exemple de réseau d'alimentation durable : Réseau Marguerite, accompagnements de projets innovants en éducation agri-alimentaire
- AAP éducatifs sur l'alimentation durable (Grenoble Alpes Métropole) : « Accompagner et préparer les changements de comportements dans l'alimentation »
- Projet « PRALINES » (PRomotion de l'ALimentation : Nutrition, Environnement et éveil Sensoriel) : professionnaliser un écosystème d'acteurs à l'éducation alimentaire
- Exemples de projets d'éducation à l'alimentation des jeunes en région Occitanie
- Lien vers les Débats pour le Climat de Grenoble Alpes Métropole : <https://www.debatspourleclimat.fr/>
- Exemple d'association intervenant dans la Région dans le champ de la sensibilisation à l'alimentation : Les insatiables

## ACTION N7 : POURSUIVRE LES EFFORTS DE DIMINUTION DE L'USAGE DES PESTICIDES PAR UNE MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS

PRESENTATION DE L'ACTION	
<b>Contexte</b>	<p>La stratégie Ecophyto 2030, publiée en mai 2024, vise à réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP) de 50 % à l'horizon 2030 par rapport à la période 2011-2013 et à limiter leurs impacts sur la santé humaine, l'environnement et la biodiversité.</p> <p>La région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) fait partie des quatre régions pilotes sélectionnées par la Direction Générale de l'Alimentation pour tester et élaborer une méthode de diagnostic territorial afin d'identifier des zones pilotes sur lesquelles concentrer les moyens de réduction d'usage de PPP. Une fois validée par l'administration centrale, cette méthodologie a pour vocation à servir de référence pour un déploiement national.</p> <p>Ce travail s'inscrit dans l'une des 11 fiches d'objectifs de la feuille de route régionale Ecophyto (fiche n°10), rédigées en collaboration avec les membres de la cellule d'animation régionale Ecophyto (CARE) et disponibles <a href="#">sur le site de la DRAAF</a>.</p>
<b>Description</b>	<p>Le diagnostic territorial permettra d'identifier des zones pilotes pour travailler prioritairement à la réduction de l'usage et des risques des PPP.</p> <p>La méthode proposée est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une cartographie précise des territoires particulièrement sensibles à l'usage des PPP permettant de cibler un nombre limité de territoires pilotes (idéalement, 4 à 5). Cette cartographie résultera de l'analyse de plusieurs facteurs : les quantités de PPP utilisées, la mobilisation des acteurs locaux et les enjeux sanitaires et environnementaux.</li> <li>• Construire collectivement des plans d'actions sur les territoires pilotes retenus : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Identifier les leviers d'action et les freins identifiés pour réduire l'usage des PPP sur ces territoires ;</li> <li>→ Faciliter la définition d'objectifs spécifiques, mesurables et adaptés à chaque territoire ;</li> <li>→ Encourager la mobilisation et l'engagement des acteurs locaux pour accompagner les transitions agricoles nécessaires.</li> </ul> </li> <li>• En lien avec l'administration centrale, tirer des enseignements des territoires « pilotes » pour essaimer la démarche dans d'autres régions.</li> </ul> <p>L'originalité de cette approche sera, pour chaque territoire retenu, de mobiliser le maximum d'acteurs (élus agricoles et territoriaux, professionnels de l'eau, distributeurs, négoce, filières amont / aval, etc.), de recenser et prendre en compte leurs attentes / contraintes et de créer un consensus concernant les solutions à envisager.</p>
<b>Leviers de planification écologique concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'usage de produits phytosanitaires</li> </ul>
<b>Etapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des données chiffrées</li> <li>• Communication et confrontation des résultats avec des experts</li> <li>• Etablissement d'une liste de territoires à rencontrer</li> <li>• Diagnostic des territoires, de leurs contraintes</li> <li>• Identification des actions déjà conduites ou en cours sur la thématiques et études des raisons de leur réussite ou échec</li> <li>• Entretien avec les acteurs des territoires pré-fléchés pour être pilote de l'action</li> <li>• Elaboration et mise en œuvre des plans d'actions</li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION	
<b>Public cible</b>	<p>Acteurs du territoire (liste non exhaustive) : profession agricole (chambres départementales d'agriculture, agriculteurs, conseillers, techniciens, acteurs économiques...), professionnels de l'eau (gestionnaire de bassin, conseillers captage...), projets alimentaires territoriaux, collectivités territoriales etc. ; société civile (associations d'usagers etc.)</p> <p>Administrations : ARS (contrats locaux de santé), agences de l'eau et autres partenaires porteurs d'outils de planification des territoires, collectivités territoriales, etc.</p>
<b>Pilote</b>	Etat (DRAAF)
<b>Co-pilote</b>	Chambre régionale d'agriculture
	<b>Partenaires</b>
	Région, DREAL et DDT, ARS, Agences de l'eau, UFC Que Choisir <i>Un objectif est que l'ensemble du public cible devienne partenaire</i>

SUIVI ET EVALUATION	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de productions cartographiques réalisées dans le cadre du diagnostic</li> <li>• Nombre de réunions de concertation réalisées</li> <li>• Nombre de territoires pilotes rencontrés</li> <li>• Taux de mise en œuvre des plans d'action dans chaque territoire</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic chiffré réalisé avec cartes à l'appui et des dynamiques et des freins inhérents à la démarche</li> <li>• 4-5 territoires pilotes impliqués avec un plan d'action rédigés (éventuellement nombre d'acteurs impliqués dans la démarche)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de leviers d'action identifiés</li> <li>• Réduction de l'usage des PPP dans les territoires pilotes</li> <li>• Bilan des enseignements rédigés et potentiel d'adaptation des plans d'actions à d'autres contextes régionaux évalués</li> </ul>
<b>Conditions de réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication des acteurs du territoire</li> <li>• Données fiables et accessibles</li> <li>• Communication et diffusion des résultats</li> </ul>

## OPERATIONNALISATION

<b>Délai de réalisation</b>	<p>2025 : Diagnostic et élaboration des plans d'actions</p> <p>2026-2030 : mise en œuvre des plans d'actions</p> <p>2030 : Bilan (échéance de la stratégie Ecophyto 2030)</p>
<b>Jalon : objectif à fin 2025</b>	Territoires pilotes en cours d'expérimentation sur la réduction de l'usage des PPP
<b>Pour aller plus loin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/note-methodologique-du-diagnostic-territorial-a3389.html">https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/note-methodologique-du-diagnostic-territorial-a3389.html</a></li> <li>• <a href="https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/feuille-de-route-regionale-les-fiches-d-objectifs-a3371.html">https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/feuille-de-route-regionale-les-fiches-d-objectifs-a3371.html</a></li> <li>• <a href="https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/gouvernance-regionale-a3388.html">https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/gouvernance-regionale-a3388.html</a></li> </ul>



# MIEUX PRODUIRE

## ACTION E1 : SOUTENIR LES PME ET TPE RÉGIONALES DANS LEUR TRAJECTOIRE DE DÉCARBONATION COMME FACTEUR DE COMPÉTITIVITÉ

PRESENTATION DE L'ACTION	
<b>Contexte</b>	L'industrie représente une part significative des émissions de gaz à effet de serre en France et en région. En Bourgogne-Franche-Comté, les deux plus gros émetteurs de GES sont Equiom et Solvay dans le Jura. Ces deux gros producteurs et une vingtaine d'industries régionales concentrent la moitié des émissions de GES de la région et font l'objet d'une Task Force ADEME DREETS DREAL sur la décarbonation des industries les plus émettrices de Bourgogne-Franche-Comté. Les 50 % restants sont diffus et concernent des TPE et PME qu'il ne faut pas omettre pour atteindre les objectifs de réduction des GES. La décarbonation de l'industrie est un enjeu majeur pour atteindre les objectifs climatiques. Néanmoins, si de nombreux dispositifs, tel que France 2030, permettent d'ores et déjà d'amorcer la décarbonation des grands sites industriels et les projets d'envergure (ETI et grands groupes internationaux), les TPE (entreprises ayant des effectifs compris entre 0 et 19 salariés, au nombre de 71 000 en BFC) et PME (entreprises ayant des effectifs compris entre 20 et 249 salariés) sont davantage en marge des programmes d'aide et de soutien. Les TPE et PME constituent l'essentiel du tissu économique local et il importe de les soutenir dans leur trajectoire de décarbonation.
<b>Description</b>	Cette initiative se concentre sur deux aspects principaux. D'une part, la mise en visibilité et la simplification de l'accès aux dispositifs d'accompagnement existants à l'attention des PME et TPE pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES sur cette cible diffuse en BFC. D'autre part, promouvoir le soutien à l'ingénierie et aux financements des projets et compléter l'offre existante pour soutenir plus de PME et TPE dans leur trajectoire de décarbonation. L'action met l'accent sur la traduction des avantages environnementaux en termes d'économies concrètes pour les entreprises, en se concentrant sur des aspects tangibles comme les économies d'eau et d'énergie.
<b>Leviers de planification écologique concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Industrie diffuse</li> </ul>
<b>Etapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître la visibilité des aides à l'investissement et fonds de garantie existants en particulier à destination des TPE et PME. Actuellement, ces dispositifs existants, sont sous-utilisés et principalement exploités par les grandes entreprises qui mobilisent par ailleurs des ressources importantes Liste indicative : Aide « Tremplin pour la transition écologique des PME » par l'ADEME, Prêt Eco-Energie (PEE) par Bpifrance, CEE, Bourgogne-Franche-Comté Garantie, OSER, FEI, RI Décarbonation du Conseil régional...</li> <li>• Informer les acteurs relais (banques, experts comptables, notaires, ...) sur l'existence des aides à l'investissement et les fonds de garantie pour faciliter l'accompagnement des acteurs économiques et organiser des sessions de formation sur les dispositifs de décarbonation</li> <li>• Mutualiser, renforcer et promouvoir un réseau d'ingénierie d'appui aux entreprises sur les sujets de transition au sens large (décarbonation des process, performance énergétique, rénovation des bâtiments pour se conformer au décret tertiaire, renouvellement de la flotte de véhicules, sobriété et traitement de l'eau, installation d'actifs de production d'énergies renouvelables, réduction des déchets, innovation durable, économie circulaire etc...). Le socle en sera le réseau RT2E, coordonné par l'ADEME et la Région, qui regroupe l'ensemble des conseillers en Transition Ecologique de l'AER, des CCI et CMA, ainsi que de la BPI et le Générateur BFC Les pistes de réflexion doivent porter sur l'accompagnement personnalisé des entreprises et la simplification des procédures (désignation de référents, mutualisation des visites et audits, système de préqualification en ligne et d'orientation des entreprises vers les offres les plus adaptées...)</li> <li>• Faire évoluer ou compléter, en tant que de besoin, l'offre de soutien financier disponible : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Adapter les critères d'éligibilité, réviser les seuils d'investissement minimum pour les rendre plus accessibles aux petites structures et introduire des critères spécifiques favorisant les projets innovants des TPE/PME</li> <li>→ Impliquer des fonds d'investissement (encourager les fonds d'investissement à développer des produits spécifiques pour la décarbonation des PME, potentiellement avec des incitations fiscales ou réglementaires)</li> <li>→ Créer des partenariats bancaires (s'appuyer sur des partenaires bancaires comme Bpifrance pour développer des offres telles que des prêts à taux préférentiels ou des garanties adaptées)</li> </ul> </li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION			
<b>Public cible</b>	Les TPE (entreprises ayant des effectifs compris entre 0 et 19 salariés- au nombre de 71 000 en BFC) Les PME (entreprises ayant des effectifs compris entre 20 et 249 salariés)		
<b>Pilote</b>	Région	<b>Partenaires</b>	CMA, CCI, CAPEB, FFB, Business France, Bpifrance, Acteurs de l'accompagnement (réseau entreprendre, agences de développement...), Conseillers du commerce extérieur, Agence Économique Régionale (AER), les BGE, Banques, Banque des Territoires, Club d'entreprises, DREAL, ARACT BFC, FEDENE, etc.
<b>Co-pilote</b>	Etat (ADEME, DREETS)		

## SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration d'une offre de décarbonation à l'outil Place des entreprises</li> <li>• Nombre de TPE et PME engagées dans des projets de décarbonation</li> <li>• Nombre et diversités d'initiatives régionales en faveur de la décarbonation</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des émissions de GES pour les TPE et PME engagées dans les projets d'investissements</li> </ul>
Conditions de réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en visibilité et interconnecter les dispositifs existants (recensement de l'offre et porter à connaissance)</li> <li>• Financer de nouvelles actions de décarbonation : innovations technologiques, techniques, matérielles, sociales.</li> <li>• Engagement des chefs d'entreprises et de l'écosystème d'acteurs</li> </ul>

## OPERATIONNALISATION

Délai de réalisation	2025-2027
Jalon : objectif à fin 2025	Augmentation du nombre d'entreprises accompagnées par rapport à 2024
Pour aller plus loin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Place des entreprises</a></li> <li>• <a href="#">Panorama des aides aux entreprises pour favoriser leur transition écologique</a></li> <li>• <a href="#">Banque de la transition énergétique par la Banque Populaire AURA</a></li> <li>• <a href="#">Dispositifs BPI</a> pour la transformation écologique des entreprises (si reprise après décembre 2024)</li> <li>• <a href="#">Dispositifs d'aide aux entreprises de la métropole grenobloise et plus spécifiquement à l'attention des TPE et PME</a></li> <li>• La plateforme Agir de l'ADEME <a href="#">L'Agence de la transition écologique   Agir pour la transition écologique   ADEME</a>,</li> <li>• <a href="#">« Je décarbone »</a> du ministère de la transition écologique</li> <li>• <a href="#">Le site de la CEC</a></li> <li>• Le guide de la DGE <a href="https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/secteurs-d-activite/industrie/decarbonation/transition-ecologique-guidedes-aides-pour-les-tpe-pme.pdf">https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/secteurs-d-activite/industrie/decarbonation/transition-ecologique-guidedes-aides-pour-les-tpe-pme.pdf</a></li> </ul>

## ACTION E2 : DÉVELOPPER LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE POUR FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	<p>Actuellement, Enedis rapporte que 5 GW sont raccordés à l'échelle nationale, dont 8 % (400 MW) en Bourgogne-Franche-Comté, répartis équitablement entre haute et basse tension. La réévaluation des capacités du réseau doit cependant s'inscrire dans une perspective de sobriété énergétique, conformément aux objectifs du SRADDET qui visent une réduction par quatre des consommations. Malgré cette sobriété, la production/consommation d'électricité doit augmenter afin de se substituer aux énergies fossiles. Il est donc nécessaire de mettre à niveau le réseau électrique pour répondre à 3 enjeux : le développement des EnR (en lien avec le S3REnR), l'accueil des projets industriels et le développement de la mobilité.</p> <p>Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) est le document qui planifie et quantifie les investissements à réaliser sur les réseaux électriques de transport et de distribution afin d'accueillir les énergies renouvelables. La révision du S3REnR de la région Bourgogne-Franche-Comté prévue dans les deux prochaines années vise à réévaluer les capacités des réseaux électriques, qui conditionnent le déploiement de nouveaux projets et d'éviter la saturation de certaines zones localement.</p>
Description	<p>Cette action vise le développement du réseau électrique pour répondre à 3 enjeux : le développement des EnR (en lien avec le S3REnR), l'accueil des projets industriels et le développement de la mobilité. Il s'agit de planifier une stratégie de raccordement (identification des zones saturées et capacités restantes) via la révision du S3REnR, de structurer une gouvernance réactive aux besoins, et de développer le réseau en anticipant les besoins. L'objectif est d'aider l'ensemble des porteurs de projets de production et de consommation à mieux anticiper les enjeux de raccordement de leurs projets d'énergies renouvelables, tout en favorisant l'émergence de nouveaux projets.</p>
Leviers de planification écologique concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Electricité renouvelable</li> </ul>
Etapas de mise en œuvre	<p>Planification stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Établir une cartographie précise des zones saturées et des zones libres en fonction des capacités restantes sur le réseau (Enedis, RTE) afin d'orienter les nouveaux projets vers les zones non saturées pour optimiser l'utilisation du réseau</li> <li>Permettre des ajustements du S3REnR en fonction de l'évolution des raccordements, en prenant en compte les ZAER</li> </ul> <p>Structuration de la gouvernance pour plus d'adaptation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser une concertation entre tous les acteurs impliqués (développeurs, gestionnaires de réseau, collectivités) pour évaluer les besoins et capacités</li> <li>Accompagner les communes dans leurs projets pour anticiper les enjeux de raccordement</li> <li>Assurer un dialogue entre les industriels/les gestionnaires d'aire d'autoroute et les gestionnaires de réseau</li> </ul> <p>Simplification et adaptation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bilan sur le S3REnR, les capacités disponibles, raccordée, en file d'attente, lors des CRE, en parallèle du Bilan des ZAER</li> <li>Accélérer les procédures en prononçant les refus de projets non viables le plus en amont possible</li> </ul> <p>Systématiser les pré-études d'infrastructure et de raccordement pour tous les projets</p>

PILOTAGE DE L'ACTION			
Public cible	Communes, Syndicat Départementaux d'Énergie, porteurs de projets		
Pilote	Etat (DREAL)	Partenaires	Gestionnaires de réseaux (ENEDIS, GRDF, RTE), Développeurs, Collectivités
Co-pilote	Région		

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Révision du S3REnR et actualisation des potentiels et capacité du réseau</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation des MW de projets EnR raccordés par an</li> </ul>
Conditions de réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transparence, collaboration sur les données nécessaires à l'instruction et non-confidentielles</li> <li>Faciliter l'accès à l'information sur les capacités disponibles et les procédures pour tous les acteurs</li> <li>Intégrer les perspectives de réduction de la consommation énergétique dans la planification du réseau</li> </ul>

OPERATIONNALISATION	
Délai de réalisation	2025-2027
Jalon : objectif à fin 2025	Gouvernance renouvelée et opérationnelle
Pour aller plus loin	<a href="#">Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables de Bourgogne-Franche-Comté (S3REnR)</a>

## ACTION E3 : ACCÉLÉRER LE DEVELOPPEMENT DES ENR : UN EFFORT PARTAGÉ ENTRE TOUS LES ACTEURS

PRESENTATION DE L'ACTION	
<b>Contexte</b>	<p>Loi Energie Climat de 2019 (33 % de part d'ENR dans la consommation finale d'énergie). Loi APER de mars 2023 dite d'accélération avec notamment identification des zones d'accélération. Mise en concertation de la Stratégie Nationale Bas Carbone et de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie qui sera déclinée en région.</p> <p>Au plan régional, le SRADDET a intégré les objectifs du scénario REPOS et fixe un taux d'ENR dans la consommation finale de 34 % en 2030. En 2020, selon les données de l'ORECA, cette part s'élevait à 15 %.</p> <p>Si l'atteinte des objectifs passe par une réduction des consommations, elle passe par une accélération du développement des ENR - doublement de la production en 2030 et quadruplement à horizon 2050 pour un mix énergétique diversifié et équilibré.</p>
<b>Description</b>	<p>Accélérer et massifier le développement des ENR, toutes filières confondues en privilégiant l'intérêt territorial des projets, dont les retombées économiques et sociales bénéficient directement aux territoires. Cela passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Un renforcement de l'accompagnement des porteurs et des collectivités sur toutes les filières pour faire émerger des projets viables, concertés et intégrés dans leur environnement et couvrir des zones blanches.</li> <li>→ L'accompagnement des services instructeurs dans la complexité et la montée en charge du nombre de dossiers déposés (formation, outillage, éléments de doctrine, jurisprudence), ainsi que sur la conciliation des enjeux (guide éolien biodiversité/séminaire EnR Biodiversité et Paysage)</li> <li>→ Une valorisation des bonnes pratiques, des réalisations exemplaires et des services rendus aux territoires (toutes filières) et des compensations mises en place pour diffuser, sensibiliser, positiver et lutter contre les préjugés (journées régionales, webinaires, visites de sites, campagnes de communication...).</li> <li>→ Une poursuite des réflexions régionales sur l'utilisation de la chaleur fatale, de la biomasse et de la géothermie</li> <li>→ La poursuite de la structuration des filières avec une attention sur la formation à ces métiers et sur la maintenance des installations.</li> </ul>
<b>Leviers de planification écologique concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Electricité renouvelable</li> <li>• Réseaux de chaleur décarbonée</li> <li>• Biogaz</li> </ul>
<b>Etapas de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finaliser l'identification des zones d'accélération</li> <li>• Finaliser et diffuser d'un guide sur l'éolien et la prise en compte de la biodiversité</li> <li>• Réaliser la déclinaison régionale de la PPE</li> <li>• Articuler les documents cadres définissant les surfaces photovoltaïques au sol</li> <li>• Mener la concertation sur la révision du schéma régional de raccordement au réseau électrique (cf. E2)</li> <li>• Actualiser la réflexion sur le schéma régional biomasse en cohérence avec la révision de la stratégie nationale, en particulier sur la thématique bois énergie</li> <li>• Engager une réflexion d'ensemble sur les potentialités régionales d'autres sources renouvelables (géothermie, chaleur fatale, etc.)</li> <li>• Mobiliser et animer les réseaux d'accompagnement</li> <li>• Accompagner la constitution de réseaux et de collectifs afin d'impliquer les citoyens dans la production d'énergie en soutenant le développement de collectifs d'énergie citoyenne et de communautés énergétiques locales (boucles locales, circuits courts EnR)</li> <li>• Evaluer sur la durée et tirer des enseignements du fonctionnement des installations éoliennes, agrivoltaïques et de méthanisation en vue de leur renouvellement</li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION			
<b>Public cible</b>	Collectivités, développeurs, entreprises, associations, citoyens		
<b>Pilote</b>	Etat (ADEME, DREAL)	<b>Partenaires</b>	Gestionnaires de réseaux, Chambres d'agriculture, Syndicats d'énergie, Syndicats professionnels, Association des maires, Amorce, Pôle énergie, CCI, FEDENE...
<b>Co-pilote</b>	Région		

SUIVI ET EVALUATION	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de communes ayant définies leurs zones d'accélération des ENR</li> <li>• Déclinaison régionale de la PPE</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MWh et GWh produits et par filières avec répartition géographique</li> <li>• Tonnes CO2 évitées</li> </ul>

<b>Conditions de réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien indispensable des dispositifs existants (fonds chaleur, aides région, FEDER, tarifs d'achat, structures portant les réseaux d'animation et de conseil). Mobilisation des équipes, des services, des élus, des structures et de la société civile.</li> <li>• De la stabilité dans la réglementation</li> </ul>
-------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>OPERATIONNALISATION</b>	
<b>Délai de réalisation</b>	2025-2030
<b>Jalon : objectif à fin 2025</b>	Finalisation et diffusion du guide sur l'éolien et la prise en compte de la biodiversité
<b>Pour aller plus loin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• REPOS, ORECA</li> <li>• Site ADEME</li> <li>• Guide des aides Région</li> <li>• Plaquettes animateurs EnR, MethaBFC, EnR citoyennes</li> <li>• Outils de pilotage des gestionnaires de réseaux</li> </ul>

## ACTION E4 : SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE HYDROGÈNE RÉGIONALE

PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	Historiquement tournée vers l'automobile et la métallurgie, l'industrie régionale contribue aujourd'hui, grâce aux liens très forts tissés entre la recherche et l'industrie, à maîtriser les technologies de production de l'hydrogène (pile à combustible (PAC), moteur thermique à hydrogène (MCI H2), stockage et électrolyseurs). Avec l'arrivée du centre d'essais et de certification pour les solutions de stockage Isthly dans le Nord-Franche-Comté en 2026, toute la chaîne de valeur sera représentée depuis les composants jusqu'à la certification des solutions de stockage. Ces projets font de la Bourgogne-Franche-Comté un laboratoire à ciel ouvert de la mutation industrielle pour d'autres régions engagées dans leur transition. La région s'inscrit dans la stratégie de l'État de constitution d'une filière industrielle « créatrice d'emplois et garante de notre maîtrise technologique » (Objectif 3 de la SNA), et ce à différents stades de maturité. Elle doit également contribuer à développer les mobilités propres, en particulier pour les véhicules lourds (Objectif 2 de la SNH) en lien avec les acteurs économiques locaux tels que le Pôle Véhicule du Futur (décarbonation de l'axe routier Rhin/Rhône). En 2025, la filière hydrogène devrait représenter plus de 1200 emplois directs, sans compter ceux induits chez les sous-traitants.
Description	L'action vise à consolider le déploiement de la filière hydrogène en région et contribuer à massifier les usages en mobilisant les moyens partagés de l'Etat et de la région Bourgogne-Franche-Comté. Ce déploiement s'appuiera sur l'actualisation de la stratégie régionale partenariale, à mener en cohérence avec la stratégie nationale lorsqu'elle sera publiée.
Leviers de planification écologique concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transformation de filières (automobile, bâtementaire), développement de filières énergie renouvelable</li> </ul>
Etapas de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obtention de la réponse du dossier déposé à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Compétences et Métiers d'Avenir » de France 2030 pour la création d'une école de l'hydrogène (« EH2 »)</li> <li>Publication de la stratégie nationale révisée</li> <li>Actualisation de la stratégie de 2019 autour des 6 axes :               <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Inciter les acteurs à utiliser l'hydrogène comme vecteur énergétique, animer la filière régionale</li> <li>→ S'appuyer sur la recherche, un fort avantage concurrentiel régional en soutenant la fédération de recherche FC lab et les projets de recherche régionaux</li> <li>→ Innover et former pour développer une filière économique en aidant les projets innovants, l'offre de formation, les capacités d'accompagnement stratégique des entreprises industrielles souhaitant se positionner sur le secteur hydrogène</li> <li>→ Développer les usages de l'hydrogène en mobilité et en stationnaire</li> <li>→ Sensibiliser tous les acteurs à l'usage de l'hydrogène, susciter les partenariats industriels</li> <li>→ Renforcer sa gouvernance et les partenariats à l'international</li> </ul> </li> <li>Consolidation de la filière régionale H2 (R&amp;D, accompagnement des entreprises, formation, ...)</li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION			
Public cible	Entreprises de l'hydrogène		
Pilote	Région	Partenaires	Pôle Véhicule du Futur, CMQ AMF, ADEME, CCIR, Bpifrance,
Co-pilote	Etat (DREETS, DREAL)		Collectivités territoriales, AER, Emfor...

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actualisation de la stratégie régionale – nombre de partenaires impliqués et signataires de la stratégie</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'entreprises et d'emplois créés dans la filière hydrogène</li> <li>Nombre de véhicules à hydrogène en circulation (rétrofit et neuf)</li> <li>Nombre d'installations de stations de distribution ou/et de production d'hydrogène</li> </ul>
Conditions de réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement financier pour stimuler la demande</li> <li>Volonté de porter la voix de la région aux niveaux national et européen pour les réglementations et pour les mesures de soutien à la filière</li> <li>Une attention sera portée aux publications des études concernant le développement du moteur à combustion interne. Si ces études ont des résultats probants, le développement du moteur à combustion interne pourrait en effet constituer l'une des conditions de réussite de déploiement des flottes.</li> </ul>

**OPERATIONNALISATION**

<b>Délai de réalisation</b>	2025-2028
<b>Jalon : objectif à fin 2025</b>	Cartographie des dispositifs Etat/Région
<b>Pour aller plus loin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le diagnostic Def'Hy réalisé par France Hydrogène en 2023</li> <li>• Diagnostic réalisé par Emfor 2025 (publication attendue début 2025)</li> </ul>

## ACTION E5 : CONCEVOIR UNE STRATÉGIE PARTAGÉE POUR LES CARBURANTS ALTERNATIFS DANS LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

PRESENTATION DE L'ACTION	
<b>Contexte</b>	<p>Les transports constituent le premier poste contributeur aux émissions nationales de GES avec près de 30 % du total national des émissions de GES. Ce secteur est également le seul à avoir augmenté ses émissions depuis 1990 (+1,9 %) alors que l'ensemble des autres secteurs présente une diminution de 30,5 % d'émissions de GES sur la même période. Concernant spécifiquement le trafic de poids lourds, entre 1990 et 2021, les émissions des poids lourds ont crû de 15,1 % avec l'augmentation du transport de marchandises. Au-delà des émissions de gaz à effet de serre, le secteur du transport est aussi un important émetteur de polluants atmosphériques qui dégradent la qualité de l'air.</p> <p>Pour adresser l'ensemble de ces problématiques, au niveau national, la Stratégie Nationale Bas Carbone impose au secteur d'atteindre un objectif de réduction de 28 % des émissions de GES en 2030 par rapport à 2015 et une décarbonation complète en 2050 Le recours aux carburants alternatifs dans le transport de marchandises apparaît comme une priorité pour l'atteinte des objectifs nationaux. Au niveau régional, un travail peut être mené pour appuyer la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution atmosphérique en s'appuyant sur le développement des carburants alternatifs en matière de fret et de logistique.</p>
<b>Description</b>	L'action vise à consolider une stratégie régionale pour le déploiement de carburants alternatifs pour le transport de marchandise (routier, ferroviaire, fluvial). Cette stratégie s'appuiera sur les différentes études technico-économiques disponibles qui démontrent l'intérêt économique et environnemental de ce développement sur certains usages en complément des autres énergies disponibles. Cette stratégie comportera un volet central sur le stockage, le transport et la distribution en fonction des flux existants et à venir. Elle comportera aussi un volet de déploiement de flottes de véhicules de transport dans les entreprises.
<b>Leviers de planification écologique concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fret routier</li> <li>• Fret ferroviaire et fluvial</li> </ul>
<b>Etapas de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir un schéma stratégique de déploiement de carburants alternatifs dans les véhicules de transport de marchandises :               <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Sur la base d'une gouvernance partenariale, définir des objectifs pour les différentes filières (hydrogène, électricité, biocarburants)</li> <li>→ Recenser les stations d'avitaillement existantes et compléter ce schéma en fonction des objectifs définis et des corridors de fret et hubs logistiques</li> </ul> </li> <li>• Se doter d'un schéma directeur de déploiement des flottes de véhicules favorisant l'acquisition (ou le retrofit) de véhicules professionnels à motorisation alternative</li> <li>• Soutenir le déploiement des infrastructures de recharge en carburant alternatif (électrique, biogaz, hydrogène, biocarburants) pour les entreprises et leurs poids lourds afin d'assurer un maillage territorial exhaustif par conversion et mise à niveau des stations-service actuelles avec installation de nouvelles bornes de recharge</li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION			
<b>Public cible</b>	Transporteurs (poids lourds)		
<b>Pilote</b>	Etat (DREETS, DREAL)	<b>Partenaires</b>	Région, Pole véhicule du futur, ADEME, Acteurs industriels, Acteurs de l'énergie dont les syndicats, Acteurs du transport, Acteurs de la recherche, Banque des Territoires

SUIVI ET EVALUATION	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablissement de la stratégie régionale</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de stations d'avitaillement en carburants alternatifs recensées par type (électrique, biogaz, hydrogène, biocarburants) à l'échelle de la région</li> <li>• Part des véhicules à motorisation alternative dans la flotte totale des entreprises de transport de la région</li> </ul>
<b>Conditions de réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélérer la transition du parc de véhicules existant et améliorer l'efficacité énergétique des véhicules de fret issus de la région</li> <li>• Soutien à l'innovation dans les technologies de motorisation alternative</li> </ul>

OPERATIONNALISATION	
<b>Délai de réalisation</b>	2025-2028

Jalon : objectif à fin 2025	Etablissement de la stratégie régionale
Pour aller plus loin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="https://www.bourgognefranche-comte.fr/auxerre-inaugure-le-plus-grand-site-de-production-dhydrogene-renouvelable-de-france">https://www.bourgognefranche-comte.fr/auxerre-inaugure-le-plus-grand-site-de-production-dhydrogene-renouvelable-de-france</a></li> <li>• <a href="#">Dijon métropole Smart Energy</a></li> <li>• Un rapport de juillet 2024 sur les enjeux propres à la décarbonation du secteur routier commercial d'ici à 2030 : <a href="https://www.rolandberger.com/fr/Insights/Publications/D%C3%A9carbonation-du-transport-routier-commercial-quelles-perspectives-pour-2030.html">https://www.rolandberger.com/fr/Insights/Publications/D%C3%A9carbonation-du-transport-routier-commercial-quelles-perspectives-pour-2030.html</a></li> <li>• <a href="#">Verdir ma flotte, l'outil d'aide à la décision pour renouveler votre véhicule de transport de marchandises.</a></li> <li>• Une réflexion sur la modération de demande de transport, à inclure également dans le déploiement de cette stratégie : <a href="https://www.polytechnique-insights.com/tribunes/industrie/comment-decarboner-le-transport-de-marchandises/">https://www.polytechnique-insights.com/tribunes/industrie/comment-decarboner-le-transport-de-marchandises/</a></li> </ul>

## ACTION E6 : APPUYER LES PROJETS DE REPORT MODAL DU TRANSPORT DE MARCHANDISES À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	<p>Favoriser le report modal du transport de marchandise en faveur du ferroviaire, du fluvial, voire de la cyclo-logistique pour les courtes distances est un des leviers de décarbonation majeur pour la région. En matière de transport fluvial, la région est traversée par la Saône, sur laquelle 3 ports peuvent être mobilisés en matière d'intermodalité des transports : Macon, Chalon-sur-Saône et Pagny.</p> <p>Par ailleurs, de nombreux canaux traversent la région mais ne permettent pas le passage de péniches suffisamment grandes pour un transport de marchandises économiquement rentable. L'axe Beaune-Besançon-Belfort est un maillon faible en termes de transport de marchandises par voie ferroviaire en raison d'un gabarit sous-dimensionné. L'adaptation des infrastructures ferroviaires existantes aux gabarits européens (VFCEA par ex) est un enjeu financier mais indispensable au report modal. En ce qui concerne le ferroviaire, il y a un enjeu à régénérer les Installations Terminales Embranchées (ITE) (les 2/3 sont sans trafic sur l'axe Méditerranée Rhône Saône) et les voies qui les desservent ainsi qu'à maintenir les lignes de desserte fine du territoire (LDFT).</p>
Description	<p>Cette action vise à repérer, formaliser et accélérer les projets émergents en matière de report modal du transport de marchandise et à faciliter le financement de projets démonstrateurs et à les coordonner. Quelques projets sont déjà recensés sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Pôle Véhicule du Futur impulse un projet ambitieux de décarbonation du transport routier, dans le corridor Rhin-Rhône. L'objectif : décarboner 2 000 camions par jour d'ici 2030. Le programme prévoit, dans un premier temps, un report des flux de transport vers le ferroviaire et le fluvial (le transport ferroviaire est 9 fois moins émetteur de CO2 que le transport routier) et dans un second temps de verdir les flottes de camions de Bourgogne-Franche-Comté, sachant que la région compte 26 000 poids lourds immatriculés</li> <li>La SAS BFC multimodal porte la stratégie « 1 port, 3 quais » pour développer le transport fluvial notamment via ses interconnexions avec le transport routier et ferroviaire et viser la neutralité carbone des chaînes logistiques.</li> </ul>
Leviers de planification écologique concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fret ferroviaire et fluvial</li> </ul>
Etapas de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des projets démonstrateurs</li> <li>Accompagnement individuel des projets pour rédaction et recherche de solutions correspondant aux besoins des porteurs de projets (mutualisation d'ITE ou de quai fluvial, création ou renouvellement d'ITE ou de quai, recours à une solution de transport combiné par le biais d'une plateforme multimodale, etc.) et de financement, orientation éventuelle vers des dispositifs d'accompagnement existants spécialisés et adaptés au besoin (ex : dispositif REMO porté par ADEME)</li> <li>Mise en place d'un comité des porteurs de projets pour partager une stratégie commune et favoriser le retour d'expérience</li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION			
Public cible	Porteurs de projet (publics, privés)		
Pilote	Etat (DREAL)	Partenaires	ADEME, VNF, CCI, Acteurs industriels, de l'énergie, du transports ou de la recherche, Opérateurs de transport, BIVB, FNTR...
Co-pilote	Région		

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de projets accompagnés par la cellule d'incubation</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de la part du transport fluvial et ferroviaire pour le transport de marchandises</li> </ul>

OPERATIONNALISATION	
Délai de réalisation	2025-2030
Jalon : objectif à fin 2025	AMI lancée et cellule d'incubation préfigurée
Pour aller plus loin	<ul style="list-style-type: none"> <li><a href="#">L'observatoire du fret et de la logistique en Île-de-France</a></li> <li><a href="#">La Fabrique de la Logistique</a></li> <li><a href="#">Dans les Hauts de France, projet NordLink, sur l'animation pour mutualiser les ITE</a></li> <li><a href="#">Projet Medlink Ports</a></li> <li><a href="#">Le dispositif REMO de l'ADEME, en faveur du REport MOdal du transport routier de marchandises vers les modes massifiés (fluvial, ferré et cabotage maritime)</a></li> </ul>

## ACTION E7 : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS VERS LA SOBRIÉTÉ IMMOBILIÈRE

PRESENTATION DE L'ACTION	
<b>Contexte</b>	Les contextes réglementaires, économiques et énergétiques ont mis la sobriété énergétique au cœur des stratégies de gestion du patrimoine immobilier des collectivités. Le secteur tertiaire, en particulier les bâtiments publics, fait l'objet d'objectifs ambitieux en matière de rénovation énergétique et de sobriété, en partie lié à l'application du Décret Tertiaire (avec l'objectif d'économiser 60 % d'énergie finale dans ces bâtiments à l'horizon 2050). Pour atteindre ces objectifs, l'État et les collectivités territoriales doivent engager des travaux de rénovation énergétique, mais aussi questionner la qualité des équipements, leurs usages et les perspectives futures d'utilisation, ainsi que le comportement des usagers sur leur parc immobilier. Néanmoins, les collectivités peinent à se doter d'une vision claire sur leur patrimoine et à opérer des choix de rationalisation de leur parc bâti public, notamment en mettant en place des schémas directeurs immobiliers énergétiques (SDIE). Le déploiement des contrats de performance énergétiques entre collectivités et entreprises prestataires spécialisés reste limité en région du fait des difficultés de leur mise en œuvre pour de petites collectivités, largement majoritaires en BFC D'autres outils plus adaptés sont à identifier pour les collectivités rurales en région.
<b>Description</b>	L'action consiste à accompagner les collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de sobriété immobilière avec un soutien technique et méthodologique. Leur stratégie comprendra une réflexion sur le parc de bâtiments public prenant en compte les usages actuels et à venir en vue d'une intensification des usages, densification, mutualisation, hybridation, chronotopie..., les priorités de rénovation sur les bâtiments les plus stratégiques (notamment ceux qui prévoient une mixité ou une réversibilité des usages et enfin l'optimisation des consommations énergétiques (réglages, usages, accompagnement dans le temps des collectivités et des usagers, nouveaux projets réseaux de chaleur / chaufferie bois). La finalité est multiple : assurer le maintien en état des actifs immobiliers, développer une réflexion sur les usages à partir des besoins des occupants, réduire les coûts de fonctionnement, contribuer au ZAN.
<b>Leviers de planification écologique concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sobriété et isolation des bâtiments (tertiaire)</li> <li>• Sobriété foncière</li> </ul>
<b>Etapes de mise en œuvre</b>	<p>Volet régional de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser une assistance aux collectivités basée sur les acteurs et compétences déjà existantes en région</li> <li>• S'appuyer sur l'aide de l'ADEME pour accompagner la réalisation par les collectivités et plus globalement pour faire connaître les dispositifs</li> <li>• Animer d'un réseau de collectivités pour faciliter la montée en compétences entre pairs et valoriser les bonnes pratiques</li> <li>• Produire des outils et de méthodes (diagnostic, contractualisation, ...) et formation des collectivités</li> <li>• Simplifier le contenu des SDIE pour l'adapter à des intercommunalités de petite taille</li> </ul> <p>Au niveau des collectivités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduire un diagnostic du parc existant (usages, consommations énergétiques, ...) et des besoins en bâtiment des collectivités</li> <li>• Elaborer une stratégie commune à l'échelle géographique intercommunale, formalisé dans un document de type SDIE</li> <li>• Définir des PPI à l'échelle des EPCI compétents et des Marchés de Partenariat de performance énergétique pour les agglomérations le cas échéant</li> <li>• Identifier les modalités de financements adaptés par projet et groupements de projets similaires (CEE, intracting, achats groupés, emprunts, subventions...)</li> <li>• Déployer des conventions de partenariats (publics, privés) pour mutualiser et diversifier les usages des bâtiments</li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION			
<b>Public cible</b>	Collectivités (directions du Patrimoine), et particulièrement les EPCI		
<b>Pilote</b>	ADEME	<b>Partenaires</b>	Région, Banque des Territoires, FNCCR, Associations d'élus, ACTEE, Ordre des Architectes, CAUE, Syndicats d'Energie (CEP), Pôle Energie BFC, Professionnels du bâtiment, FEDENE, Banques, CEREMA
<b>Co-pilote</b>	Pôle régional immobilier Etat		

SUIVI ET EVALUATION	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de collectivités accompagnées</li> <li>• Nombre de SDIE ou équivalent mise en œuvre</li> <li>• Nombre de bâtiments publics rénovés</li> <li>• M2 économisés ou rationalisés</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Kw/h économisés</li> <li>• GES évités</li> </ul>

Conditions de réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution de la consommation énergétique des collectivités</li> <li>• Augmentation du nombre d'opérations de rénovation des bâtiments publics</li> <li>• Capacité à identifier et auditer les bâtiments publics</li> <li>• Volonté de suivre les consommations et de quantifier les résultats</li> <li>• Mobilisation de référents dédiés par EPCI ou Commune ayant la compétence Patrimoine</li> </ul>
------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## OPERATIONNALISATION

Détai de réalisation	2025-2030
Jalon : objectif à fin 2025	Les collectivités sont sensibilisées à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie immobilière
Pour aller plus loin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">La gestion du patrimoine immobilier des collectivités territoriales, Rapport complet d'analyse de l'enquête, Juillet 2021, CEREMA</a></li> <li>• <a href="#">Programme RESET (Réseau des établissements de santé en transition)</a></li> <li>• <a href="#">Aide Ademe à la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier Energétique (SDIE)</a></li> <li>• <a href="#">Cahier des charges pour l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier (SDI) par ACTEE</a></li> <li>• Financement de la rénovation énergétique des bâtiments publics (AFL, Mars 2023) : <a href="https://www.agence-france-locale.fr/app/uploads/2023/02/etude-afl-financement-de-la-renovation-energetique-des-batiments-version-digitale-light.pdf">https://www.agence-france-locale.fr/app/uploads/2023/02/etude-afl-financement-de-la-renovation-energetique-des-batiments-version-digitale-light.pdf</a></li> <li>• Maison des services d'Amancey</li> <li>• Programme PREBAT</li> <li>• <a href="#">Concours CUBE</a></li> <li>• Design énergétique : réfléchir le besoin par rapport à l'usage</li> </ul>



# MIEUX CONSOMMER

## ACTION C1 : MASSIFIER LA PRÉVENTION, LE RÉEMPLOI, LE RECYCLAGE DES DÉCHETS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

PRESENTATION DE L'ACTION	
<b>Contexte</b>	<p>La région Bourgogne-Franche-Comté produit annuellement plus de 12 200 000 millions de tonnes de déchets. Les secteurs du bâtiment et des travaux publics avec plus de 9 000 000 tonnes, en génèrent les trois quarts (8 000 000 tonnes pour les travaux publics, 1 000 000 tonnes pour le bâtiment). Aujourd'hui, seulement 20 % des déchets dans le bâtiment et 50 % des déchets dans les travaux publics sont réemployés et recyclés. La majorité est utilisée dans le remblaiement des sites d'opération ou de carrières, enfouie en centres de stockages spécialisés (ISDND - Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux et ISDI - Installations de Stockage de Déchets Inertes) ou incinérée.</p> <p>Au plan national, les objectifs du plan national de prévention des déchets et la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020, dite loi AGECE, ambitionne de valoriser 70 % de valorisation des déchets du BTP à l'horizon 2030, de réduire de 5 % les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics, en 2030 par rapport à 2010 (loi AGECE – article 3). Dans ce cadre, l'Etat a instauré la REP PMCB (responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment), ou plus simplement REP Bâtiment, qui prévoit que les metteurs sur le marché de produits du bâtiment prennent en charge financièrement leur traitement et leur valorisation en fin de vie et la mise en place au plan local d'un réseau d'installation de collecte, de tri et recyclage des déchets du bâtiment pour les professionnels et les particuliers.</p> <p>Au plan régional, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et la feuille de Route Economie Circulaire (FREC) approuvés par la Région le 15 novembre 2019 et le 20 juin 2020, visent la valorisation de 75 % des déchets du BTP, le développement de la prévention, du réemploi à l'horizon 2031. Dans ce cadre, la région a lancé une dynamique visant à la structuration d'un écosystème régional favorable à la prévention et au réemploi des déchets du Bâtiment (B) et des Travaux Publics (TP) qui vise à répondre et atteindre les objectifs fixés ; structurer l'observatoire des déchets et ressources sur la partie déchets du BTP ; fédérer l'ensemble des acteurs régionaux autour de la prévention et du réemploi des déchets du BTP ; contribuer au Schéma Régional des Carrières de Bourgogne-Franche-Comté (SRC BFC) sur le réemploi et le recyclage des matériaux notamment des déchets inertes.</p>
<b>Description</b>	<p>Il s'agit de parfaire la connaissance des déchets du BTP, d'augmenter la collecte, le tri, la prévention, le réemploi, le recyclage des déchets de Bourgogne-Franche-Comté en animant, structurant et accompagnant le réseau d'entreprises et d'acteurs régionaux et locaux ; en développant un maillage d'installations et une offre de service pour les entreprises du BTP et les particuliers. Pour cela, il s'agit de poursuivre le déploiement aux côtés des éco-organismes de la REP PMCB et de tous les acteurs publics et privés, des points de reprise et de maillage de la REP bâtiment et aussi travaux publics en coordonnant la complémentarité de l'ensemble de ces étapes : collecte (et transport), réutilisation, réemploi, recyclage et vente (dont stockage préalable).</p>
<b>Leviers de planification écologique concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention, réemploi, recyclage et valorisation des déchets du BTP</li> <li>• Acheteurs et installations de collecte, de tri, de réemploi, de recyclage et valorisation des déchets du BTP</li> </ul>
<b>Etapas de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structurer et animer le pilotage régional matériaux et déchets du BTP. L'objectif est de suivre l'avancement de la dynamique en région et de planifier dans le temps les volumes à traiter et les besoins en équipements nouveaux. Cette planification se fera en étroite collaboration avec les éco-organismes de la filière REP PMCB qui ont en charge le déploiement d'un réseau de point de maillage et de reprise des déchets du bâtiment notamment</li> <li>• Structurer et développer l'observatoire régional matériaux et déchets du BTP pour répondre aux enjeux de suivi à la fois du Schéma Régional des Carrières, du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et de la Feuille de Route Economie Circulaire, de la REP PMCB. L'observatoire régional visera à amplifier la connaissance des gisements de matériaux et de déchets, des installations de production, de gestion (collecte tri, réemploi, recyclage, valorisation...), à identifier et diffuser les meilleurs techniques et pratiques disponibles sur les territoires</li> <li>• Animer des groupes de travail spécialisés sur la prévention et le réemploi et le recyclage des déchets du bâtiment d'une part, et des travaux publics d'autre part avec les organisations professionnelles, les structures spécialisées (Ecorse TP, Infra 2050, PÔLE ENERGIE Bourgogne-Franche-Comté, CREOB, CEREMA...), metteurs sur marchés et fabricants</li> <li>• Conforter en cas de besoins et sur les territoires insuffisamment dotés le maillage d'installations de tri, de collecte, de réemploi et de recyclage des déchets du BTP</li> <li>• Préparer et diffuser un plan de communication vers les professionnels et les particuliers sur le maillage d'installations de collecte, de tri, de réemploi et de recyclage excitants en région et les modalités d'accès</li> <li>• Développer et diffuser un plan de sensibilisation et formation des professionnels sur la prévention et gestion des déchets</li> </ul>
PILOTAGE DE L'ACTION	
<b>Public cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises du bâtiment et des travaux publics</li> <li>• Particuliers</li> <li>• Collectivités et établissements publics</li> </ul>

<b>Pilote</b>	Région	<b>Partenaires</b>	OCA et éco-organismes du bâtiment (Ecominéro, Valobat, Valdelia , Ecomaison), CAPEB, FFB, Banque des Territoires, Fédération des Travaux Publics, CCI, CMA, 42 collectivités à compétences traitement des déchets, Alterre, ODEC, CERC, Cluster Ecorse TP, Infra 2050, FIBOIS, Pôle Energie...
<b>Co-pilote</b>	Etat (ADEME, DREAL)		

#### SUIVI ET EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions et de participants à la dynamique régionale</li> <li>• Partenariat régional avec éco-organismes de la filière REP PMCB</li> <li>• Nombre de professionnels informés</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maillage d'installations de collecte, de tri, de réemploi, de recyclage</li> <li>• Tonnage et taux de collecte, de tri, de réemploi, de recyclage et de valorisation</li> </ul>
<b>Conditions de réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination régionale Etat, Région, éco-organismes et OP</li> <li>• Dynamique et plan d'actions régional avec DREAL, Région, ADEME, éco-organismes et OP</li> </ul>

#### OPERATIONNALISATION

<b>Délai de réalisation</b>	2025-2027
<b>Jalon : objectif à fin 2025</b>	Structuration et animation de l'observatoire régional matériaux et déchets du BTP Animation et structuration des groupes de travail spécialisés sur la prévention et le réemploi et le recyclage des déchets du bâtiment et les TP
<b>Pour aller plus loin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Plan régional de prévention et de gestion des Déchets, Région BFC, 2019</u></li> <li>• Observatoire des déchets et de l'économie circulaire <a href="https://odec-bfc.fr/">https://odec-bfc.fr/</a></li> <li>• Cartes des acteurs de la collecte et du traitement des déchets en Bourgogne-Franche-Comté <a href="https://ascomade.org/actions/cartes-des-acteurs-en-bourgogne-franche-comte/">https://ascomade.org/actions/cartes-des-acteurs-en-bourgogne-franche-comte/</a></li> <li>• OCA Bâtiment : Organisme créateur de quatre éco-organismes agréés par les pouvoirs publics pour la gestion de déchets de PMCB : <u>Ecomaison (Artisans - ecomaison)</u>, <u>Ecominéro</u>, <u>Valdelia</u>, <u>Valobat</u></li> <li>• <u>Réseau des points de collecte - OCA Bâtiment</u> : cartographie des points de collecte des PMCB</li> </ul>

## ACTION C2 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE DE RÉEMPLOI DES CONTENANTS

PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	Le réemploi des emballages est l'un des leviers clés pour réduire leur impact environnemental. La loi AGECE a fixé à 10 % la part d'emballages réemployés à atteindre dès 2027 en France. En parallèle, les sociétés agréées pour la gestion des déchets d'emballages ménagers doivent définir « des gammes standards d'emballages réemployables pour les secteurs de la restauration, ainsi que pour les produits frais et les boissons ». Malgré ces objectifs, les filières régionales de réemploi existantes peinent à se structurer et à se développer pleinement, de par un manque de débouchés, une production insuffisante en volume et une méconnaissance de ces filières « alternatives » de la part des acheteurs publics et privés.
Description	L'action vise à préparer la généralisation du réemploi. Pour cela, il est nécessaire, au niveau régional, d'animer la communauté des acteurs du réemploi des emballages (apporteurs de solutions, producteurs, structures points de collecte, acteurs techniques, collectivités, ...) et d'initier et structurer les projets collectifs de réemploi des contenants (projets d'études, de mutualisation, d'organisation, etc.). Cette action prolonge les travaux engagés depuis 2020 via le réseau « Consignes et réemploi des contenants ». L'association a lancé une étude en mai 2024 sur la mutualisation des installations de lavage des contenants et des équipements logistiques (centres de massification) à l'échelle de la région BFC pour les contenants en verre (bouteilles et bocaux) et les bacs de la restauration collective. Il s'agira de poursuivre le travail autour de cette étude (finalisation, expérimentations...) et de déployer des actions de communication (journée régionale, événementiel, outils de communication...).
Leviers de planification écologique concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention des déchets</li> <li>• Taux de collecte/ tri et valorisation matière</li> </ul>
Etapas de mise en œuvre	<p>Sur le plan technique, il s'agit à partir de 2025 de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Finaliser de l'étude régionale filière lavage : en dessinant une feuille de route opérationnelle pour le déploiement de la filière d'une filière de lavage de contenants alimentaires : choix des sites et des acteurs pour les contenants en verre (bouteilles et bocaux)</li> <li>• Expérimenter en région : l'opérationnalisation de la filière passera par le déploiement de nouvelles expérimentations sur de nouveaux territoires afin de suivre l'intégration de nouveaux volumes de contenants</li> <li>• Développer une offre pour l'événementiel : en s'associant avec les acteurs majeurs de l'événementiel pour organiser le déploiement de contenants réutilisables à destination des organisateurs d'événements sur l'ensemble de la région</li> <li>• Apporter une aide pour répondre aux appels à projets nationaux des éco-organismes : pour le déploiement des contenants consignés et la mise en place des unités de lavage</li> </ul> <p>Des actions de communication sont également nécessaire pour accompagner le développement de la filière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser une Journée Régionale du Réemploi des Emballages, portant en 2025 sur les évolutions opérationnelles liées au réemploi des contenants alimentaires et en 2027 sur le sujet des emballages industriels et commerciaux</li> <li>• Développer des outils de communication et tenir des webinaires régulièrement (mise en œuvre d'une campagne de communication vers les prescripteurs et le grand public)</li> <li>• Contribuer aux événements liés aux projets en cours ou en développement au niveau régional</li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION			
Public cible	Fabricants de contenants Producteurs, transformateurs, conditionneurs		
Pilote	ADEME	Partenaires	Consigne et Réemploi BFC, France Active, Générateur BFC, CRESS, éco-organismes (CITEO, Adelphe, Leko), Réseau Vrac et Réemploi, Syndicats de gestion des déchets, BIVB
Co-pilote	Région		

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalisation de l'étude lavage : choix de l'unité régionale</li> <li>• Nombre d'opérations locales de consigne des bouteilles/bocaux</li> <li>• Nombre de nouveaux projets individuels de réemploi concernant des gros producteurs</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'unité de contenant collectés et réemployés : bouteilles, bocaux</li> </ul>
Conditions de réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix de l'unité de lavage régionale</li> <li>• Soutien des éco-organismes dans le financement de la filière réemploi (centres de lavage et contenants)</li> </ul>

OPERATIONNALISATION

Délai de réalisation	2025-2027
Jalon : objectif à fin 2025	Engagement de l'unité de lavage régionale dans les standards de qualité demandés par les éco-organismes Au moins un gros producteur régional passe au réemploi des bouteilles en verre Au moins 3 territoires ayant lancé une opération locale de consigne
Pour aller plus loin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consigne et réemploi en BFC : <a href="https://consignereemploi.bfc.org/">https://consignereemploi.bfc.org/</a></li> <li>• Réseau Vrac et Réemploi : <a href="#">Bourgogne-Franche-Comté - Réseau Vrac &amp; Réemploi : le réseau national des entreprises du réemploi des emballages et du vrac</a></li> <li>• CITEO - <a href="https://www.citeo.com/le-mag/vers-des-emballages-standards-pour-repondre-aux-defis-du-reemploi">https://www.citeo.com/le-mag/vers-des-emballages-standards-pour-repondre-aux-defis-du-reemploi</a></li> <li>• J'aime mes bouteilles avec les brasseurs</li> <li>• J'aime mes bocaux en côte d'Or</li> <li>• Unité de lavage à Valdahon / Alternative 7</li> </ul>

## ACTION C3 : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DANS LES COLLECTIVITÉS VOLONTAIRES D'UNE TARIFICATION INCITATIVE DES DÉCHETS (TI) POUR LES PARTICULIERS

PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	<p>La gestion des déchets est un enjeu majeur pour les collectivités, tant sur le plan environnemental qu'économique. Aujourd'hui, face à l'explosion des coûts et devant les objectifs réglementaires, cette gestion appelle à miser avant tout sur une réduction en valeur absolue des déchets générés.</p> <p>Sur la période 2010-2019, on observe une faible tendance à la baisse de la production de déchets ménagers en région (- 2 % des déchets ménagers et assimilés - DMA), qui est très inférieur à l'objectif de réduction attendu (- 15 % d'ici 2025, SRADDET).</p> <p>En 2023, 43 % de la population régionale était concernée par la mise en place de la tarification incitative (notamment en Côte d'Or, dans le Doubs et la Haute-Saône). Sa mise en œuvre a conduit à une forte diminution des ordures ménagères résiduelles (OMR) de l'ordre de - 25 % à - 88 %, ainsi qu'une augmentation des performances de collecte sélective (de 10 à 45 %), sans montrer de surcoût significatif pour les habitants. La tarification incitative est ainsi l'un des leviers les plus efficaces de réduction des déchets ménagers et assimilés sur un territoire (<i>source ADEME</i>).</p>
Description	<p>Cette action vise à promouvoir et à appuyer le développement d'une tarification incitative (au volume, au nombre de levées, au poids, etc.) de déchets pour les particuliers en accompagnant les collectivités volontaires, en diffusant les bonnes pratiques et les expériences réussies.</p> <p>Il s'agit notamment de mettre à disposition des élus l'ingénierie nécessaire à sa mise en place dans de bonnes conditions techniques, financières et d'acceptabilité sociable : outils, guide technique, retours d'expérience. Elle vise à compléter les dispositifs existants de soutien de la part de l'ADEME de financement des études préalables (80 %) et du <u>financement des investissements</u> ou de la mise en œuvre (12 € / hab). L'identification des secteurs à enjeux où la tarification incitative serait pertinente a déjà été réalisée par l'ADEME et des actions de sensibilisation de ces territoires ont déjà été menées qu'il faut poursuivre et renforcer.</p> <p>Enfin, il convient d'élargir la réflexion aux solutions alternatives qui permettent de réduire la quantité d'OMR sans passer par une tarification incitative, par exemple la réduction des fréquences de collecte. Les résultats de ces solutions alternatives seront comparés à ceux obtenus par la mise en place de la tarification incitative.</p>
Leviers de planification écologique concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention des déchets</li> <li>• Taux de collecte / tri</li> </ul>
Etapas de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir et mettre en avant les expérimentations menées sur le territoire régional : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Proposer des rencontres animées par l'ADEME et la Région pour analyser les conditions de réussite dans les collectivités qui l'ont déjà instaurée et promouvoir les réussites</li> <li>→ Analyser l'évolution du taux de couverture régional de la population en tarification incitative et cibler les zones géographiques à enjeux</li> </ul> </li> <li>• Accompagner techniquement les collectivités stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Appui à la rédaction des cahiers des charges et à la recherche d'aides</li> <li>→ Appui à la définition du modèle le plus adapté aux caractéristiques du territoire</li> </ul> </li> <li>• Valoriser les collectivités ayant le plus réduit les DMA au cours des périodes récentes lors d'un évènement-concours régional</li> <li>• Volet territorial à la main des collectivités : Mettre en place la tarification incitative au volume de déchets pour les particuliers : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Lancer des études préalables à l'instauration de la TI</li> <li>→ Communiquer auprès des citoyens</li> <li>→ Tester puis généraliser la tarification incitative à l'échelle de la collectivité</li> </ul> </li> <li>• Pour les collectivités ne souhaitant pas instaurer de tarification incitative : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Identifier d'autres leviers permettant de réduire la quantité d'OMR</li> <li>→ Comparer les résultats de ces autres leviers à l'effet de la mise en place de la tarification incitative.</li> </ul> </li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION			
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élus locaux et collectivités en charge de la gestion des déchets</li> <li>• Techniciens et agents des collectivités impliqués dans la gestion des déchets</li> <li>• Particuliers</li> </ul>		
Pilote	ADEME	<b>Partenaires</b>	Collectivités, Associations d'élus, AMORCE, Eco-organismes Syndicats de gestion des déchets
Co-pilote	Région		

## SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de collectivités ayant mis en œuvre une tarification incitative après la diffusion des outils et bonnes pratiques</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de population couverte par une tarification incitative</li> <li>• Évolution des DMA dans les collectivités ayant adopté cette tarification</li> </ul>
Conditions de réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption effective de la tarification incitative par un nombre significatif de collectivités</li> <li>• Diminution mesurable du volume de déchets produits dans les collectivités ayant mis en œuvre cette tarification</li> <li>• Utilisation de la boîte à outils par les élus et les collectivités pour guider leur démarche</li> </ul>

## OPERATIONNALISATION

Délai de réalisation	2025-2030
Jalon : objectif à fin 2025	Tenue des rencontres à destination des collectivités
Pour aller plus loin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Observatoire des déchets et de l'économie circulaire : <a href="https://odec-bfc.fr/">https://odec-bfc.fr/</a></li> <li>• Points clés et ressources de la tarification incitative : <a href="#">En quoi consiste la tarification incitative des déchets ?   Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et Ministère chargé du Budget et des Comptes publics</a></li> <li>• Retours d'expérience en BFC : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, Communauté de Communes du Pays de Maïche, Communauté de communes du Pays Riolois... <a href="#">ademe-catalogue-fiches-ti-bfc-2019.pdf</a></li> <li>• Conseils et retours d'expérience sur la tarification incitative : <a href="#">Tarification-incitative-conseils-et-retours-experience-8057.pdf</a></li> </ul>

## ACTION C4 : STRUCTURER LE RÉSEAU DES ACHETEURS PUBLICS POUR UNE COMMANDE RESPONSABLE

PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	<p>En Bourgogne-Franche-Comté, la commande publique représente 3,6 milliards d'euros en 2022, soit 3,8 % de la commande publique nationale, qui émane pour 54,3 % du total des collectivités.</p> <p>Ainsi, les collectivités publiques disposent d'un levier important pour contribuer à la transition écologique tout au long du processus d'achat : programmation et stratégie des achats, expression du besoin, marchés réservés, approvisionnement local, définition des spécificités techniques, allotissement, définition des critères de choix des fournisseurs, ...</p> <p>L'article 13 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 modifiée relative à l'économie sociale et solidaire a instauré, afin d'encourager les acheteurs publics dans la voie des achats responsables, l'obligation d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats publics socialement responsables (SPASER) pour les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les acheteurs soumis aux dispositions du code relatives aux marchés publics lorsque le montant total annuel des achats est supérieur à 50 millions d'euros HT.</p> <p>Plus récemment, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020, dite loi AGECE, et son décret d'application structurent les obligations d'achats de matériel réemployés et recyclés de la commande publique.</p>
Description	<p>L'objectif est de permettre une montée en compétence des acteurs pour une commande publique plus responsable. L'aspect le plus visible en est certainement l'inclusion de clauses environnementales dans leurs actes d'achats : approvisionnement local, recyclage ou réparabilité des matériels, matériaux biosourcés dans la construction, gestion des déchets, produits d'entretien éco labellisés, réduction de consommation ou carburants alternatifs dans les transports, véhicules propres, énergie renouvelable, etc. La mise en œuvre de ces démarches peut être accélérée et massifiée par la création d'un réseau des acheteurs publics, pour partager les expériences et professionnaliser les pratiques, à l'instar du réseau RESECO fonctionnant dans le Grand Ouest.</p>
Leviers de planification écologique concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention des déchets, économie de ressources</li> </ul>
Etapas de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constitution et animation d'un réseau régional des acheteurs publics</li> <li>• Développement d'un programme régional de formation des acheteurs à la commande publique responsable</li> <li>• Organisation de rencontres régulières entre acheteurs et apporteurs de solutions, notamment issus de l'ESS</li> <li>• Partage d'expériences réussies et des outils existants</li> <li>• Aide à l'élaboration de SPASER</li> <li>• Mutualisation / groupement d'achats inter collectivités</li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION			
Public cible	Acheteurs publics		
Pilote	Région	Partenaires	Collectivités, Fournisseurs, Centrales d'achats...
Co-pilote	ARNIA, Etat (SGAR)		

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un réseau régional d'acheteurs publics</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part d'achats publics éco conditionnés</li> </ul>
Conditions de réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation des acheteurs publics</li> <li>• Organisation des fournisseurs locaux et des filières pour répondre aux besoins</li> <li>• Adéquation de la réglementation</li> </ul>

OPERATIONNALISATION	
Délai de réalisation	2025-2026
Jalon : objectif à fin 2025	Identification des acteurs du réseau
Pour aller plus loin	Plan National pour les Achats Durables 2022-2025 initié par le ministère de l'écologie, qui fixe l'objectif d'atteindre, d'ici 2025, 100 % de contrats de la commande publique notifiés avec au moins une considération environnementale.

## ACTION C5 : DIVERSIFIER LES SOLUTIONS POUR VALORISER LES BIODÉCHETS

PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	<p>Les biodéchets sont les déchets alimentaires (production/transformation/distribution/consommation) et les déchets verts (entretiens des parcs et jardins privés et publics). Le tri à la source des biodéchets, obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, rend nécessaire la mise en place de solutions de gestion de proximité (compostage individuel ou collectif), de collecte, de traitement et de valorisation de ces déchets. Cette valorisation doit viser en priorité un retour au sol de la matière organique, puis la production d'énergie.</p> <p>En Bourgogne-Franche-Comté, un certain nombre de territoires ont mis en place une collecte séparée des biodéchets (notamment zone sous vosgienne, Montbéliard, Creusot Montceau, Val de Saône), qui sont orientés vers des installations de compostage ou de méthanisation. Certains territoires n'ont pas encore pris de décision sur le mode de gestion des biodéchets, qui diffère selon qu'il s'agisse de milieux urbains ou ruraux, par manque de solutions de collecte ou de traitement. En 2022, on estimait que seules 28 % des collectivités de la région proposaient des collectes séparées des biodéchets, en porte-à-porte ou en apport volontaire.</p> <p>Il semble donc pertinent d'accompagner les collectivités dans le déploiement de solutions de gestion des biodéchets (collecte séparée ou gestion de proximité), en vue d'une meilleure valorisation de ces déchets. En Bourgogne-Franche-Comté, différents outils d'accompagnement existent tant au niveau du financement que de l'appui technique. A propos de l'investissement, les aides sont coordonnées (Région, ADEME, FEDER et Fonds Vert).</p> <p>Deux leviers de valorisation sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Tout d'abord, le compostage, mode prioritaire de valorisation des biodéchets, permet un retour au sol de la matière organique, et peut se déployer à plusieurs échelles : individuelle ou collective pour la gestion de proximité des biodéchets, ou industrielle en collecte séparée. Le compostage permet ainsi la réduction de l'utilisation des engrais de synthèse,</li> <li>→ Par ailleurs, la méthanisation, qui permet la production de biogaz, et donc la décarbonation de certains secteurs (transport et industrie).</li> </ul>
Description	<p>Sur le plan opérationnel, cette action vise à accélérer le déploiement de nouvelles installations de compostage et de méthanisation, et à mieux utiliser les installations existantes en veillant à ce qu'elles aient un agrément SPA3 pour accueillir les biodéchets alimentaires. D'une part, elle a pour objectif d'accompagner les collectivités n'ayant pas encore mis en place de solution de gestion des biodéchets, en fonction de la typologie des communes concernées (urbain ou rural), à identifier le mode de gestion approprié (collecte séparée ou gestion de proximité) et à le déployer.</p> <p>D'autre part, elle consiste à optimiser l'utilisation des installations de compostage et de méthanisation existante en les adaptant pour accepter un approvisionnement mixte lorsqu'un système de collecte centralisé est possible. Cela permettra de réduire la mise en décharge et de valoriser localement davantage de matière organique. Cette action est particulièrement adaptée pour les territoires denses, où le compostage réalisé par les particuliers est moindre qu'en territoire peu dense. Un frein à lever sera d'ordre technique et économique, car le compostage et la méthanisation des biodéchets ménagers nécessite un agrément sanitaire SPA3, et donc un équipement d'hygiénisation des biodéchets en amont du process.</p> <p>Sur le plan stratégique, le premier Schéma Régional Biomasse n'a pas initialement intégré le facteur de changement climatique à horizon 2030 puis 2050, et notamment ses impacts sur les productions et sur l'augmentation des besoins en consommation. D'une démarche initiale co-portée Etat-Région, il est aujourd'hui proposé d'adosser au SRB 2 une instance de concertation sur les biodéchets, associant l'ensemble des parties prenantes.</p>
Leviers de planification écologique concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention des déchets et mise en décharge</li> </ul>
Etapas de mise en œuvre	<p>Pour la partie opérationnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Finaliser l'état des lieux de la collecte des biodéchets dans la région</li> <li>• Partager les cartographies des installations de compostage et méthanisation dans la région (capacité, type de déchets traités) et évaluer leur capacité technique à accepter de nouveaux flux de biodéchets par des études de faisabilité</li> <li>• Identifier et partager les freins au développement de nouvelles installations (volet financement, volet technique et volet acceptabilité)</li> <li>• Renforcer l'accompagnement des collectivités dans la mise en place de solutions de gestion des biodéchets adaptées à leur territoire et à leurs ressources</li> <li>• Accompagner les exploitants sur l'optimisation des installations existantes, avec le soutien de la Chambre d'agriculture pour la réalisation d'études d'opportunité</li> <li>• Pour les nouveaux projets de compostage et méthanisation, s'appuyer sur les relais territoriaux (syndicats d'énergie, chambres d'agriculture, collectivités, associations) afin d'harmoniser les discours en faveur d'une mixité d'approvisionnement public-privé intégrée dès le démarrage des projets, par le biais d'une boîte à outils</li> </ul> <p>Pour la partie stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les parties prenantes et définir les objectifs de l'instance régionale de réflexion sur les biodéchets (composition, fonctionnement, suivi)</li> </ul>

## PILOTAGE DE L'ACTION

<b>Public cible</b>	Pour la partie opérationnelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>Collectivités territoriales en charge de la gestion des déchets et syndicats associés</li> <li>Agriculteurs et exploitants de méthaniseurs</li> <li>Particuliers</li> <li>Syndicats d'énergies renouvelables</li> </ul> Pour la partie stratégique : <ul style="list-style-type: none"> <li>Etat, Région, acteurs de la filière</li> </ul>		
<b>Pilote</b>	ADEME	<b>Partenaires</b>	Région, Syndicats de gestion des déchets, Chambres d'agriculture, GRDF, Syndicats d'énergie, ATEE, UFC Que Choisir
<b>Co-pilotes</b>	Collectivités		

## SUIVI ET EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de collectivités engagées dans une solution de tri à la source des biodéchets,</li> <li>Nombre de méthaniseurs optimisés pour accepter des biodéchets supplémentaires (sous réserve d'une caractérisation fine de la donnée)</li> <li>Nombre de nouveaux projets de méthanisation et de compostage accompagnés par la boîte à outils</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tonnage de biodéchets valorisés par le compostage ou la méthanisation en BFC</li> <li>Réduction des tonnages d'OMR et de DMA</li> </ul>
<b>Conditions de réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien affiché et volontariste aux plateformes de compostage, en tant que solution de valorisation des biodéchets qui propose un recyclage matière efficace (question de cohérence de la politique publique, en lien avec la hiérarchie des modes de traitement des déchets)</li> <li>Stabilisation (nationale) du complément du prix d'achat dans une approche de véritable mix-énergétique</li> <li>Identification et sécurisation de l'approvisionnement et des débouchés quelle que soit la taille du projet (cultures dédiées, distance d'approvisionnement, raccordement, valorisation du biogaz...)</li> <li>Impliquer les acteurs bancaires et financiers dans la démarche</li> <li>Instance de concertation créée</li> </ul>

## OPERATIONNALISATION

<b>Délai de réalisation</b>	2025-2027
<b>Jalon : objectif à fin 2025</b>	Les collectivités de BFC ont réalisé une étude sur la mise en place de solutions de tri à la source des biodéchets
<b>Pour aller plus loin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Trier et valoriser les biodéchets : le rôle des collectivités <a href="https://economie-circulaire.ademe.fr/biodechets">https://economie-circulaire.ademe.fr/biodechets</a></li> <li>Observatoire des déchets et de l'économie circulaire en Bourgogne-Franche-Comté <a href="https://odec-bfc.fr/">https://odec-bfc.fr/</a></li> <li>Animation du réseau METHA BFC par Solagro : <a href="https://methabfc.fr/">https://methabfc.fr/</a> (centre de ressources)</li> <li>Centre de ressources <a href="#">Infometha</a></li> <li>Retour d'expérience du département du Maine et Loire sur le pilotage de la démarche par les syndicats d'énergie à mobiliser. Voir notamment les ressources suivantes : <a href="https://www.grtgaz.com/sites/default/files/2022-02/soTerritoires2_0.pdf">https://www.grtgaz.com/sites/default/files/2022-02/soTerritoires2_0.pdf</a>, <a href="https://www.sieml.fr/wp-content/uploads/2024/10/240703_Seminaire_CapMetha49.pdf">https://www.sieml.fr/wp-content/uploads/2024/10/240703_Seminaire_CapMetha49.pdf</a>, <a href="https://www.sieml.fr/methanisation-en-maine-et-loire-ensemble-passons-a-laction/">https://www.sieml.fr/methanisation-en-maine-et-loire-ensemble-passons-a-laction/</a></li> <li>Base documentaire sur le biogaz, ATEE : <a href="#">Biogaz Base documentaire biogaz   ATEE</a></li> <li>REX Méthaniseur de Chaumont, branché sur le réseau de la collectivité et qui accepte les biodéchets (<a href="#">Inauguration de la Centrale Biogaz de Chaumont   ENGIE BioZ</a>)</li> <li>Observatoire régional et territorial Energie Climat Air BFC : <a href="https://www.oreca-bfc.fr/">https://www.oreca-bfc.fr/</a> ⇒ <a href="#">OPTEER : La plateforme de l'observatoire ORECA</a></li> <li>Prométhéa en Île-de-France (<a href="#">PROMÉTHA - AREC</a>) co-animé par la Région et l'AREC</li> </ul>

## ACTION C6 : DEVELOPPER LA FILIÈRE DE RÉEMPLOI DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES EN FAVEUR D’UN NUMERIQUE RESPONSABLE

PRESENTATION DE L’ACTION	
<b>Contexte</b>	<p>Dans un contexte de dématérialisation croissante, l’impact environnemental des activités numériques représentait en 2022, 4,4 % de l’empreinte carbone annuelle de la France (29 500 000 tonnes – soit un peu moins que les émissions totales du secteur des poids lourds, source ADEME 2025), et 11 % de sa consommation électrique annuelle. 50 % de ces impacts provient de la fabrication et du fonctionnement du matériel informatique (ordinateur, téléphone, objets connectés) dont les étapes de fabrication sont très polluantes, consommatrices de ressources et émettrices de carbone, 46 % des centres de données (data centers), 4 % des réseaux. Les prévisions de l’ARCEP et de l’ADEME montrent que sans changement, l’impact environnemental du numérique pourrait tripler d’ici à 2050 (source : étude ADEME – Arcep sur l’empreinte environnementale du numérique en 2020, 2030 et 2050).</p> <p>Pour agir sur ce levier matériel, la loi AGEC (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire) de 2020 stipule qu’à compter du 1er janvier 2021, l’État, les collectivités et leurs groupements doivent acheter des biens issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées dans des proportions allant de 20 % à 100 % selon le type de produit. C’est 20 % par exemple pour le matériel informatique.</p> <p>Sur le plan départemental, les préfets de départements et les conseils départementaux pilotent la gouvernance et la déclinaison locale de la feuille de route France Numérique Ensemble centrée sur l’inclusion numérique. Certaines déclinaisons locales évoquent le réemploi, voire pour certaines le soutien à une filière locale de réemploi ou de réutilisation.</p> <p>Sur le plan régional, la région et l’ADEME, dans le cadre de la Feuille de route régionale économie circulaire ont lancé une dynamique visant à animer un réseau et structurer un écosystème sur le réemploi des Déchets d’Equipements Electriques et Electroniques de la filière numérique. C’est l’association Syntaxe Erreur 2.0 qui porte le label national Ordi 3.0 E (pour équipements électroniques et électriques) décliné en label à travers le réseau Ordi 3E BFC. .0. Cette association peut ainsi labelliser selon un cahier des charges d’autres structures, pour tout ou partie du process de réemploi des équipements : collecte (et transport), réutilisation, réemploi, recyclage, vente et pour leurs activités d’inclusion des personnes les plus éloignées de l’usage du numérique. En décembre 2024, ce réseau est présent dans 6 départements sur 8. Par ailleurs, le conseil régional est engagé dans l’élaboration d’une feuille de route du numérique responsable en cohérence avec les principes de la SCORAN-BFC pour un numérique responsable, éthique et durable, et qui prendra en compte les enjeux de réduction de l’empreinte environnementale du numérique.</p>
<b>Description</b>	<p>Il s’agit d’augmenter le réemploi et le reconditionnement des équipements numériques en Bourgogne-Franche-Comté en accompagnant les entreprises et organismes de la région qui proposent des services de réparation, reconditionnement et up-cycling et en mettant en place des dispositifs et partenariats pour structurer la récupération des équipements numériques notamment auprès des plus grands utilisateurs (entreprises, administrations, collectivités, ...). Pour cela, il s’agit de poursuivre la structuration de la filière de réemploi régionale en coordonnant la complémentarité de l’ensemble de ces étapes : collecte (et transport), réutilisation, réemploi, recyclage et vente (dont stockage préalable). Cette action s’accompagne d’un objectif d’accompagnement des publics les plus précaires qui peuvent rencontrer des difficultés sur l’usage du numérique en structurant un accompagnement à la pratique et en leur permettant d’accéder aux équipements nécessaires.</p>
<b>Leviers de planification écologique concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention des déchets et mise en décharge</li> </ul>
<b>Etapes de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place et animer un « club » régional des principaux détenteurs et acheteurs d’équipements numériques en région (publics et privés le cas échéant). L’objectif est de planifier dans le temps les volumes d’équipements obsolètes et les besoins en équipements nouveaux (analyse des flux à réaliser). Cette planification se fera en concertation avec les structures de reconditionnement de la filière régionale pour anticiper les besoins en main d’œuvre, en équipements et en surface de bâtiment. L’objectif est d’augmenter les volumes donnés et les acquisitions de matériels reconditionnés en cohérence. L’ensemble des leviers permis par les marchés publics devront être étudiés dans cet objectif.</li> <li>• Accompagner la structuration de la filière régionale de réemploi à l’ensemble de ces étapes. Il s’agit de s’appuyer sur la tête de réseau régionale Syntaxe Erreur 2.0 pour lui permette d’augmenter les volumes collectés et vendus. Il pourra s’agir de besoins de financement pour monter en compétences et en capacité de traitement, de besoin d’animations pour étendre son réseau dans tous les territoires de la région ou encore de besoins de mobilisation de l’ensemble des dispositifs emploi-compétences pour son recrutement. Un plan de structuration de la filière à 2030 est attendu dans cet objectif avec à la fois une réflexion sur le positionnement « normal » des produits sur le marché et sur les voies permettant aux plus modestes de s’équiper. Le soutien à d’autres structures plus modestes complémentaires au réseau régional est également prévu notamment dans l’objectif de « mailler » le plus finement possible la région et limiter les besoins de déplacements et de transport ainsi que de contribuer, en proximité, à l’inclusion numérique.</li> <li>• Mettre en place une stratégie régionale pour cibler, puis former et accompagner les publics les plus éloignés de l’usage du numérique pour l’ensemble de leurs démarches administratives. Cette stratégie s’appuiera sur l’ensemble des structures de l’ESS impliquées dans la filière de réemploi.</li> <li>• Développer et renforcer le modèle économique de la filière numérique de réemploi avec les acteurs et les éco organismes.</li> </ul>

### PILOTAGE DE L'ACTION

<b>Public cible</b>	Grand public, entreprises, collectivités, structures de la filière de réemploi		
<b>Pilote</b>	Etat (SGAR)	<b>Partenaires</b>	ADEME, Eco-organismes compétents et metteurs sur marchés, DREETS, ANCT, France Travail, CCI, CMAR (réseau des réparact'eurs), ARAR, Emmaüs, Associations et tiers-lieux, Recycleries
<b>Co-pilotes</b>	Conseil Régional, Syntaxe Erreur 2.0		

### SUIVI ET EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et maillage de structures labellisées Ordi 3.0 en région</li> <li>• Nombre de marchés publics incluant des clauses liées au réemploi d'équipements numériques</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tonnage et nombre d'équipements numériques mises sur le marché en Région</li> <li>• Tonnage et nombre d'équipements numériques reconditionnés en région</li> </ul>

### OPERATIONNALISATION

<b>Délai de réalisation</b>	2025-2028
<b>Jalon : objectif à fin 2025</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse réalisée des flux des principaux détenteurs et acheteurs d'équipements numériques</li> <li>• Plan de structuration de la filière régionale à 2030 rédigé</li> </ul>
<b>Pour aller plus loin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La loi « pour une Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique » (REEN) adoptée en novembre 2021. Elle s'adresse aux professionnels du secteur, aux acteurs publics et aux consommateurs, avec pour objectif d'encadrer les pratiques et de fixer un cap pour les organismes privés et publics afin de limiter la production de gaz à effet de serre des activités numériques et limiter leurs autres impacts. Avec une application progressive, elle oblige d'ores et déjà les EPCI de + de 50.000 habitants à se doter d'une feuille de route du numérique responsable d'ici à janvier 2025.</li> <li>• ADEME-ARCEP, mise à jour de l'étude « évaluation de l'impact environnemental du numérique en France » : <a href="https://librairie.ademe.fr/changement-climatique/7880-evaluation-de-l-impact-environnemental-du-numerique-en-france.html">https://librairie.ademe.fr/changement-climatique/7880-evaluation-de-l-impact-environnemental-du-numerique-en-france.html</a></li> <li>• ADEME, Guide d'un numérique plus responsable : <a href="https://www.ademe.fr/presse/communique-national/lademe-publie-le-guide-dun-numerique-plus-responsable/">https://www.ademe.fr/presse/communique-national/lademe-publie-le-guide-dun-numerique-plus-responsable/</a></li> <li>• ADEME Magazine, numéro 175, hiver 2025 – Grands dossiers : les impacts bien réels du numériques</li> </ul>



# APPUYER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## ACTION A1 : ORIENTER L'ATTRIBUTION DES AIDES PUBLIQUES VERS DES PROJETS D'AMENAGEMENT PLUS DURABLES À TRAVERS UNE APPROCHE COORDONNÉE DES DIFFÉRENTS FINANCEURS

### PRESENTATION DE L'ACTION

<b>Contexte</b>	La plupart des opérations d'aménagements s'appuient sur des subventions publiques, en provenance de différents financeurs en fonction de leurs compétences et de la nature du projet. Ces subventions représentent un levier pour améliorer l'intégration des préoccupations de transition dans les opérations, leur octroi pouvant être conditionné à la prise en compte d'un certain nombre d'enjeux à travers des éco-conditions : économie de ressources (eau, foncier, ...), emploi de matériaux locaux ou recyclés, gestion optimale des déchets, efficacité énergétique ou intégration de production d'énergie renouvelable, protection de la biodiversité, intégration paysagère, etc.
<b>Description</b>	<p>A ce jour, l'introduction d'éco conditions dans l'octroi des subventions publiques est relativement nouveau, et hétérogène selon les financeurs (Europe, Etat, opérateurs de l'Etat, Région, départements), les types et natures de crédits, les types et natures de projet, les conditions techniques et l'intensité retenue (conditions bloquantes ou bonus/malus). Cela vient s'ajouter à l'augmentation des dispositifs d'aides dédiés à la transition écologique (ex : Fonds Vert). Cela génère pour les porteurs de projet un manque de visibilité et une complexité accrue, voire une concurrence entre les financements possibles.</p> <p>L'action consiste donc à évaluer les pratiques existantes et à progressivement construire un discours commun, des modalités d'analyse des projets et une stratégie d'attribution des aides cohérente entre les différents financeurs. L'ambition est ainsi de favoriser et prioriser le soutien aux projets d'aménagement concourant à l'atteinte des objectifs de la planification écologique (atténuation, préservation biodiversité/ressources, adaptation).</p>
<b>Leviers de planification écologique concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte des enjeux de transition dans nos opérations d'aménagement</li> </ul>
<b>Etapas de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire un inventaire exhaustif des aides éco-conditionnées à ce jour : dispositifs concernés, budgets mobilisés, type de mécanisme utilisé</li> <li>• Faire une évaluation du fonctionnement de ces aides en associant à la fois les prescripteurs et les porteurs de projets : impact sur les porteurs (délai, cout, ...), modalités d'instruction, impact sur la qualité des projets, etc.</li> <li>• Au vu de ces enseignements, définir une typologie de projets à soumettre à éco conditions, ainsi que les champs et les modalités d'intervention des principaux financeurs pour une stratégie coordonnée plus lisible pour les porteurs de projets</li> </ul>

### PILOTAGE DE L'ACTION

<b>Public cible</b>	Collectivités territoriales, porteurs de projets d'aménagement...		
<b>Pilote</b>	Région	<b>Partenaires</b>	Départements, Collectivités, Porteurs de projets, etc.
<b>Co-pilote</b>	Etat (SGAR)		

### SUIVI ET EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de catégorie de projets/interventions avec une stratégie entre financeurs définie</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets réalisés avec aides éco conditionnées</li> <li>• Impact des éco-conditions sur la qualité des opérations</li> </ul>
<b>Conditions de réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaboration du plus grand nombre de porteurs d'aides publiques</li> <li>• Portage institutionnel</li> </ul>

### OPERATIONNALISATION

<b>Délai de réalisation</b>	2025-2026
<b>Jalon : objectif à fin 2025</b>	Inventaire et évaluation menées

## ACTION A2 : DÉVELOPPER UNE ÉPARGNE CITOYENNE ET LOCALE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	<p>La mobilisation de l'épargne des citoyens pour financer la transition écologique est un des leviers pour augmenter nos capacités d'action. L'encours total des principaux placements financiers des ménages résidant en France atteignait plus de 5 700 Md€ en fin 2022, dont une partie contribue d'ores et déjà au financement de la transition écologique, via le développement de produits d'épargne spécifiquement orientés vers la transition climatique comme le plan épargne avenir climat (PEAC), et d'autre part via le verdissement progressif des produits d'épargne de masse, comme l'assurance vie ou le fond d'épargne pour les banques françaises (livrets réglementés).</p> <p>Une meilleure acceptabilité des projets de transition écologique pourrait être obtenue si les citoyens étaient intéressés aux bénéfices produits par leur épargne sur leur territoire de vie. C'est particulièrement vrai dans les projets d'installation d'ENR. Or, il est très difficile pour un épargnant de la région de faire le lien entre ces dispositifs nationaux et donc son épargne, et les projets régionaux accompagnés par ces fonds. D'autres solutions de mobilisation d'épargne existent par l'investissement dans des sociétés de l'ESS (Fruitières à Energie, Terres de Lien ...) mais peuvent constituer une part de risque trop importante.</p>
Description	<p>L'action vise à réfléchir à un mécanisme permettant de mobiliser l'épargne actuelle des habitants de la région vers des projets de transition en région et plus largement vers les territoires où vivent les épargnants (département, commune). Il s'agit de réfléchir à un produit d'épargne « régionalisé » pour la transition écologique à partir des produits d'épargne nationaux existant, en visant notamment la « traçabilité » des investissements permis par l'épargne régionale. La réflexion pourra conduire à la promotion territoriale de solutions existantes voire la création de produits complémentaires. La communication autour de cette initiative d'épargne pourrait en outre permettre de mobiliser de l'épargne supplémentaire. Ce produit d'épargne pourra notamment permettre des prêts à des projets privés ou portés par des collectivités.</p>
Leviers de planification écologique concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement de la transition</li> </ul>
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constitution d'un groupe de travail associant citoyens, entreprises, salariés et collectivités</li> <li>• Réalisation d'une étude de faisabilité pour mobiliser l'épargne régionale vers des projets régionaux via un produit ou mécanisme régional – Etude des produits financiers existants et des éventuels besoins</li> <li>• Définition du cahier des charges pour une épargne plus régionale</li> <li>• Engagement des établissements bancaires et de crédits dans le dispositif</li> <li>• Promotion de l'« offre » auprès des habitants</li> <li>• Octroi des premiers prêts régionaux</li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION			
Public cible	Epargnants de la région		
Pilote	Banque de France	Partenaires	DREETS, Région, Banque des Territoires, CESER, Place financière, ADEME, Chambre régionale des comptes, Fédération Régionale des banques dont banques mutualistes, Organismes de crédit
Co-pilote	Etat (DRFiP)		

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produits d'épargne commercialisés</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volume de financement permis par cette épargne territoriale</li> <li>• Nombre de projets accompagnés par cette épargne territoriale</li> </ul>

OPERATIONNALISATION	
Délai de réalisation	2025-2028
Jalon : objectif à fin 2025	Remise de l'étude de faisabilité pour un produit d'épargne régional
Pour aller plus loin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Stratégie pluriannuelle des financements de la transition écologique et de la politique énergétique nationale (SPAFTE)</a></li> <li>• <a href="#">SGPE Cadre d'analyse pour les financements de la planification écologique DOCUMENT PROVISOIRE (22/12/2024)</a></li> </ul>

## ACTION A3 : DÉCLENCHER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ET FACILITER L'APPROPRIATION DES ENJEUX DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	La lutte contre le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité constituent une urgence complexe qui nécessite une appropriation par tous les acteurs, des citoyens aux décideurs. En France et dans la région, il est remarqué un fossé entre les connaissances issues de la recherche et la perception quotidienne des enjeux de la transition écologique. La mobilisation de chacun est attendue, et malgré un espace médiatique sectorisé et saturé, la communication doit se réinventer pour toucher tous les acteurs de notre société. Au-delà de la nécessaire information, c'est bien le changement de comportement de chaque acteur qui permettra de répondre aux enjeux. Ce changement passe aussi par différentes formes d'engagement, et en notamment par le développement de missions de bénévolat et de volontariat, en particulier pour la jeunesse, en lien avec la transition écologique.
Description	L'action vise à réduire l'écart entre les connaissances scientifiques en matière d'actions en faveur de la transition écologique et la réalité quotidienne de l'ensemble des parties prenantes de la Région. Cela inclut le développement d'un projet d'innovation publique/territoriale pour mieux comprendre les perceptions des différents acteurs et prototyper des outils de communication engageants. Des approches pluridisciplinaires telles que des ateliers, des expositions itinérantes, des débats et de l'éducation populaire seront mises en œuvre pour faciliter cette appropriation. L'action cherche également à mobiliser les citoyens, prompts à s'engager concrètement, localement, et de façon ponctuelle dans le cadre de missions liées à la transition écologique. Il s'agit d'élargir et de faciliter les opportunités d'engagement en faveur de l'environnement, sur l'ensemble du territoire.
Leviers de planification écologique concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement de comportement des citoyens</li> </ul>
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser les perceptions des acteurs (citoyens, décideurs économiques, élus...) des enjeux de la transition écologique</li> <li>• Prototyper des outils et des méthodes innovantes de sensibilisation avec des équipes pluridisciplinaires (designers, psychologues, experts du changement de comportement) et concevoir, pour faciliter la sensibilisation, des outils ludiques (jeux de société, en ligne, rallye, concours, fresques de la biodiversité, jeu de piste sur la biodiversité...)</li> <li>• Développer et diffuser des documents d'aide à la mise en œuvre de solutions concrètes, adaptés à différentes cibles             <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Créer des ouvrages de vulgarisation : description et réglementation "Pour les nuls", outils cartographiques simplifiés, rationalisés et animés (développer des interfaces)</li> <li>→ Intégrer des pages régulières sur la biodiversité dans les bulletins municipaux pour promouvoir des gestes simples et concrets</li> </ul> </li> <li>• Diagnostiquer les missions d'engagement bénévole et volontaire en lien avec la transition écologique (Service civique, réserve civique, SNU [Séjour de cohésion et MIG], chantiers de jeunes, ...).</li> <li>• Accompagner les différents acteurs intéressés par la proposition de missions d'engagement en lien avec la transition écologique. Et en diffuser l'offre auprès des publics, notamment les jeunes.</li> <li>• Organiser des regroupements des acteurs ressources du territoire sur cet enjeu (collectivités, établissements publics, services déconcentrés, structures associatives, ...)</li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION			
Public cible	Tous publics (particuliers, élus, collectivités, professionnels...)		
Pilote	Etat (DRAJES, DREAL)	Partenaires	URCAUE, ARB, Parcs naturels, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature, Associations locales et régionales, UFC Que Choisir, Unies-Cités, FEDENE...
Co-pilote	Région		

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de couverture territoriale en actions encourageant le changement de comportement</li> <li>• Nombre de missions Service civique et réserve civique proposées en lien avec la transition écologique</li> <li>• Nombre de séjours SNU colorés « Environnement »</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de structures agréées proposant des missions en lien avec la transition écologique</li> <li>• Nombre de missions effectivement réalisées</li> </ul>
Conditions de réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appropriation des enjeux de la transition écologique par les élus et autres acteurs clés</li> <li>• Accepter la transition dans son quotidien</li> <li>• Développer la culture du changement</li> <li>• Développer des actions fondées sur la nature et de lutte contre le changement climatique</li> </ul>

**OPERATIONNALISATION**

<b>Délai de réalisation</b>	2025-2028
<b>Jalon : objectif à fin 2025</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre des acteurs clef du changement de comportement : premiers prototypes de méthodes ou d’outils innovants</li> <li>• Premier groupe de travail avec les acteurs ressources de l’offre d’engagement</li> </ul>
<b>Pour aller plus loin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets de sensibilisation à la biodiversité : <a href="#">Défi Familles à biodiversité positive   Fédération des Parcs naturels régionaux</a></li> <li>• Sensibilisation du public à la nature et à sa protection : <a href="#">Fête de la Nature</a></li> <li>• Atelier ludique et collaboratif sur l’aspect systémique de l’érosion de la biodiversité : <a href="#">La Fresque de la Biodiversité</a></li> <li>• Promotion du service civique écologique : <a href="https://www.service-civique.gouv.fr/ecologique">https://www.service-civique.gouv.fr/ecologique</a></li> </ul>

## ACTION A4 : GÉNÉRALISER L'USAGE DE L'APPLICATION « J'AGIS »

PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	En octobre 2024, le secrétariat général à la planification écologique (SGPE), l'ADEME et la direction interministérielle du numérique ont officiellement lancé le projet "J'agis", une plate-forme numérique visant à encourager la transition écologique des particuliers. Cette application permet un accompagnement personnalisé de chacun vers un changement de comportement en fonction de son lieu de vie et sur ses habitudes. Elle recense ainsi les aides financières et solutions locales disponibles pour les proposer à l'utilisateur. Pour qu'elle soit complète, l'application recense ainsi l'ensemble des dispositifs et aides déployés pour la transition des particuliers par l'ensemble des types collectivités. Elle a fait l'objet de 2 tests en région avant son lancement en septembre 2024, avec la métropole de Dijon et l'agglomération de Besançon qui ont collaboré pour transcrire l'ensemble de leurs dispositifs dans l'application. Ce travail de renseignement par les collectivités est donc entamé et reste à poursuivre avec le conseil régional, les 8 conseils départementaux et l'ensemble des EPCI. Des groupes de travaux nationaux se poursuivent parallèlement avec des collectivités volontaires pour enrichir les fonctionnalités et modalités de gestion de l'application.
Description	L'action vise à coordonner la mobilisation de l'ensemble des strates de collectivités pour renseigner l'application « J'agis » et mettre en place un suivi des mises à jour en lien avec l'équipe de développement national de l'application. Il s'agira en parallèle de mobiliser l'ensemble des collectivités dans l'utilisation et la promotion de l'outil auprès des citoyens de la région. Elle visera aussi à mettre en place un suivi régional régulier des usages de l'application pour estimer l'intérêt des dispositifs proposés par les collectivités et les changements de comportement permis.
Leviers de planification écologique concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement de comportement des citoyens</li> </ul>
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une communication Etat/Région pour mobiliser les collectivités autour du projet « J'agis »</li> <li>• Mettre en place une démarche coordonnée de sollicitation individuelle des collectivités</li> <li>• Mise en place d'un accompagnement aux collectivités pour compléter l'application</li> <li>• S'associer avec le SGPE pour une meilleure mise en visibilité des collectivités dans l'application</li> <li>• Construire avec le niveau national une méthode de mise à jour de l'application automatisée</li> <li>• Créer si opportun un comité régional des collectivités partenaires de J'agis</li> <li>• Mettre en place une communication régionale sur l'application J'agis à destination des habitants</li> </ul>

PILOTAGE DE L'ACTION			
Public cible	Collectivités, Grand public		
Pilotes	Etat (SGAR), Région	Partenaires	SGPE, toutes les collectivités, Préfectures, ADEME, Equipe de la Start up d'Etat
Co-pilotes	Dijon Métropole, Grand Besançon Métropole		

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de collectivités régionales ayant envoyé le formulaire de leurs aides à l'équipe nationale J'agis</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'utilisateurs ayant utilisé J'agis en région</li> </ul>
Conditions de réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Portage national</li> </ul>

OPERATIONNALISATION	
Délai de réalisation	2025-2026
Jalon : objectif à fin 2025	L'ensemble des collectivités s'est vu proposé un accompagnement pour saisie dans l'application J'agis
Pour aller plus loin	Plateforme J'agis : <a href="https://jagis.beta.gouv.fr/">https://jagis.beta.gouv.fr/</a>



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ**

*Pour contacter les équipes de l'État et du Conseil Régional en charge de la planification écologique et de l'animation de la COP régionale, vous pouvez utiliser le formulaire du site internet de la COP : <https://www.cop-bfc-versdemain.fr/contact/>*

*Contactez les équipes par email :*

**Côte-d'Or :**  
ddt@cote-dor.gouv.fr

**Nièvre :**  
ddt@nievre.gouv.fr

**Doubs :**  
ddt-anct@doubs.gouv.fr

**Saône-et-Loire :**  
ddt-uat@saone-et-loire.gouv.fr

**Haute-Saône :**  
ddt-directeur@haute-saone.gouv.fr

**Territoire de Belfort :**  
planification-ecologique@territoire-de-belfort.gouv.fr

**Jura :**  
ddt-scph@jura.gouv.fr

**Yonne :**  
ddt-directeur@yonne.gouv.fr

**Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté :** sgar-planification-ecologique@bfc.gouv.fr